

■ Dans « aden » :  
tout le cinéma  
et une sélection  
de sorties  
Demandez notre supplément

## Martine Aubry présente le projet du PS pour 2002 : « La vie en mieux, la vie ensemble »

DANS UN ENTRETIEN au Monde, la maire de Lille décrit le projet socialiste pour 2001-2002 qu'elle a présenté au bureau national du PS mardi 11 décembre. Intitulé « La vie en mieux, la vie ensemble », ce texte servira d'argumentaire aux campagnes présidentielles et législatives de 2002. Pour Martine Aubry, « la priorité reste le retour au plein emploi pour la fin de la décennie ». Elle souhaite « reconstruire la stratégie menée depuis 1997 » et déclare vouloir « réenchanter la politique » en rétablissant « une République concrète qui permette à chacun de réussir ». Devant les députés, mardi, le premier ministre et candidat « probable » des socialistes a défendu les mesures prises en faveur des gendarmes et des policiers, en affirmant qu'elles seront financées par « redéploiement ».

Lire pages 8 et 9

► www.lemonde.fr/presidentielle2002

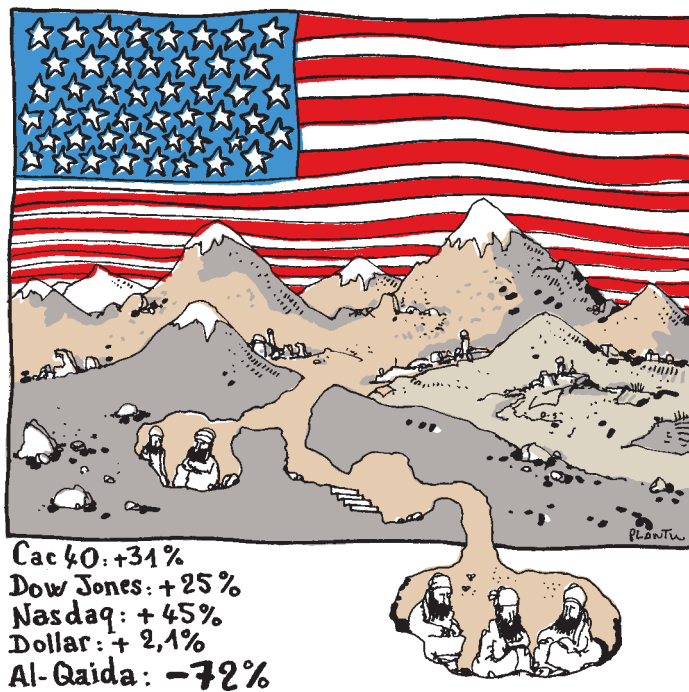
# Les Etats-Unis forcent leur avantage militaire

● Trois mois après les attentats, le président Bush confirme la relance des programmes d'armements  
● La défense antimissile reste une priorité ● Le traité de 1972 va être dénoncé ● A Tora Bora, les soldats d'Al-Qaida négocient leur reddition ● Le premier inculpé du 11 septembre est un Français

## SOMMAIRE

● **Aux Etats-Unis** : Mardi 11 décembre, trois mois après les attentats du 11 septembre, le président Bush a confirmé la vaste relance des programmes militaires et de défense qui faisait partie de ses engagements. Défense antimissile, services secrets, armements à haute technologie font partie de ce programme. « Nous devons protéger les Américains et nos amis contre toutes les formes de terreur, y compris la terreur qui pourrait être apportée par un missile », a-t-il notamment déclaré, à l'école militaire de Charleston, en Caroline du Sud. Les Etats-Unis s'approprient à dénoncer officiellement le traité antimissile de 1972. p. 2

● **Le premier inculpé** : Le Français Zacarias Moussaoui a été inculpé aux Etats-Unis pour la préparation des attentats. Quatre des six chefs d'inculpation sont passibles de la peine de mort. p. 3



● **A Kaboul** : L'arrivée d'une force internationale de sécurité suscite la méfiance des nouvelles autorités. L'envoyé spécial de l'ONU tente de les rassurer. p. 3

● **A Tora Bora** : Les soldats de Ben Laden négocient à présent leur reddition. Ils exigent de se rendre à des responsables de l'ONU, en présence de représentants de leurs pays. L'aviation américaine continue de pilonner les positions des combattants internationaux d'Al-Qaida. Des chefs en fuite ? p. 4

● **A Kandahar et à Kunduz** : Les reportages de nos envoyés spéciaux dans l'ancien fief du mollah Omar et dans la ville du nord de l'Afghanistan. p. 4 et 5

● **Horizons-Enquête** : Bocinja « la moudjahidine », ou comment, au centre de la Bosnie, la greffe islamiste n'a pas pris. p. 16

► www.lemonde.fr/dossier-special



## ÉTATS-UNIS

## La Fed et la relance

La Réserve fédérale américaine a décidé, mardi 11 décembre, de baisser ses taux d'intérêt, pour la onzième fois cette année. Alan Greenspan, le président de la Fed, ne voit pas dans les dernières statistiques américaines des signes de reprise. Pourtant, dopées par ces coups de pouce monétaires, les Bourses mondiales sont reparties à la hausse. p. 19

## Une loi contre l'arrêt Perruche ?

FAUT-IL légiférer au sujet de l'indemnisation des enfants nés handicapés à la suite d'une faute médicale, instaurée le 17 novembre 2000 par l'arrêt Perruche ? C'est la conviction du député (DL) Jean-François Mattéi, dont la proposition de loi devait être examinée, jeudi 13 décembre, par l'Assemblée nationale. Ce texte, qui précise que « nul n'est recevable à demander une indemnisation du fait de sa naissance », est soutenu par le MDC et par le PCF, mais il est critiqué par Claude Evain, Patrick Devedjian, Jacques Toubon et par les Verts. Pour Ségolène Royal, ministre déléguée aux personnes handicapées, la proposition Mattéi « remet en cause le droit de la responsabilité ».

Lire page 12 et le point de vue de Claude Sureau page 17

## Une bonne affaire : payer avec des bahts thaïlandais et récupérer la monnaie en euros

FRANCFORT  
de notre correspondant

Imminente, l'introduction des pièces et billets en euros n'ira pas sans surprises. Tandis que le jour J approche, les experts de la distribution automatique peuvent en témoigner : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, nombre d'automates à monnaie risquent d'attirer les petits fraudeurs de retour d'un voyage... en Asie du Sud-Est. En effet, les pièces de 10 bahts thaïlandais peuvent être utilisées dans certains appareils en lieu et place de celles de... 2 euros. « Il s'agit d'un problème d'identification de la monnaie, car les deux pièces sont bimétalliques, avec deux couleurs, du même diamètre et d'un poids similaire », explique la Fédération allemande des installateurs d'automates à cigarettes, où l'on se dit « préoccupé par cette ressemblance ».

Inconvénient pour le secteur : les 10 bahts rapportés de vacances valent actuellement à peine 25 centimes d'euro, d'où un manque à gagner potentiel non négligeable pour la profession. Pour le plus grand plaisir des usagers, au contraire, un café facturé 2 euros (un peu plus de 13 francs) reviendra huit fois moins cher s'il

est discrètement réglé en... bahts. Quand on sait qu'environ deux millions d'Européens visitent chaque année la Thaïlande, l'addition risque d'être salée...

L'anecdote ne serait qu'amusante si elle ne venait alourdir la note pour une profession déjà très préoccupée par le déploiement de la monnaie unique. Car l'euro oblige à adapter à temps tous les distributeurs de boissons, de bars en chocolat ou de tickets de métro.

Avec 2,4 millions d'automates en fonctionnement, l'Allemagne est d'ores et déjà très vigilante : les exploitants ont vite identifié la défaillance liée au baht lors du basculement des premières machines. En attendant l'euro, celles-ci sont souvent utilisables avec des marks, et donc des bahts... Mais d'autres Etats membres pourraient être concernés. « Le problème est connu depuis quelque temps. L'hypothèse risque de se poser partout dans la zone euro, surtout si l'on ne fait rien pour empêcher ceux qui rentrent de congés avec des seaux pleins de 10 bahts de les utiliser », ironise Jean-Loup Bariller, délégué général du Syndicat national de ventes et services automatiques (Navsa), en

France. Certains n'excluent pas qu'une coïncidence tout aussi fâcheuse survienne avec l'un ou l'autre des 20 000 types de pièces en circulation dans le monde.

A priori, néanmoins, la parade anti-baht est simple. Selon Philippe Rispal, porte-parole de la Banque centrale européenne (BCE), à Francfort, « la signature électronique et la conductivité électrique des deux monnaies sont différentes, ce qui permet de les départager de manière très fiable ».

De son côté, la Bundesbank espère « que les logiciels d'identification des monnaies seront adaptés le plus vite possible », mais sans pouvoir garantir que tout sera en ordre lors des premiers pas de l'euro. Les grands voyageurs passionnés d'Asie vont donc disposer d'un peu de temps pour s'enrichir aux dépens de l'Union monétaire : de retour de Bangkok, et à condition de choisir un automate qui rende la monnaie, il sera possible d'écouler ses pièces de 10 bahts en échange d'un modeste achat, tout en récupérant le change en euros...

Philippe Ricard

## L'Italie contre l'Europe



## SILVIO BERLUSCONI

AFIN de désamorcer une crise européenne, le président du conseil italien a décidé d'accepter le projet de mandat d'arrêt européen, qui doit être discuté au sommet des Quinze en fin de semaine. Il a lié son accord à celui du Parlement italien.

Lire page 6 et notre éditorial page 18

Afrique CFA 1 000 F CFA, Algérie, 35 DA, Allemagne, 3 DM (1,53 €); Antilles-Guyane, 10 F (1,52 €); Autriche, 25 ATS (1,82 €); Belgique, 49 FB (1,21 €); Canada, 2,50 \$ CAN; Danemark, 15 KRÖ; Espagne, 250 PTA (1,50 €); Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR (1,47 €); Irlande, 1,40 £ (1,78 €); Italie, 3000 L (1,55 €); Luxembourg, 46 FL (1,14 €); Maroc, 10 DH; Norvège, 16 KRN; Pays-Bas, 3,30 FL (1,50 €); Portugal cont., 300 ESC (1,50 €); Réunion, 10 F (1,52 €); Suède, 16 KRÖ; Suisse, 2,40 FS; Tunisie, 1,5 DT; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1213 - 7,90 F - 1,20 €



Offre spéciale jusqu'au 31 Décembre 2001

### REPRISE 3800 €\*

(24 926,37 F\*)

pour l'achat d'une Citroën récente  
XM, EVASION ou XANTIA

### REPRISE 2280 €\*

(14 955,82 F\*)

pour l'achat d'une Citroën récente  
XSARA\*\* ou SAXO

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

● FAIBLE KILOMÉTRAGE ● GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE ● FINANCEMENT À LA CARTE ● PRIX ATTRACTIF

**CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime**  
Fournisseur officiel en bonnes affaires

Paris 15 <sup>e</sup>	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14 <sup>e</sup>	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Noué-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

\*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles. Carte grise au nom du propriétaire depuis 1 an. \*\*Sauf Xsara Picasso. En échange de cette publicité.

## Principe de précaution : la preuve par Toulouse

LIONEL JOSPIN est devant un choix difficile, qui concerne la sécurité d'une dizaine de millions de citoyens qui vivent à proximité d'usines à risque : comment, après l'explosion de l'usine AZF du 21 septembre, qui a durablement meurtri Toulouse, justifier d'une « exception toulousaine » sans déstabiliser l'ensemble de l'industrie chimique française ? Comment, autrement dit, fermer définitivement tout ou partie du pôle chimique du Sud toulousain (trois usines, 1 100 salariés et de nombreux sous-traitants employant de 3 000 à 4 000 personnes) tout en préservant l'activité des autres sites chimiques dans des agglomérations telles que Marseille, Lyon ou Rouen ?

Comme l'a révélé le ministre de l'environnement, Yves Cochet, le 30 novembre à Toulouse, une nouvelle loi est en préparation, qui durcira les conditions d'exploitation des industries à risque et élargira les périmètres de sécurité. Une jurisprudence Toulouse viendra, en quelque sorte, remplacer les directives Seveso 1 et 2.

Elle ne suffira sans doute pas à convaincre la population et les élus toulousains, qui ont fait la douloureuse expérience que l'imprévisible

se moquait des disciplines et des frontières. L'hypothèse d'une explosion de nitrate n'était-elle pas absente de toutes les études de dangerosité ? Son souffle n'a-t-il pas ravagé la ville sur plusieurs kilomètres, dix fois au-delà de toutes les zones dites de sécurité ?

Le premier ministre est très conscient de l'état d'esprit du chef-lieu d'un département où il a ses habitudes de conseiller général. Depuis le premier jour de l'explosion, il a laissé entendre qu'il avait compris l'émotion de la population toulousaine mais n'a pas souhaité précipiter sa décision, préférant engager au préalable une large concertation nationale plutôt que de trancher la question dans la solitude de son bureau de Matignon. Le débat est désormais achevé. Philippe Essig, son rapporteur, rendra sa copie au début de l'année prochaine. La « méthode Jospin » a été appliquée, et elle a donné lieu à une vraie mobilisation des esprits. Nationalement, de nouvelles dispositions vont voir le jour. Néanmoins, l'épine toulousaine reste.

Jean-Paul Besset

Lire la suite page 18 et nos informations page 15



## VOYAGES

## Escapade espagnole

Pour retrouver le goût du sel, pour humer l'odeur des sardines grillées ou encore pour observer un vol de grues cendrées, le voyage en Cantabrie s'impose. Bordant le golfe de Gascogne, les plages, les petits ports de pêche et les longues dunes de la région de Santander, dans le nord de l'Espagne, offrent aux visiteurs le calme et aussi le charme de leurs couleurs d'hiver. p. 26 à 28



## OPÉRA

## Les Russes à la Bastille

Grande première à l'Opéra-Bastille. Chantée en russe, mise en scène par le Roumain Andrei Serban et accompagnée par l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, l'œuvre du compositeur russe Moussorgski, La Khovantchina, met en scène le petit peuple moscovite face au fondamentalisme religieux des vieux-croyants. p. 32

International.....	6	Aujourd'hui.....	25
France.....	8	Météorologie-Jeux.....	30
Société.....	12	Carnet.....	31
Régions.....	15	Culture.....	32
Horizons.....	16	Guide culturel.....	34
Entreprises.....	19	Kiosque.....	35
Communication.....	21	Abonnements.....	35
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	37

**CONFLIT** Trois mois après les attentats du 11 septembre, George W. Bush a annoncé un nouvel effort en matière de défense et de développement des programmes militaires.

Les Etats-Unis doivent annoncer rapidement leur retrait unilatéral du traité antimissile de 1972, malgré l'opposition de la Russie et les réserves des Européens. ● M. BUSH a également

mis en garde les Etats susceptibles d'aider les terroristes : « Ces nations sont surveillées et devront rendre des comptes », a-t-il dit. ● À TORA BORA, les bombardements se poursuivaient

mercredi 12 décembre. Les combattants d'Al-Qaïda veulent négocier leur reddition, demandant d'être remis à des représentants de l'ONU. ● À KANDAHAR, ville du mol-

lah Omar, un calme précaire s'est installé après trois jours d'affrontements entre factions afghanes. ● DANS LE NORD du pays, la distribution d'aide alimentaire commence à s'organiser.

## George Bush annonce une forte relance des programmes militaires

« Nous devons protéger les Américains et nos amis contre toutes les formes de terreur ». Dans un discours offensif, le président a, mardi 11 décembre, mis l'accent sur l'effort de défense à consentir. Système antimissile, armements de haute technologie et services secrets seront des priorités

● **Le suspense à Tora Bora.** Les combattants fidèles à Oussama Ben Laden, retranchés dans la région de Tora Bora, au sud de Jalalabad, ont annoncé qu'ils se rendraient contre la promesse d'être remis aux Nations unies. Cependant, aucun signe de reddition des quelque mille hommes d'Al-Qaïda n'était enregistré dans la matinée de mercredi. Le commandant Haji Zaman, un des trois chefs des forces afghanes locales qui assiègent les derniers combattants repliés au sommet des montagnes avait pourtant annoncé mardi que le principe d'une reddition « sans condition » avait été accepté. Les bombardements américains ont redoublé d'intensité mercredi matin.

● **La présence d'Oussama Ben Laden.** Selon la chaîne de télévision américaine ABC, le gouvernement de George W. Bush aurait la preuve que le milliardaire saoudien se terre toujours dans les grot-

tes. Les services de renseignement auraient en effet intercepté des communications téléphoniques prouvant sa présence. Washington reste cependant prudent. « Les terroristes (...) peuvent s'échapper à travers des frontières et ensuite se regrouper et comploter de nouveau pour frapper comme ils ont promis

de le faire », a déclaré le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld. Interrogé sur la présence de l'ennemi public mondial numéro un, M. Rumsfeld a répondu : « Comment voulez-vous le savoir avant de l'avoir trouvé ? »

● **La frontière pakistanaise.** Le Pakistan a envoyé de nouveaux

renforts dans la zone frontalière face à Tora Bora pour barrer le passage à tout combattant d'Al-Qaïda cherchant à s'enfuir. M. Rumsfeld a salué ce geste d'Islamabad tout en précisant que « c'est une frontière poreuse, longue » et qu'il est donc difficile de la fermer totalement. Selon la télévision américaine NBC, des centaines de combattants talibans et du réseau Al-Qaïda, y compris de nombreux chefs, auraient cependant réussi à quitter l'Afghanistan pour se rendre soit en Iran soit au Pakistan.

● **Le bouclier antimissiles.** Le président Bush a annoncé qu'il avait l'intention de dénoncer, sans doute unilatéralement, le traité de 1972 sur les missiles antimissiles « rédigé à une autre époque contre un autre ennemi ». Il a d'autre part lancé un avertissement très clair à tous les « parains » du terrorisme. « Chaque nation sait maintenant que nous ne

pouvons pas accepter, que nous n'accepterons pas que des Etats financent, hébergent, entraînent ou équipent les agents de la terreur. Les nations qui violent ce principe seront regardées comme des régimes hostiles. Elles ont été prévenues, elles sont surveillées, elles devront rendre des comptes. » Aucun nom d'Etat n'a cependant été cité (lire ci-dessous).

● **Inculpation de Zacarias Moussaoui.** Un Français d'origine marocaine, Zacarias Moussaoui, 33 ans, s'est vu notifier, mardi 11 décembre, par un grand jury de Virginie, six chefs d'inculpation, notamment de conspiration avec Al-Qaïda. Quatre d'entre eux sont passibles de la peine de mort. Le ministre de la justice John Ashcroft a indiqué que Moussaoui avait suivi le même type d'entraînement de pilote que les 19 pirates de l'air qui ont perpétré les attentats du 11 septembre.

Moussaoui avait été arrêté le 17 août à Minneapolis. Il semble avoir été mobilisé à la hâte pour devenir le vingtième pirate de l'air. Il comparaitra le 2 janvier et sera jugé par une juridiction civile (lire ci-dessous).

● **Lakhdar Brahimi rassuré.** Le représentant spécial de l'ONU pour l'Afghanistan s'est déclaré confiant après sa visite à Kaboul et ses entretiens avec les responsables politiques locaux. « Les autorités n'ont pas d'objection à l'arrivée d'une force internationale mandatée par les Nations unies », a-t-il affirmé. Pour le moment, la constitution de cette force est toujours au stade des consultations, même s'il paraît probable qu'elle sera dirigée par la Grande-Bretagne. On ignore également quand elle sera déployée. En tout cas sans doute pas avant le 22 décembre, date de l'entrée en vigueur de l'administration provisoire.

### Dick Cheney met en garde Saddam Hussein

« Si j'étais Saddam Hussein, je réfléchirais sérieusement à l'avenir et j'observerais de très près ce qui est arrivé au régime des talibans », a indiqué le vice-président Dick Cheney, mardi 11 décembre, dans un entretien à la chaîne américaine Fox. Il a affirmé que des cellules terroristes sont disséminées dans plus d'une cinquantaine de pays mais s'est refusé à donner des noms, tout en précisant que « l'Irak nous préoccupe, parce que Saddam Hussein essaie de développer des armes de destruction massive ».

Dick Cheney a également cité la Somalie, soulignant que « c'est clairement l'un de ces endroits où une organisation peut opérer avec impunité sans être l'objet d'un contrôle de la part des forces de l'ordre, représentant ainsi une menace pour ses voisins ou pour les Etats-Unis ». D'après M. Cheney, jusqu'à 70 000 personnes sont passées dans les camps d'entraînement d'Al-Qaïda en Afghanistan. - (AFP.)

## Washington s'apprête à dénoncer officiellement le traité antimissile de 1972

WASHINGTON de notre correspondant

Non seulement les attaques terroristes du 11 septembre ne modifient pas les projets de modernisation du système de défense américain que George Bush avait présentés pendant sa campagne pour la présidence, en 2000, mais elles en démontrent l'absolue nécessité. M. Bush a choisi d'y revenir, mardi 11 décembre, à l'école militaire de Charleston, en Caroline du Sud, parce qu'il y avait prononcé, le 23 septembre 1999, un discours auquel il ne changerait pas une virgule aujourd'hui. Il en a d'ailleurs repris ou paraphrasé certains passages. A figuré en bonne place dans le discours de mardi, comme dans celui d'il y a deux ans, la construction d'une défense antimissile.

« Nous devons protéger les Américains et nos amis contre toutes les formes de terreur, y compris la terreur qui pourrait être apportée par un missile », a déclaré le président. En 1999, il citait la Corée du Nord, l'Irak, l'Iran, la Chine parmi les Etats dont les Américains devaient redouter une attaque de ce type. Cette fois, M. Bush n'a cité personne, mais il a réaffirmé que, pour « avancer » dans le programme d'expérimentation et de mise en pla-

ce d'une protection contre les missiles, il faut « dépasser le traité de 1972 sur les missiles antimissiles, rédigé à une autre époque, contre un autre ennemi ». Après l'essai réussi le 4 décembre (Le Monde du 5 décembre), l'administration Bush, au sein de laquelle le Pentagone est renforcé par les succès remportés en Afghanistan, s'oriente clairement vers une dénonciation rapide du traité de 1972, dit ABM (Anti-Ballistic Missile), avec la Russie.

### « UNE CLAQUE »

Le porte-parole du Conseil national de sécurité, Sean McCormack, présent à Charleston, a indiqué que « le moment approche » où le gouvernement américain va notifier aux Russes son retrait du traité, qui prévoit pour cela un préavis de six mois. Des sources anonymes à la Maison Blanche, citées par les agences de presse, ont affirmé que cette démarche est pour jeudi. Il est vrai que le secrétaire d'Etat, Colin Powell, reçu lundi, à Moscou, par le président russe, Vladimir Poutine, a indiqué aux journalistes que « les discussions continuent », afin d'éviter que la sortie du traité de 1972 ne soit unilatérale ; mais, si cette dénonciation est proche, il n'ap-

partenait pas à M. Powell de la rendre publique.

« Les dirigeants américains peuvent vouloir profiter du très bon climat régnant entre les deux pays pour faire ce que les Russes, de toute façon, s'attendent à les voir faire », estime Michael O'Hanlon, de la Brookings Institution, qui juge pourtant cette démarche techniquement inutile et politiquement regrettable. Chef de la majorité démocrate du Sénat, Tom Daschle a condamné une décision qui serait « une claque dans la figure » de tous ceux qui travaillent, depuis des années, à réduire les armements nucléaires. Cependant, le fait que les dirigeants russes n'ont pas accepté de renoncer au traité – ils sont prêts à le remplacer par un autre accord, qui supposerait que les Américains leur dévoient davantage leurs projets – incite Washington à passer outre. Quant aux Européens, réservés ou hostiles face à la Missile Defense (réduite à ces deux termes depuis que M. Bush et son équipe ont laissé tomber le mot « National » pour ménager les alliés), ils en ont déjà pris leur parti. A la pression du Pentagone s'ajoute celle du calendrier, si M. Bush veut pouvoir faire état d'un début de réalisation lorsqu'il

briguera sa réélection à l'automne 2004 et s'il veut pouvoir lancer la construction d'un super-radar en Alaska.

L'autre conséquence que M. Bush tire des attaques du 11 septembre est la nécessité de lutter à la fois contre les réseaux terroristes et contre « le parrainage étatique du terrorisme ». « Chaque nation sait maintenant, a-t-il dit, que nous ne pouvons pas accepter – et que nous n'accepterons pas – que des Etats hébergent, financent, entraînent ou équipent les agents de la terreur. Les nations qui violent ce principe seront regardées comme des régimes hostiles. Elles ont été prévenues, elles sont surveillées, elles devront rendre des comptes. » Le président, là non plus, n'a pas cité de noms, mais il avait déjà désigné, le 26 novembre, l'Irak et la Corée du Nord.

### ENGINS GUIDÉS

Les autres leçons du 11 septembre et de la guerre en Afghanistan renforcent, selon M. Bush, la pertinence de la transformation des forces armées mise à l'ordre du jour depuis qu'il a été élu et entreprise par le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld. Le président a prévenu les militaires et les indus-

triels qui croiraient revenu à la mode ce que la nouvelle administration jugeait périmé. « Notre guerre contre la terreur ne peut être invoquée pour justifier le maintien de bases, de programmes ou de systèmes d'armes obsolètes », a-t-il affirmé. L'heure est à l'innovation, aux « UAV » (Unmanned Aerial Vehicles) ou drones, ces avions sans pilote, devenus indispensables à la détection, voire à la destruction de l'ennemi ; aux engins guidés avec précision, qui ont indiscutablement besoin d'être améliorés. L'heure est aussi à la réhabilitation des services de renseignement, autrefois « tenus en suspicion et, même, méprisés », et à leur collaboration avec les services de police fédéraux et locaux.

Pour M. Bush, la lutte contre le terrorisme remet au centre de l'action gouvernementale, et au premier rang des dépenses publiques, la défense sous toutes ses formes. Lors de son élection, il s'agissait de rajouter l'armée et de dynamiser un vaste secteur industriel. Aujourd'hui, a fait valoir le président américain, l'enjeu n'est rien moins que « nos vies, notre mode de vie et tous nos espoirs pour le monde ».

Patrick Jarreau

## Commémoration à « Ground Zero » et dans le monde

WASHINGTON

de notre correspondant

Pour la troisième fois, les Etats-Unis ont commémoré, mardi 11 décembre, les attaques terroristes qui ont tué près de quatre mille personnes, le 11 septembre, à New York et à Washington. A la Maison Blanche, le président George Bush a évoqué la possibilité qu'un monument soit un jour consacré au rappel de cette date, mais ceux qui ont vécu ces événements n'auront besoin pour s'en souvenir, a-t-il dit, que « du tic-tac de l'horloge à la quarante-sixième minute de la neuvième heure du onzième jour », le moment où le premier des avions de ligne détournés était entré en collision avec l'une des tours du World Trade Center de New York.

Des cérémonies ont été organisées à New York, à Ground Zero, et au Pentagone. Le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, et le chef d'état-major interarmes, le général Richard Myers, ont participé à l'hommage rendu aux 184 militaires et civils morts lorsqu'un appareil a été projeté par les terroristes qui en avaient pris le contrôle sur l'un des côtés du bâtiment abritant le ministère de la défense et les états-majors. Une attention particulière a été apportée à la cérémonie du Pentagone, l'attentat qui l'avait frappé ayant été quelque peu éclipsé par ceux de New York. Un quatrième avion détourné s'était écrasé en Pennsylvanie, ses passagers ayant empêché les terroristes d'atteindre Washington.

### SIX MILLE DRAPEAUX

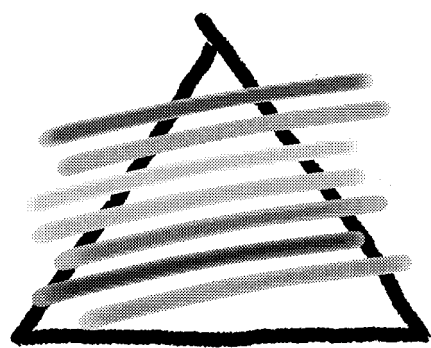
Des commémorations ont eu lieu dans tous les ministères, dont celui de la justice. Deuxième personnage de ce ministère après l'attorney general, John Ashcroft, le sollicitor general, Theodore Olson, a perdu sa femme, avocate et éditorialiste, qui était à bord de l'avion détourné sur le Pentagone. Les gouvernements ont aussi marqué le troisième mois après les attentats. Il en a été de même dans toutes les ambassades américaines. A Londres, le premier ministre britannique, Tony Blair, a commémoré l'événement en compagnie du secrétaire d'Etat américain, Colin Powell. Le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a prononcé un discours de condoléances à la télévision palestinienne.

Dans l'espace, les astronautes américains et les cosmonautes russes de la station internationale se sont réunis pour entendre les hymnes de leurs pays respectifs. La navette américaine Endeavour emporte six mille drapeaux américains, qui seront distribués, à son retour, aux familles des victimes.

P. J.

## VOUS AVEZ UNE PASSION ?

UNE ÉCOLE DE COMMERCE VOUS DONNE RAISON.



CONCOURS  
PRISM

Un Concours commun à 7 Écoles Supérieures de Commerce et de Management International marquées chacune par un secteur économique de pointe, caractéristique du génie régional français. 7 opportunités de vivre ses études avec passion.

Concours ouvert aux élèves de terminale.



www.concours-prism.com

N° Vert 0 800 16 20 17

Centralisation Concours PRISM  
149 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

PARIS - BORDEAUX - LILLE - LYON - NANTES - STRASBOURG - TOULOUSE

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## Le projet de « bouclier » vise à terme à protéger l'ensemble du territoire américain

SIGNÉ à Moscou le 26 mai 1972, le traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, dit traité ABM, ne concerne que les Etats-Unis et l'ex-Union soviétique. En ce sens, ce texte, signé par Richard Nixon et par Leonid Brejnev, était destiné à réduire la tension internationale et à renforcer la confiance entre Etats. Mais il n'est en aucune manière un traité de désarmement, qui viserait à réduire le nombre des armements stratégiques offensifs dans les deux pays.

Amendé en 1974, puis reprecisé encore en 1997, le document définit un système ABM comme comprenant – que ses éléments soient opérationnels, en chantier, en cours d'expérimentation, en révision, en réparation, en conversion ou en stock – des missiles intercepteurs ABM, des lanceurs en service pour lancer les missiles intercepteurs et des radars associés.

En son principe, le traité édicte qu'il est possible à chacun des pays signataires de déployer : 1) pas plus de cent missiles intercepteurs, pas plus de cent lanceurs et pas plus de six complexes de radars ayant pour but de protéger la capitale ; 2) pas plus de cent missiles intercepteurs, pas plus d'une vingtaine de radars, avec pour

objectif de protéger une zone d'implantation de missiles offensifs jugés stratégiques (des missiles intercontinentaux sol-sol) par pays.

Chaque partie s'engage à ne pas déployer sur des sites en périphérie de ses frontières des radars de pré-alerte tournés vers l'extérieur.

De même, les deux pays se sont engagés à ne pas construire, essayer ou déployer des systèmes ou des composants ABM qui seraient basés en mer, en l'air, dans l'espace ou sur des plates-formes de tir terrestres mobiles.

### CONTROVERSES JURIDIQUES

« Dans l'exercice de sa souveraineté nationale » et compte tenu du fait que « des événements extraordinaires » viendraient « compromettre ses intérêts supérieurs », chaque signataire peut se retirer du traité à condition de notifier six mois à l'avance son éventuelle décision et d'enoncer à son partenaire les raisons qui l'ont incité à s'en dégarer.

Aussi bien Donald Rumsfeld, secrétaire américain à la défense, que son adjoint direct, Paul Wolfowitz, ont admis, en dépit de controverses nombreuses et variées sur le plan juridique, que la nouvelle architecture globale – revue et corrigée, depuis la présidence de Bill Clinton, par l'administration

Jacques Isnard



■ VALLÉE DE MEELAWA. Des combattants des forces anti-talibanes inspectent des stocks de munitions abandonnés dans une grotte de la région de Tora Bora par les troupes d'Al-Qaïda.

LAURA J. WINTERKAP

# A Kaboul, l'arrivée d'une force internationale de sécurité suscite la méfiance des autorités

L'envoyé spécial de l'ONU, Lakhdar Brahimi, assure que cette force viendra « en amie »

## KABOUL

de notre envoyée spéciale  
Venu à Kaboul pour s'assurer que la passation des pouvoirs entre le président Burhanuddin Rabbani et le nouveau chef de l'exécutif afghan, Hamid Karzaï, se fera sans problème le 22 décembre, malgré les réticences et les critiques de certains, le représentant spécial de l'ONU, Lakhdar Brahimi, est reparti rassuré. Sur ce point, comme sur le fait que « les autorités n'ont pas d'objection à l'arrivée d'une force internationale mandatée par les Nations unies », M. Brahimi s'est dit confiant, mardi 11 décembre dans la capitale afghane.

Prévue par l'accord de Bonn, cette force internationale est vue avec méfiance par les autorités aujourd'hui en place à Kaboul. Le général Mohammed Fahim, ministre de la défense, estime en particulier que, avec argent frais et armes supplémentaires, ses troupes sont parfaitement capables d'assurer la sécurité.

Parlant après son entretien avec M. Brahimi, le général Fahim a réaffirmé que le nombre de soldats présents pour la force internationale ne devrait pas dépasser mille hommes et que leur rôle devrait être confiné à la surveillance des bâtiments publics.

Répondant implicitement à ces inquiétudes des autorités, M. Brahimi a souligné que « cette force viendrait en amie et non en ennemie et qu'elle ne serait pas là pour s'opposer ou combattre quiconque, mais pour accroître la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan ».

Indiquant que le Conseil de sécurité de l'ONU n'avait pas dépassé le stade des consultations quant à cette force, M. Brahimi s'est refusé à dire quand elle serait déployée à Kaboul. « De ce que je vois ici, ce n'est pas si important qu'elle se déploie avant le 22 décembre », a-t-il indiqué lors d'une conférence de presse. Dissipant la crainte liée à une présence étrangère permanente ou de longue durée, M. Brahimi a affirmé : « Le peuple d'Afghanistan doit savoir qu'aucun pays ne désire rester 20 ans ici, mais plutôt trois ou six mois. »

## MINISTÈRES-CLÉS

Interrogé sur sa rencontre avec le président Rabbani et les critiques émises par ce dernier, M. Brahimi a indiqué : « Ce n'est pas un secret de dire qu'il [M. Rabbani] n'est pas très content d'un certain nombre de choses. Je ne sais pas s'il aura un rôle à l'avenir, mais il a confirmé qu'il accueillerait Hamid Karzaï et qu'il lui remettrait le pouvoir. » Selon son

porte-parole, Sayyed Najibullah Hachemi, M. Rabbani s'est fait, lors de l'entretien avec le représentant onusien, le héraut des mécontents, qui, au sein de l'Alliance du Nord, contestent le fait que les trois ministères-clés – défense, affaires étrangères et intérieur – soient revenus à des héritiers d'Ahmad Chah Massoud, tous trois originaires de la vallée du Panchir et membres du parti de M. Rabbani, le Jamiat-e-Islami.

« A Bonn, le Jamiat-e-Islami a eu quatre ministères alors que certains membres de l'Alliance du Nord n'en ont pas même eu un », a ajouté le conseiller politique du président Rabbani, Hashmatullah Moslih. « Le président Rabbani a donc demandé que les ministères puissent être redistribués à l'intérieur de l'Alliance du Nord et que M. Karzaï soit autorisé à remanier son cabinet », a-t-il précisé.

Mais M. Brahimi s'est montré peu empressé de retoucher l'accord de Bonn. « Tout éventuel changement ne devrait se faire qu'après le 22 décembre. Je présume que le président de l'exécutif provisoire pourrait procéder à quelques changements », a-t-il déclaré, en indiquant avoir reçu une lettre de soutien total du général Abdul Rashid Dostom, l'homme fort de

Mazar-e-Charif, qui revendique pour son parti le ministère des affaires étrangères. Cette affaire des trois postes ministériels laissés au général Fahim, au Dr Abdullah et à Younès Kanouni, n'a toutefois pas fini d'empoisonner l'atmosphère et pourrait donner lieu à une coalition des mécontents de l'Alliance du Nord autour du président Rabbani. Ce sera l'un des casse-tête qui attendent M. Karzaï à Kaboul, où il devrait arriver dans les prochains jours, quand la situation instable régnant à Kandahar lui permettra de quitter l'ancien fief des talibans.

A l'adresse des Afghans, M. Brahimi s'est « félicité » de trouver Kaboul « pacifique ». Il a insisté sur « l'occasion en or dont dispose le peuple afghan parce qu'il existe une volonté politique d'aider et d'apporter la paix et la sécurité ».

M. Brahimi a quitté Kaboul pour Islamabad, où il rencontrera le président pakistanais, le général Pervez Moucharrarf, avant de regagner New York. Il sera de retour dans une semaine dans la capitale afghane pour assister à la cérémonie de transfert de pouvoir à laquelle, a-t-il précisé, de nombreuses nations ont exprimé le désir d'assister.

Françoise Chipaux

## Le Français Zacarias Moussaoui inculpé pour « conspiration » avec Ben Laden

### NEW YORK

de notre correspondant

« Al-Qaïda va maintenant affronter la justice qu'elle abhorre... » John Ashcroft, ministre américain de la justice, n'a pas hésité, mardi 11 décembre, à forcer sur la mise en scène et le symbole. Trois mois jour pour jour après les attaques, le Français Zacarias Moussaoui est le premier inculpé aux Etats-Unis pour avoir participé à la préparation des attentats du 11 septembre.

M. Moussaoui est accusé par un grand jury de Virginie de « conspiration avec Oussama Ben Laden et Al-Qaïda afin d'assassiner des milliers de personnes innocentes à New York, en Virginie et en Pennsylvanie le 11 septembre ». Il lui est reproché formellement d'avoir préparé « des actes de terrorisme et de piraterie aérienne, la destruction d'avions, l'utilisation d'armes de destruction

Orient et d'Allemagne et son parcour américain.

Zacarias est arrivé aux Etats-Unis le 26 février en provenance de Londres, et s'est inscrit à l'école de pilotage de Norman, dans l'Oklahoma. Entre le 5 mars et le 27 mai, il vole cinquante-sept heures sur de petits avions et se révèle piètre pilote. En août, il entre en contact téléphonique avec le propriétaire de l'appartement de Mohammed Atta, l'organisateur supposé des attentats, à Hambourg, et au moins une fois avec le Yéménite Ramzi Bin al-Shibh, toujours à Hambourg.

Ramzi Bin Al-Shibh, 29 ans, est un membre important de la cellule d'Al-Qaïda qui aurait préparé les attaques depuis l'Allemagne. Aujourd'hui recherché par toutes les polices, Bin Al-Shibh devait être, selon le directeur du FBI, Robert Mueller, le vingtième pirate de l'air – il y en avait cinq par avion détourné et quatre seulement dans le vol 93 d'United Airlines de Newark (New Jersey) à San Francisco qui s'est écrasé en Pennsylvanie. En juillet 2000, Ramzi Bin Al-Shibh essaye, sans succès, d'obtenir un visa d'entrée aux Etats-Unis. M. Moussaoui semble alors avoir été mobilisé en hâte comme vingtième pirate de secours.

Il reçoit au début du mois d'août 14 000 dollars de Hambourg en deux virements successifs par l'intermédiaire de la Western Union. Il part tout de suite pour le Minnesota et la PanAm Flight Academy d'Eagan, dans la banlieue de Minneapolis. Il veut s'entraîner sur les simulateurs de vols de Boeing et verse, le 13 août, les 6 600 dollars demandés en liquide. Son comportement éveille les soupçons. Moussaoui est dénoncé le 14 août aux services de l'immigration, arrêté à son hôtel à Minneapolis le 17 août et incarcéré à la prison d'Elk River. Il se trouve en possession de deux passeports, un français dont le visa obtenu à l'ambassade des Etats-Unis à Islamabad a expiré depuis plusieurs mois et un algérien, qui s'avère être un faux. Zacarias Moussaoui est transféré le 14 septembre dans une cellule du Metropolitan Correctional Center de New York.

Dans son ordinateur, les enquêteurs découvrent, après le 11 septembre, une volumineuse documentation sur les avions utilisés dans l'agriculture pour l'épandage des pesticides. Ces appareils pourraient servir à disperser des armes chimiques ou bactériologiques. L'intérêt de Moussaoui pour ces avions amène le FBI à lancer une alerte dans tout le pays et à interdire quelque temps le vol de ces appareils en septembre. M. Moussaoui refuse totalement, depuis le 17 août, de coopérer avec la police et la justice américaines.

Eric Leser

Quatre des six chefs d'inculpation contre le seul suspect arrêté ayant des liens apparemment indéniables avec les attentats du 11 septembre sont passibles de la peine de mort

massive, le meurtre de fonctionnaires américains et la destruction des biens ». Quatre de ces six chefs d'inculpation sont passibles de la peine de mort.

Zacarias Moussaoui, 33 ans, comparaitra le 2 janvier devant la cour fédérale d'Alexandria, dans le district est de Virginie, à quelques kilomètres de Washington. Au moment où se développe une polémique sur l'utilisation de tribunaux militaires pour juger les terroristes étrangers, l'administration Bush a fait le choix de la juridiction civile. Les débats seront publics et les pièces de la procédure accessibles. Le seul suspect arrêté ayant des liens apparemment indéniables avec les attentats du 11 septembre servira d'exemple.

L'acte d'accusation, de trente pages, cite vingt-deux autres noms de personnes soupçonnées de terrorisme, dont celui d'Oussama Ben Laden, et revient en détail sur le passé de M. Moussaoui. Il évoque notamment son passage dans les camps d'Al-Qaïda, en Afghanistan en avril 1998, les fonds reçus de cellules terroristes du Proche-

## L'échappement Co-Axial d'OMEGA

Une révolution dans le monde de l'horlogerie



Deuxième fuselage horaire  
3 ans de garantie

A l'aube du troisième millénaire, OMEGA présente une innovation majeure dans le domaine de la montre mécanique. L'échappement constitue le cœur de toute montre mécanique et son principe est resté inchangé depuis plus de 200 ans. Aujourd'hui, OMEGA bouleverse les principes établis en présentant un nouvel échappement Co-Axial mis au point en collaboration avec le maître horloger



George Daniels. Ce nouveau système est constitué d'une double roue d'échappement coaxiale, d'une ancre munie de trois rubis ainsi que d'un plateau portant une levée d'impulsion en rubis et soignée d'un balancier-spiral sans requette. Le système Co-Axial réduit le frottement de la roue d'ancre sur l'ancre et assure ainsi une meilleure stabilité de la précision à long terme.

**Ω**  
**OMEGA**

LES MONTRES

58, rue Bonaparte – 75006 Paris • Tél. : 01 46 34 71 38  
40, rue de Passy – 75016 Paris • Tél. : 01 53 92 51 61



# A Kunduz, les premiers signes d'une stabilisation : ébauche d'administration et de désarmement

La démilitarisation des talibans se poursuit rue par rue, district par district

**KUNDUZ (Afghanistan)**  
de notre envoyée spéciale

Une ébauche d'administration pluriethnique, un début de « désarmement », un bandit pendu en place publique et une distribution d'aide, la première depuis deux mois, dans le camp de réfugiés : la ville de Kunduz, arrachée deux semaines plus tôt aux talibans, offrait, mardi 11 décembre, des signes certains de « stabilisation ». Aucune trace de bombardements américains dans la ville elle-même. Seules ont été touchées les collines et routes avoisinantes, ainsi que la piste de l'aéroport, après que de mystérieux avions en aient évacué de nuit des étrangers fortunés et peu désireux de se rendre, selon les habitants. Aucune organisation humanitaire ne s'est toutefois réinstallée dans ce qui fut le dernier bastion taliban dans le nord de l'Afghanistan.

Kunduz est une ville pluriethnique, revendiquée à la fois par les Tadjiks et les Ouzbeks, alors que les Pachtones y sont aussi nombreux, ce qui explique pourquoi elle resta cinq ans aux mains des talibans. Elle échut finalement aux soldats, en grande majorité tadjiks, de « l'armée » de Massoud, qui attaquaient par les autres directions, sous le commandement du général Barialay devenu depuis vice-ministre de la défense du gouvernement intérimaire afghan.

Ce Tadjik panchiri âgé de trente-sept ans se dit engagé depuis l'âge de dix-huit ans « dans le djihad avec Massoud ». Vif, avenant et capable de s'exprimer en anglais, il a eu les faveurs, non seulement des nombreux journalistes présents dans le nord de l'Afghanistan avant la chute de Kunduz, mais aussi des conseillers américains auprès de l'Alliance du Nord, selon l'un d'eux. C'est par un grand rire que le vice-ministre a répondu à une question du Monde

sur les raisons qui ont poussé l'Ouzbek Rachid Dostom à s'embarasser des centaines d'étrangers qui se sont rendus à Kunduz – ce qui non seulement l'a empêché d'avancer sur la ville, mais, depuis les massacres de ces prisonniers, a achevé de ruiner sa réputation. « Ce fut très bon pour nous », a joyeusement convenu Barialay.

## Les pillages retardent l'arrivée des ONG

Après avoir craint les actes « terroristes » de talibans fondus dans la nature, notamment de combattants d'Al-Qaïda qui auraient pu échapper aux massacres de prisonniers à Mazar-e-Charif ou ailleurs, les organisations non gouvernementales s'inquiètent désormais du banditisme ordinaire. Tous leurs bureaux à Kunduz ont été pillés et doivent être rééquipés. L'identité des pillers reste floue. Selon la version la plus commune, il s'agirait des talibans avant leur reddition ; les Tadjiks accusent quant à eux les combattants ouzbeks brièvement entrés en ville pour négocier cette reddition ; mais il pourrait aussi s'agir de simples habitants ayant profité du court intermède avant l'entrée très applaudie en ville, lundi 26 novembre, de milliers de soldats de l'Alliance du Nord. – (Corresp.)

« Dostom voulait prendre Kunduz, mais je lui ai dit : "Ne viens pas ici, ce sera mauvais pour toi et pour le futur du pays, la dernière fois que tu as voulu Kunduz, ce sont les talibans qui l'ont prise." Dostom s'est donc contenté des prisonniers et de leurs armes, en invitant les télévisions à filmer leur reddition ; alors que moi, qui étais au centre des opérations, j'ai tenu les médias à l'écart... »

Ne cachant pas son peu d'estime pour cet « allié » ouzbek, le jeune général Barialay soutient qu'« avec son passé de trahisons et son esprit de milicien » il ne faut pas lui donner les hauts postes qu'il revendique. « Quant à la représentation des Ouzbeks au sein du pouvoir, elle peut être mieux assurée par d'autres, qui se sont toujours battus avec nous », ajoute-t-il.

Treillis et rangers impeccables, le vice-ministre de la défense, chargé de la sécurité de la région, reçoit dans une des rares cham-

bres meublées de son état-major – une maison à deux étages, entourée de jardins et de murs, proche de la très boueuse rue centrale de Kunduz. Dans la foule qui s'y presse, entre les échoppes, les femmes, toujours en burqas, ne sont pas rares, mais les hommes armés restent légion, en uniforme ou non. Barialay assure cependant qu'ils

sont désormais rattachés à la nouvelle garnison militaire de la ville ou à sa police. En précisant que cette « démilitarisation des talibans » reste en cours, qu'elle se fait rue par rue, district par district.

## UN NOUVEAU GOUVERNEUR

En effet, après s'être rendus, les talibans originaires de la région ont tout simplement rejoint leurs familles, parfois avec leurs armes, qui de toute façon ne manquent pas. Un Conseil des commandants a donc créé une « commission du désarmement » qui réunit « tous les anciens d'un quartier ou d'un village et leur fait choisir les soldats, parmi les innocents, qui seront chargés d'assurer leur sécurité », explique Barialay. Ce qui revient le plus souvent à intégrer les ex-talibans aux nouvelles structures – y compris certains de leurs chefs originaires de la région. Ainsi, le nouveau gouverneur de Kunduz, Amir Latif, n'est

autre que celui qui occupait jusqu'au bout cette fonction pour les talibans à Imam Sahib, localité située entre Kunduz et la frontière tadjike. Il a juste troqué son turban noir pour un turban brun. C'est parce qu'il est ouzbek que le général Barialay l'a fait « élire » à ce poste. Le même souci d'équilibre ethnique lui a fait placer un Pachtone à la tête de la police. Ce dernier fut chargé d'organiser la pendaison publique, quatre jours plus tôt, d'un bandit faisant partie d'un groupe qui sévissait sur la route reliant Kunduz à Baghlan, au sud. Des soldats partis à leur rencontre à bord de blindés en ont tué un, blessé un autre et fait fuir les derniers, dont l'un fut rattrapé et pendu pour l'exemple. « Ce fut très efficace, nos routes sont devenues sûres », se félicite Barialay, qui prévoit d'aller superviser la mise en place de l'administration dans d'autres villes du Nord-Est avant de regagner son bureau de Kaboul.

Mais son travail ne va pas sans « incidents ». Tels celui de l'hélicoptère qui s'est écrasé, lundi 10 décembre au décollage, près de Taloqan, faisant vingt morts dont des commandants ex-talibans locaux « gardés prisonniers à Taloqan, comme Arbab Hashem, Sulan Mohammed et Mirzoi Nassiri, que nous voulions vraiment envoyer à Kaboul », explique pourtant le général Barialay...

« Le nombre de talibans tués lors de la chute de Kunduz ne devrait pas dépasser la vingtaine », selon un journaliste du New York Times qui aurait été depuis la semaine dernière le seul résident étranger à Kunduz. « Je suis allé là où une rumeur parlait de deux cents d'entre eux massacrés, or il s'agissait de sept tués par un tir de roquette sur une jeep. Sinon, l'atmosphère ne serait pas si détendue dans la ville », témoigne-t-il.

Sophie Shihab

# Dans le nord, l'aide humanitaire passe enfin

L'insécurité demeure un problème majeur

**KUNDUZ**

de notre envoyée spéciale

L'ouverture si attendue aux convois humanitaires, au début de cette semaine, des deux routes principales menant de l'ex-URSS vers l'Afghanistan, ne signifie pas que ses populations soient tirées d'affaire. « Plus de trois millions de personnes dans le Nord afghan ne sont pas secourables comme il le faudrait, à cause de l'insécurité » déclarait, début décembre un porte-parole de l'ONU. Le problème le plus aigu se pose à l'ouest, partiellement couvert par les convois du Programme alimentaire mondial (PAM) venant d'Iran et du Turkménistan. Mais partout, « pillages, enlèvement, affrontements entre groupes armés et bandes errantes de talibans » restaient, selon l'ONU, un obstacle à ses opérations d'aide.

## MORTS DE FAIM

Certes, certaines ONG, dont Acted, ont vite envoyé sur place des expatriés évacués après le 11 septembre, et relancé des programmes maintenus avec du personnel local. Mais les voies ouvertes aux convois venant du Nord étaient alors limitées. Ils devaient attendre, parfois des semaines, pour franchir les postes des garde-frontière russes, des douaniers tadjiks et des gardiens afghans de la barge rudimentaire franchissant le Pianj à Kokul. Cette route, de même que celle du Pamir depuis le Tadjikistan, est encore moins praticable en hiver. Les pressions étaient donc vives sur les Ouzbeks, les Tadjiks et leurs protecteurs pour que soient ouvertes les deux routes directes vers le Nord afghan. C'est chose faite, mais avec deux mois de retard.

Le grand pont qui franchit l'Amou-Daria fut inauguré, dimanche 9 décembre, par le président ouzbek, Islam Karimov, qui craignait jusqu'alors de perdre le contrôle d'une frontière le protégeant de

ses opposants ouzbeks alliés d'Al-Qaïda. Peu d'entre eux auraient survécu aux massacres de prisonniers.

Le passage sur ferry à Pianj, au Tadjikistan, fut aussi franchi pour la première fois, dimanche, par un convoi « expérimental », attendu jeudi à Kaboul. Il était officiellement fermé depuis septembre 2000, quand les talibans ont occupé le poste de Chirkhan Bandar lui faisant face. Les Tadjiks, mais aussi les Russes, maîtres de la frontière tadjiko-afghane, attendaient que la situation se décante. Le convoi d'une vingtaine de camions est qualifié de « russe », même si les voitures sont fournies par l'OIM (Office des migrations), la logistique par Acted, les chauffeurs par le Tadjikistan et une partie de la farine par le PAM. Les Russes envoyant, avec deux représentants de leur ministère des situations d'urgence, l'autre partie du contenu des camions.

Ce convoi fut accueilli avec joie à Kunduz, où l'OIM assura une première distribution dans le camp de déplacés qu'elle y gère. Il n'avait rien reçu depuis plus de deux mois « Deux cents réfugiés sont morts de faim, d'épuisement ou de maladie », dit un employé afghan.

Rencontrés à Kunduz, les deux premiers officiers de sécurité de l'ONU envoyés dans le nord de l'Afghanistan (à l'exception de Mazar-e-Charif) ont assuré que le feu vert sera donné à leurs agences pour qu'elles s'y réinstallent la semaine prochaine. Mais l'aéroport de Kunduz, où seule une voie de 20 m de large reste intacte sur la piste, n'est pas utilisable. Par contre, celui de Mazar, « sécurisé » par des forces américaines et françaises, devait accueillir mercredi, son premier avion humanitaire de l'ONU. Seuls des vols humanitaires russes ont commencé en direction de Kaboul et Faizabad, dans le Pamir.

S. Sh.



france telecom

150  
EUROS

30  
EUROS

10  
EUROS

CHEQUIER  
ORANGE  
JUSQU'À  
150 €  
OFFERTS

20  
EUROS

Pour Noël, grâce au chéquier Orange disponible en points de vente, bénéficiez d'offres avantageuses pour découvrir ou faire découvrir les différents produits et services Orange. Forfait ajustable, compte mobile ou mobicarte, vous avez jusqu'au 15 janvier 2002 pour choisir l'offre qui vous convient. Conditions de l'offre au 0 800 830 800.

Le futur, vous l'aimez comment ?



**EUROPE** Un compromis a été trouvé, mardi 11 décembre à Rome, entre le président du conseil italien, Silvio Berlusconi, et le premier ministre belge, Guy Verhofstadt, sur la question

du mandat d'arrêt européen. ● L'ITALIE accepte l'accord conclu entre ses partenaires sur le champ d'application de cette nouvelle procédure d'extradition, y compris pour les délits finan-

ciers et la corruption. ● EN CONTRE-PARTIE, M. Berlusconi a indiqué que son approbation ne préjugerait pas des débats du Parlement italien sur les modifications

nécessaires. L'Italie appliquera vraisemblablement avec retard cette nouvelle mesure ● LE COMPROMIS permettra d'éviter une crise au sommet de Laeken en fin de semaine. Mais il

ne met pas fin aux inquiétudes des partenaires de l'Italie sur l'attitude du gouvernement Berlusconi vis-à-vis de la construction européenne. (Lire aussi notre éditorial page 18.)

## M. Berlusconi accepte sous conditions le mandat d'arrêt européen

Pour désamorcer une crise européenne, le président du conseil italien s'est rangé, mardi 11 décembre, aux arguments de ses partenaires. Mais il renvoie à son Parlement le soin de définir les conditions d'application de la nouvelle procédure judiciaire

**ROME et BRUXELLES**  
de nos correspondants

Après une semaine de pressions venues de Bruxelles, le président du conseil italien, Silvio Berlusconi, a annoncé, mardi 11 décembre, à Rome qu'il acceptait le projet de mandat d'arrêt européen proposé le 6 décembre par ses quatorze partenaires de l'Union européenne. Après deux heures d'entretien avec le président belge de l'Union européenne (UE), Guy Verhofstadt, il a ainsi renoncé à son isolement. Mais il y a mis des conditions : « Pour appliquer la décision cadre sur le mandat d'arrêt européen, le gouvernement italien devra lancer des procédures de droit interne afin de la rendre compatible avec les principes suprêmes de l'ordre constitutionnel dans le domaine des droits fondamentaux et pour rapprocher son système judiciaire des modèles européens dans le respect des principes constitutionnels ».

Le premier ministre belge, soucieux de faire entériner le nouveau système de mandat d'arrêt européen au sommet de Laeken, en fin de semaine, n'a pas fait la fine bouche. Il s'est déclaré « très content que l'Italie ait accepté le mandat comme il a été précédemment défini, ce pays ayant toujours fait avancer l'idée européenne et l'intégration ».

Interrogé par la presse sur le temps que pourraient prendre les modifications constitutionnelles nécessaires, M. Berlusconi s'est montré évasif. Il les a liées à son projet de réforme de la justice, à propos de laquelle il a engagé un bras de fer avec la magistrature. « Nous allons proposer rapidement au Parlement les modifications car nous travaillons déjà sur la réforme de la justice. Nous espérons que les délais seront rapides », a-t-il dit, en estimant que l'année 2004, à partir de laquelle le mandat d'arrêt européen devrait s'appliquer pour l'Italie, lui paraissait un

objectif raisonnable. Il n'a cependant pas exclu un échec au Parlement : « Il y aurait alors un espace judiciaire commun à certains pays et auquel d'autres n'appartiendraient pas. C'est comme pour la monnaie unique, il y a des pays ayant un fort ancrage

euro mais qui n'appartiennent pas à la zone euro », a-t-il dit.

La classe politique a accueilli la nouvelle avec un certain soulagement. Sur un ton modéré, l'opposition de centre-gauche a exprimé sa « perplexité » sur la solution annon-

### Veto contre trois magistrats nommés à Bruxelles

Le bras de fer opposant Silvio Berlusconi à la magistrature italienne affecte également l'OLAF, l'unité antitrafic de l'Union européenne. Celle-ci doit accueillir trois magistrats italiens : Alberto Perduca, procureur de Turin, sélectionné pour devenir chef des enquêtes et des opérations de l'OLAF, et ses deux collègues Mario Vaudano et Nicola Piacente, tous experts en lutte contre le blanchiment et les paradis fiscaux. Mais depuis novembre, le président du conseil italien oppose son veto à leur prise de fonctions.

L'Association nationale des magistrats (ANM), dont la direction vient de démissionner le 5 décembre en signe de protestation contre les attaques gouvernementales, a confirmé leur mise en disponibilité. Mais le ministre de la justice, qui négociait en fin de semaine dernière à Bruxelles sur le mandat d'arrêt européen, a maintenu le refus des autorités, qui accusent les trois magistrats d'être trop proches de l'opposition. - (Corresp.)

cée, en raison de la lenteur des procédures parlementaires sur les problèmes difficiles. Seule la Ligue du Nord de Umberto Bossi, membre de la coalition au pouvoir, qui a violemment dénoncé ces derniers jours le bradage des droits des citoyens italiens au nom de l'Europe, a maintenu son opposition. Pour des raisons différentes, ses inquiétudes sont partagées par les Verts et l'extrême gauche, qui soulèvent la question des garanties et des droits à la défense des Européens.

### AMBIGUITÉS

On constate un même soulagement à Bruxelles. Malgré les ambiguïtés de M. Berlusconi la présidence belge de l'Union considère qu'il a entériné l'accord conclu par ses partenaires sur le champ d'application du mandat d'arrêt européen, qui pourra être utilisé pour une liste de 32 infractions incluant les délits financiers. Il ne pourra cependant s'agir que de délits encourrant une peine d'emprisonnement d'au moins trois ans.

Le mandat d'arrêt devrait remplacer l'extradition et le contrôle politique qui s'y rattache, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, pour des faits commis, au plus tard, après sa date d'entrée

en vigueur (2002) : cette rétroactivité à géométrie variable constituait une concession importante faite aux Italiens. La France devrait accepter qu'elle s'applique pour des faits commis à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1993.

Si l'Italie ne respecte pas l'engagement juridique qu'elle a pris, elle ne pourra être traduite devant la Cour de justice des Communautés européennes que par d'autres Etats membres, et non par la Commission, qui ne dispose pas du pouvoir de poursuivre pour non-transposition d'une « décision-cadre », nouvel instrument juridique, distinct des directives et des règlements.

Le constat d'un accord à Quinze devrait être se faire mercredi au Comité des représentants permanents, avant d'être confirmé au Conseil européen de Laeken. Le texte de cet accord devra alors être soumis pour consultation au Parlement européen. La loi européenne, qui doit être transposée dans le droit interne des Etats membres, devrait entrer en vigueur, de façon théorique, en janvier ou février 2002.

Danièle Rouard  
et Rafaële Rivais

► www.lemonde.fr/ue

## Louis Michel, l'homme du zéro pointé au président du conseil italien

### BRUXELLES

de notre correspondant  
La scène se déroule la semaine dernière, tandis que l'Italie vient de refuser, contre l'avis de ses qua-

### PORTRAIT

Un chef de la diplomatie belge qui « s'arrête parfois au-delà des limites »

torze partenaires, le mandat d'arrêt européen. « Et toi, tu lui donnes quelle note, à Berlusconi ? », glisse Louis Michel, le ministre belge des affaires étrangères, à son homologue italien, Renato Ruggiero. Le Belge tient sa revanche, se souvenant des critiques qu'il avait essuyées au mois d'octobre. A l'époque, invité sur un plateau de télévision, il accepte de délivrer des notes pour la gestion de l'après-11 septembre. Son bilan : 8,5 sur 10 pour Vladimir Poutine, 7 pour George W. Bush, 6 pour Tony Blair, 0 pour les talibans et... Silvio Berlusconi. Une mini-tempête diplomatique est déclenchée, Renato Ruggiero exige des excuses et émet une protestation officielle.

« Louis parle toujours trop et s'arrête parfois au-delà des limites », diagnostique, à l'époque, l'un de ses collègues du gouvernement arc-en-ciel que dirige Guy Verhofstadt. « C'est vrai que la fonction qu'il occupe depuis juin 1999 a renforcé ses défauts et ses qualités », ajoute un dirigeant libéral. Parmi les premiers, et outre sa façon de relever, pêle-mêle, un caractère autoritaire, une frénésie de la popularité et un tempérament du genre soupe au lait. Au rang des seconds, une phénoménale capacité de travail, une grande fidélité et un sens inné de la manœuvre politique. C'est grâce à cette dernière qu'il s'est imposé comme l'un des principaux acteurs du difficile « système belge », où prévalent la négociation permanente et le compromis entre partis, basé sur les règles du maquignonnage.

Aujourd'hui, « Big Loulou », ou « Gros Louis », comme il se baptise lui-même, se réjouit d'avoir renoué à présenter ses excuses aux dirigeants italiens. Et pense secrètement que ce coup s'ajoutera à d'autres qui ont fait sa renommée sur la scène internationale.

Mû par son obsession de faire reparler de la Belgique (et de lui), il a multiplié les initiatives. Dans le

dossier Pinochet, les sanctions européennes contre l'Autriche ou la condamnation de la Ligue du Nord, l'ancien professeur de langues a fait valoir l'obligation d'une « diplomatie éthique ». A Durban, à la Conférence mondiale sur le racisme, il a forcé un accord inattendu. Secrètement, il rêvait aussi d'être le coauteur d'une présidence belge des Quinze qui aurait relancé un grand projet pour l'Union. Et pourquoi pas, l'accoucheur d'une solution pacifique pour la zone des Grands Lacs africains ou la Palestine.

L'homme est ainsi. Pas immodeste, mais acharné ; pas mythomane, mais insatiable. Boulimique du pouvoir, ce globe-trotter garde ainsi la haute main sur le Parti réformateur libéral (PRL), qu'il a repris et réorienté à la mort de Jean Gol, son seul chef, son maître à penser, son ami ; celui qui le tyrannisait ou l'encensait, selon ses humeurs.

### LE COUP DE 1 HEURE DU MATIN

En 1995, à la mort de cet intellectuel brillant, ombrageux et autoritaire qui a imposé son disciple, fils de maçon, dans un parti de notables, Louis Michel hésite quelques heures puis se fait adouber par ses troupes : il sera l'héritier, le seul, l'unique. Il écarte sèchement tous ses rivaux, dont Didier Reynders, l'actuel ministre des finances, et impose à sa formation le credo du libéralisme social : en recrutant au centre et au centre-gauche, prédit-il, les libéraux gagneront les élections et reviendront au pouvoir. Pari gagné.

Big Loulou premier ministre ? En 1999, il fallait ménager l'opinion flamande, majoritaire dans le pays, et c'est Michel lui-même qui a ouvert la voie à Guy Verhofstadt. Mais le palais royal songe à lui, pour une prochaine fois. Le roi Albert II raffole du caractère et de la gouaille de ce bon vivant qui, sur le coup de 1 heure du matin, au retour d'un voyage au bout du monde, fait rouvrir la baraque à frites de Jodoigne, son fief du Brabant wallon, et passe un coup de fil à Marc Wilmots, le capitaine de l'équipe nationale de foot, son meilleur ami. A lui et quelques autres, il dira son admiration pour Mandela et son étrange fascination pour Castro, incarnation d'une histoire en marche que, même dans ses rêves les plus fous d'enfant pauvre, il ne croyait pas pouvoir rencontrer un jour.

Jean-Pierre Strobants

Dell | Micro-ordinateurs

# 1 499 € TTC

Pour nos concurrents, nos prix ne sont pas des prix, ce sont des promotions\*.

**DELL™ DIMENSION™ 4300**  
Processeur Intel® Pentium® 4 à 1.7 GHz

- Châssis minitour
- Chipset Intel® 845 à 400 MHz
- 256 Ko de mémoire cache de second niveau "full speed"
- 128 Mo de mémoire SDRAM
- Disque dur 40 Go
- Carte vidéo NVIDIA GeForce 2MX AGP 4x avec 32 Mo de mémoire vidéo et sortie TV
- Moniteur 15" Couleur Ecran Plat
- Lecteur de DVD 16x, décodeur MPEG-2 logiciel
- Son intégré 64 Voix
- Enceintes Stéréo
- Carte modem PCI 56 K V90
- AOL pré-installé : NOUVEAU !
- 50 Heures d'essai TOUT COMPRIS (Internet et télécommunications incluses<sup>(a)</sup>)
- Microsoft® Windows® Edition Familiale
- Microsoft® Works Suite 2 001
- Garantie européenne : 1 an, service aller-retour atelier

**1 499 € TTC**  
**9 832,80 € TTC**

1 253,34 € HT - Réf. 170-D1215  
Possibilité de financement : contactez-nous

**Avec Dell, vous êtes gagnant !**

\*Il n'y a pas d'intermédiaire entre vous et nous, pas de magasin, pas de revendeur : vous bénéficiez ainsi des meilleurs prix en direct. Par exemple, l'ordinateur de bureau Dell Dimension 4300 équipé du processeur Intel® Pentium® 4 à 1.7 GHz, d'un lecteur DVD, et d'un moniteur 15" couleur ECRAN PLAT est à 1 499 € TTC seulement !

Commandez cette configuration sur le web et recevez pour seulement 1 €<sup>HT</sup> de plus une imprimante jet d'encre couleur Lexmark Z33<sup>®</sup>. Pour cela, mentionnez votre code Noël : ☺ Réf 170-D1215

Les PC Dell utilisent une version originale de Microsoft® Windows®  
www.microsoft.com/piracy/howtotell

	<p><b>TOUS LES AVANTAGES DE LA RELATION DIRECTE</b></p>	<p><b>FINANCEMENT</b></p> <p>Dell propose des offres de financement multiples et adaptées à tous les budgets. Pour plus d'informations, nous contacter.</p>	<p><b>ASSISTANCE</b></p> <p>Vous en bénéficiez avant, pendant et après votre achat. Votre conseiller Dell possède toutes les compétences pour vous guider.</p>
		<p><b>INTERNET</b></p> <p><b>20 €<sup>HT</sup> + 20 €<sup>HT</sup> offerts</b> en décembre pour tout système commandé sur le web<sup>(b)</sup>. Offre cumulable avec les autres promotions en cours.</p>	

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

**0 825 387 197**

Choisissez et achetez directement sur le site : **www.dell.fr**

24h sur 24h, 7J sur 7

☺<sup>(c)</sup> Indico (0,98 €<sup>HT</sup>/min) Fax : 0 825 004 701

Offre valable jusqu'au 31/12/01, dans la limite des stocks disponibles. Prix, logos et caractéristiques des produits peuvent être modifiés sans avis préalable, du fait de l'évolution technique notamment. Offre soumise aux conditions générales de ventes et de services de Dell. Malgré notre vigilance des erreurs de prix et/ou de spécifications peuvent s'être glissées dans ce document. Dell vous prie de le excuser et vous en préviendra le plus tôt possible. (a) Accès Internet AOL : offre d'essai comprenant 50 Heures gratuites (accès Internet + télécommunications) à utiliser dans les 30 jours suivant la première connexion. Offre réservée aux personnes majeures disposant d'une CB et d'un compte bancaire, réservée à une par foyer en France métropolitaine. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle AOL, valable jusqu'au 31/12/01. (b) 9 pages/min, 5 pages/min couleur 2400x1200 ppp, garantie un an sur site. (c) Cette réduction est applicable à chaque système Dell commandé sur le web. Dell se réserve le droit de mettre fin à cette offre sans avis préalable.

# La Pologne met en place un système de contrôle de ses frontières orientales

L'Union européenne exige qu'elle instaure des visas avec l'Ukraine, la Biélorussie et la Russie

La perspective d'intégrer l'Union européenne et l'espace Schengen oblige la Pologne à redéfinir ses relations avec ses voisins et en particulier

avec l'Ukraine. Bruxelles demande que soit généralisé un système de visas et renforcée la lutte contre l'immigration clandestine. Demandes dif-

ficiles à satisfaire : la Pologne ne veut pas tourner le dos à ses voisins orientaux et met en avant ses liens privilégiés avec l'Ukraine.

## STUBNO

de notre envoyé spécial

La journée s'achève. Deux gardes-frontières polonais – l'un sur son petit cheval, l'autre sur son grand cheval – parcourent le long chemin d'herbe qui suit la frontière avec l'Ukraine. Les patrouilles équestres, une innovation, permettent d'afficher une présence. Mais les choses sérieuses commencent à la tombée de la nuit, avec un matériel beaucoup plus sophistiqué : comme cette caméra thermique, capable de voir, dans le noir, dans un rayon de 20 kilomètres. Et de surprendre, parfois, des petits groupes de Vietnamiens, de Pakistans, d'Afghans ou d'Irakiens qui tentent de pénétrer en Pologne, étape obligée avant une autre frontière, l'Allemagne, sept cents kilomètres plus à l'ouest.

Venus le plus souvent de Russie, où ils sont arrivés en avion, ils sont entrés sans aucun problème en Ukraine (la frontière entre les deux pays est « ouverte »). Ce n'est qu'après que commencent les choses difficiles : les Polonais, parce qu'ils veulent montrer à l'Europe des Quinze qu'ils sont en mesure de surveiller leur territoire, se font un devoir de les intercepter. « Quand nous les arrêtons, épuisés, transis, ils ont presque l'air soulagés », explique un garde-frontière. Ils sont ensuite remis aux Ukrainiens.

Combien passent, combien sont arrêtés ? L'an dernier, explique le lieutenant-colonel Drozd, 680 immigrants clandestins ont été arrêtés dans le secteur de 200 kilomètres environ dont il est responsable. Et, pour preuve que la surveillance ici est de plus en plus efficace, il souligne que le nombre de refoulements à la fron-



tière polono-allemande diminue régulièrement : 4 000 en 1999, 2 000 environ l'an dernier. Le matériel moderne acquis par les gardes-frontières polonais est en partie financé par le programme européen Phare.

Mais la lutte contre l'immigration clandestine n'est qu'un aspect, et peut-être pas le plus important, de l'effort d'« étanchéisation » et de modernisation de la frontière orientale de la Pologne. Il s'agit aussi de rendre la vie plus difficile aux contrebandiers, mais surtout de rendre plus faciles les passages « légaux » (8 millions par an). Le nombre de postes-frontières a été considérablement augmenté, certains sont prêts à être connectés au Schengen Information System (SIS). « Il ne s'agit pas de construire un nouveau rideau de fer » (entre une Pologne bientôt membre de l'Union européenne et le monde extérieur), se défend le lieutenant-colonel.

Reste le problème fondamental : Bruxelles exige de futurs membres de l'Union européenne qu'ils imposent des conditions à l'entrée des

ressortissants des pays voisins que sont l'Ukraine, la Biélorussie, la Russie. Plus précisément des visas, délivrés à l'avance, dans des consulats, et pas à la frontière. La liberté de circulation, dans cette partie de l'Europe, est l'un des grands acquis de ces dix dernières années. Va-t-il falloir y renoncer, pour se conformer à un autre « acquis », celui de l'espace Schengen ?

« Nous remplirons nos obligations de Schengen et il y aura des visas avec l'Ukraine », déclare le nouveau ministre polonais des affaires étrangères, Włodzimierz Cimoszewicz. « La question, c'est quand, comment, et quels types de visas. Nous ne voulons pas envoyer de message négatif aux nations de l'Est. » Le précédent gouvernement polo-

## Certains postes-frontières sont prêts à être connectés au réseau d'informations Schengen

nais avait annoncé qu'il n'introduirait un système de visas qu'au tout dernier moment. Son successeur post-communiste est moins catégorique, mais cherche des solutions aussi « douces » que possible.

La plus puissante des ONG polonaises, la Fondation Stefan Batory (financée par George Soros), déploie de grands efforts pour faire mieux comprendre la dimension et la complexité du problème. L'amélioration des relations entre la Pologne et l'Ukraine – unies et

séparées par un passé parfois très douloureux – est un succès réel, auquel on n'entend renoncer ni à Varsovie, ni à Kiev ou à plus forte raison à Lviv, capitale de l'Ukraine occidentale et polonaise avant-guerre. « Il faudrait que les institutions européennes nous comprennent », explique le vice-voivode de la région de Lviv, Volodymyr Herycz. A Varsovie, le président Kwasniewski répète que la Pologne entend bien être, à l'Ouest, « l'avocat de l'Ukraine ».

Déjà, et au risque de nuire à l'économie des régions est de la Pologne, parmi les plus pauvres du pays, mais « riches » par rapport à une Ukraine où le revenu moyen est six fois inférieur à ce qu'il est en Pologne, on a entrepris de remettre un peu d'ordre dans les échanges frontaliers. Pour le problème des visas, tout ou presque reste à faire.

A Lviv, on espère un régime spécial pour les frontaliers, et pour les autres, des visas bon marché. La grande complexité des circuits administratifs ukrainiens ne facilite pas les choses, confie un responsable polonais : « Ils ont une multitude de ministères, qui défendent des intérêts parfois obscurs, ceux de l'administration, des milieux d'affaires, voire des mafias. »

Plus personne ne croit à la possibilité d'éviter les exigences de Bruxelles. Mais on espère en limiter les inconvénients, et on se console avec les conclusions de diverses études récentes : une extension de l'Union jusqu'à la frontière orientale de la Pologne devrait favoriser le développement économique de l'Ukraine.

Jan Krauze

## Deux procès distincts pour Slobodan Milosevic

LA HAYE. Le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye a décidé, mardi 11 décembre, qu'il y aurait non pas un mais deux procès distincts pour Slobodan Milosevic. Le premier, correspondant aux événements du Kosovo, s'ouvrira le 12 février. Les juges devant lesquels comparait l'ancien président yougoslave ont ainsi rejeté une motion du procureur, Carla Del Ponte, réclamant que les trois inculpations portées contre Milosevic, correspondant aux trois conflits majeurs qui ont démembré l'ex-Yougoslavie, soient réunies dans un procès unique.

L'argumentation du procureur a échoué sur la notion de « grande Serbie » présentée comme l'objectif stratégique poursuivi par Slobodan Milosevic dans les trois conflits, en Croatie, en Bosnie et au Kosovo. Le juge Patrick Robinson a observé que ce projet de « grande Serbie » n'apparaissait pas expressément dans l'inculpation sur le Kosovo, établie en mai 1999 par le prédécesseur de M<sup>me</sup> Del Ponte, Louise Arbou. M. Milosevic a qualifié de « suprême absurdité » son inculpation pour génocide en Bosnie. Rejetant la compétence du TPI, il a refusé de plaider coupable ou non des charges pesant contre lui pour la Bosnie. La date du second procès Croatie-Bosnie n'a pas encore été fixée. – (AFP.)

## Nouveaux bombardements israéliens sur Khan Younès, à Gaza

JÉRUSALEM. Israël a mené une nouvelle attaque sur des positions palestiniennes, à Khan Younès, dans la bande de Gaza, dans la nuit de mardi 11 à mercredi 12 décembre. Cette opération s'inscrit dans la vague de représailles décidée après les attentats meurtriers du 1er et du 2 décembre. Des hélicoptères ont tiré des missiles sur des bâtiments officiels, quatre civils palestiniens ont été tués. Quelques heures plus tard, six tirs de mortiers ont été enregistrés dans une des colonies de la Gush katif, à côté de Khan Younès. Ces tirs n'ont fait que des dégâts matériels.

Peu de temps auparavant, l'émissaire américain Anthony Zinni avait demandé à Israël d'observer un répit de 48 heures pour permettre aux Palestiniens d'arrêter des militants radicaux. Israël, qui a noté des progrès dans les efforts déployés par l'Autorité palestinienne au cours d'une réunion tenue en présence de M. Zinni, a cependant indiqué un peu plus tard qu'il répondrait « à tout tir d'obus de mortier et à tout autre acte terroriste ». Une nouvelle rencontre de sécurité devrait se tenir jeudi soir. – (Corresp.)

## DÉPÊCHE

■ SAINT-DOMINGUE : Le Congrès national uni (UNC) et le Mouvement national populaire (PNM), ont obtenu chacun 18 des 36 sièges que compte le Parlement à l'issue des élections générales anticipées du lundi 10 décembre. Il revient au président Arthur Robinson de choisir le nouveau chef de gouvernement. Le leader de l'UNC, Basdeo Panday, soutenu par les descendants d'immigrants venus du sous-continent indien, estime que le poste lui revient en sa qualité de premier ministre sortant. Le chef de l'opposition, Patrick Manning, qui représente la population d'origine africaine, soutient que les progrès de son parti, le PNM, constituent une sanction pour la gestion de M. Panday, qui a été marquée par plusieurs scandales de corruption. – (Corresp.)



france telecom

30 €  
REMBOURSÉS

30 €  
REMBOURSÉS

30 €  
REMBOURSÉS

30 €  
REMBOURSÉS

chèque mobicarte

sur l'achat d'un kit mobicarte

Pour Noël, offrir la mobicarte Orange, c'est offrir un mobile sans facture, sans abonnement et jusqu'au 15 janvier 2002, grâce au chéquier Orange disponible en points de vente vous bénéficiez de 30 euros remboursés pour l'achat d'un kit mobicarte à partir de 699 F ou 105 euros. Conditions de l'offre au 0 800 830 800.

Le futur, vous l'aimez comment ?

orange™

30 € soit 196,79 F. Offre valable en France métropolitaine, réservée aux particuliers dans la limite d'un remboursement par numéro de téléphone et de 5 remboursements par foyer. Offre non cumulable avec toute autre offre de remboursement en cours.





# Lionel Jospin réplique aux accusations de la droite sur les « cadeaux électoraux »

Il confirme que les mesures en faveur des gendarmes et des policiers seront financées « par redéploiement »

Lionel Jospin a répondu, mardi 11 décembre, à l'Assemblée nationale, aux critiques de la droite sur les « cadeaux électoraux » faits aux policiers

et aux gendarmes. Il a confirmé que les mesures annoncées en faveur de différentes catégories de fonctionnaires seront financées « par

redéploiement » de crédits entre les ministères. Il a renouvelé sa confiance à Alain Richard et à Daniel Vaillant.

LE « PÈRE LIONEL » a voulu montrer qu'il savait gérer les deniers de la France en « bon père de famille ». Mardi 11 décembre, à l'Assemblée nationale, le premier ministre a pris la parole à deux reprises, lors de la séance de questions d'actualité, pour répondre à la droite, qui ne cesse de dénoncer les « cadeaux électoraux » du candidat « probable » à la présidentielle pour répondre aux revendications des gendarmes et des policiers.

Mardi matin, lors du petit-déjeuner qui réunit chaque semaine les dirigeants socialistes à Matignon, il avait annoncé qu'il s'exprimerait sur le sujet l'après-midi. C'est le moment, selon lui, de répondre à la droite, alors que le conflit avec les gendarmes est réglé. Pendant ce temps, au Palais Bourbon, le groupe UDF rejetait l'idée - avancée par Hervé de Charrette, président-délégué du parti centriste, de déposer une motion de censure contre le gouvernement. Une telle initiative aurait pour effet de resouder la majorité plurielle, « alors qu'elle s'effrite », expliquait, dans les couloirs, Claude Goasguen (DL, Paris). Ce sont les « seconds couteaux », et non les ténors de la droite, qui ont été envoyés au front, à 15 heures, dans un hémicycle bondé et transformé en arène.

« Depuis septembre, le bilan ne cesse de s'alourdir », a commencé Georges Tron (RPR, Essonne), en énumérant les rallonges budgétaires accordées à la gendarmerie, la police, l'hôpital public, etc. « Olé ! », « olé ! », lancent, moqueurs, des députés de gauche. Le gouvernement va-t-il financer ces dépenses en « augmentant les impôts », en « creusant le déficit »

ou par des « redéploiements » ? Le député a interpellé « le ministre de l'économie et des finances » mais M. Jospin fait signe qu'il va répondre. Empoignant le micro, il commence par critiquer le comportement de la droite : « J'ai cru vous entendre dire que les revendications des policiers et des gendarmes étaient légitimes (...) Puisque vous critiquez l'issue des négociations (...) les gendarmes et les policiers sont fondés à penser que vous

té » et fait « simplement bouger le curseur », explique M. Jospin. Tous les ministères seront mis à contribution à l'exception de l'emploi, de la justice et de la culture.

La droite veut continuer d'en découdre. « Où allez-vous trouver ces huit à dix milliards supplémentaires ? », demande Pierre Méhaignerie (UDF, Ille-et-Vilaine) au « premier ministre ». Là, c'est... Laurent Fabius qui prend la parole pour répéter, « comme l'a dit le pre-

le gouvernement a été « incapable de prévoir » et de donner « à la justice, à la police et à la gendarmerie les moyens de leur mission », Laurent Dominati (DL, Paris) réclame la démission d'Alain Richard et de Daniel Vaillant : « Comptez-vous vous séparer du ministre de la défense et du ministre de l'intérieur ? », lance-t-il, comme une estocade.

Rires sur les bancs socialistes et applaudissements à droite : le « public » attend, impatient, la fin du spectacle : « L'intervention de M. Dominati est si caricaturale qu'elle mérite une réponse brève », lâche M. Jospin, avant de louer les mérites de ses deux ministres dans une de ces longues tirades dont il la le secret : « lorsque j'ai vu comment le ministre de la défense a terminé les entretiens avec les sous-officiers et les officiers de la gendarmerie, lorsque j'ai entendu ces mêmes hommes dire leur confiance retrouvée (...), quand je sais que, dans le ministère de l'intérieur, les policiers peuvent trouver un homme qui connaît leurs problèmes au quotidien, concrètement parce qu'il les vit dans son quartier [la Goutte d'or, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement] (...), je me dis que je suis content d'avoir ces deux ministres à mes côtés ».

Peu importe ces réponses, la droite continue d'entonner le refrain : mardi soir, lors d'une réunion publique de l'Union en mouvement, à Franconville (Val-d'Oise), le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy, l'a redit : « le premier ministre donne environ un milliard par jour dans un but électoraliste alors que les caisses sont vides ».

Clarisse Fabre

# Jacques Chirac rappelle aux militaires leur devoir « de loyauté et de rigueur »

Le chef de l'Etat a rendu visite aux pompiers de Paris

BOTTÉS et casqués, les pompiers de la caserne de la place Jules-Renard dans le 17<sup>e</sup> arrondissement à Paris, qui ont un statut militaire, ont accueilli Jacques Chirac, mardi 11 décembre, en lui montrant la part la plus quotidienne de leur action

Devant le chef de l'Etat, accompagné notamment du ministre de la défense, Alain Richard, du ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, et du maire de Paris, Bertrand Delanoë, ils ont donc évoqué la multiplication de leurs interventions et les difficultés qu'ils rencontrent. La brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), qui possède un effectif de 6 840 personnes, bénéficie pourtant d'un plan de modernisation pour la période 2002-2007 d'un montant de 479,4 mil-

lions de francs. Le président a cependant souligné que la BSPP, « qui avait subi deux agressions en 1990, en a connu plus de 70 en 2000 ». « Il est intolérable qu'on puisse s'en prendre impunément à une institution dédiée par nature au service et au secours des populations. Et cela ne sera pas supporté longtemps. » Il s'agit là d'« un des symptômes d'une dégradation générale de l'environnement de sécurité et de l'esprit civique que connaît aujourd'hui notre pays », a-t-il poursuivi devant le ministre de l'intérieur et le ministre de la défense.

Faisant allusion aux mouvements de protestation auxquels sont confrontés les deux ministres, M. Chirac a d'ailleurs expliqué : « Dans la période que nous vivons, un sentiment d'injustice, attisé par un décalage croissant entre les exigences de la fonction militaire et l'évolution de la société civile, a pu pousser certains à se mettre en rupture avec les principes qui fondent le statut militaire. » « Tous les militaires doivent se souvenir que l'estime et la confiance qui leur valent une place à part dans le cœur et dans l'esprit des Français ne leur sont acquises que pour autant qu'ils observent les règles fondamentales que leur impose leur statut, une disponibilité exceptionnelle au service de l'Etat et au service de la nation », a ajouté le président. « Mais les armées de la République doivent être respectées, considérées, équipées et traitées dignement », a poursuivi M. Chirac, pour qui « c'est la contrepartie légitime de la loyauté et de la rigueur que les Français en attendent ». « Je l'ai dit à maintes reprises », a-t-il enfin fait valoir, rappelant ainsi ses interventions passées en faveur du maintien du budget de la défense.

Raphaëlle Bacqué

## Internes : M. Kouchner prêt à renouer le dialogue

Alors que près de deux cents internes manifestaient aux abords de l'Assemblée nationale, Elisabeth Guigou, est intervenue, mardi 11 décembre, dans l'hémicycle, pour souligner que les « propositions » soumises aux internes étaient « dignes de devoir être considérées ». La ministre de l'emploi et de la solidarité a assuré que Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, était prêt à reprendre les négociations dès le mercredi 12 ou le jeudi 13 décembre. Ces déclarations n'ont pas suffi à le rassurer. Les internes se sont à nouveau rassemblés, en fin d'après-midi, devant le ministère de l'emploi, estimant qu'ils n'ont eu « aucune confirmation officielle d'un rendez-vous », selon Olivier Gattolliat, du Syndicat national des jeunes médecins généralistes (SNJMG).

En grève des gardes et des astreintes depuis le 19 novembre, les internes ont, depuis le 6 décembre, durci leur mouvement en multipliant les actions de protestation, souhaitant rencontrer M<sup>me</sup> Guigou après l'échec des discussions entamées avec M. Kouchner le 5 décembre.

auriez dit non à leurs revendications », lance M. Jospin.

Puis il enfonce un peu le couteau : « Sans doute votre frustration vient-elle de là : ce problème, nous avons su le régler », attaque-t-il, sous les applaudissements de la majorité. Sur le fond, le premier ministre indique que l'ensemble des mesures seront financées, dans « l'enveloppe budgétaire actuelle », par des « redéploiements » de crédits : le gouvernement donne « la priorité à la sécuri-

mier ministre », qu'un « mécanisme de redéploiement » a été proposé dans le cadre du budget 2002. Puis, passant à l'offensive, M. Fabius souligne que l'opposition serait « convaincante » si elle « ne multipliait pas » les propositions de dépenses nouvelles, « qu'il s'agisse d'un deuxième porte-avions - 25 milliards - ou de mesures en faveur des familles les plus aisées - près de 53 milliards ! ».

La droite réclame les deux oreilles du taureau ! Estimant que

chèque forfait ajustable



france telecom

150 € OFFERTS

150 € OFFERTS

150 € OFFERTS

150 € OFFERTS

sur le forfait ajustable Noël

Jusqu'au 15 janvier 2002, grâce au chéquier Orange disponible en points de vente, bénéficiez du forfait 2 heures pour seulement 30,5 euros par mois, avec : l'option optima gratuite, 1 heure par mois vers 3 numéros préférés, 30 SMS et 1 heure de WAP par mois, soit une économie de 150 euros par an. Conditions de l'offre au 0 800 830 800.

Le futur, vous l'aimez comment ?



Offre valable en France métropolitaine, pour toute souscription d'un abonnement de 24 mois minimum au forfait ajustable Noël. 30,5 euros (200,07 F) au lieu de 43 euros (282,06 F) soit une économie annuelle de 150 euros (983,94 F). Forfait de communications en France métropolitaine, hors numéros spéciaux dans la zone de couverture du service.



## Des archives comptables de la Ville de Paris ont été détruites

Elles remontaient à la mandature de M. Chirac

L'EXPLORATION de la gestion passée de l'Hôtel de Ville de Paris continue. Dans son édition du 12 décembre, *Le Canard enchaîné* a publié une note de l'Inspection générale de la Ville adressée, le 3 décembre, au nouveau maire (PS) de la capitale, Bertrand Delanoë. Ce document indique qu'en janvier 1999 puis en mai 2000 toutes les pièces – « bons de commande, facture, etc. » – relatives aux comptes de la questure antérieurs à 1994 ont été « éliminées ».

Entre 1977 et 1995, lorsque Jacques Chirac était maire de Paris, la questure du Conseil de Paris disposait d'un budget annuel d'environ 100 millions de francs pour régler les dépenses des élus parisiens. La particularité de ce service – qu'un amendement au projet de loi sur la démocratie de proximité, adopté en première lecture au Sénat, devrait supprimer –, est qu'il échappe à tout contrôle de la chambre régionale des comptes (CRC). Il n'est soumis qu'à un contrôle interne, plus théorique que réel, des élus parisiens. Dès son élection à la mairie de Paris, en 1977, M. Chirac avait placé ce service sous la responsabilité d'un de ses proches, Roger Romani – aujourd'hui conseiller à l'Élysée –, qui avait conservé cette fonction jusqu'au mois de mars 2001, sous la mandature de Jean Tiberi.

« En janvier 1999, relate la note, ont été versés aux Archives de Paris les comptes concernant la période 1978-1986. Concomitamment ont été détruites les diverses pièces comptables relatives à ces exercices, soit 22 mètres linéaires de documents. » En mai 2000, les justificatifs des années 1987-1993 furent à leur tour passés au pilon.

Ces opérations de destruction, « matériellement supervisées par le bureau de la comptabilité du secrétariat général du Conseil de Paris », indique le document, ont été autorisées par le directeur des archives de Paris. L'inspection relève que ce dernier « pouvait ignorer » que les comptes de la questure échappaient au contrôle de la CRC en vertu d'un statut dérogatoire que M. Chirac,

alors premier ministre, avait fait voter en 1986. Seule une commission interne d'apurement des comptes donnait, chaque année, quitus à M. Romani pour sa gestion. N'y siégeait, à l'époque, qu'une seule élue socialiste, Mireille Flam. La procédure, souligne l'inspection générale, ne pouvait, en revanche, être ignorée par le secrétaire général du Conseil de Paris de l'époque, Roch-Olivier Maistre – lui aussi nommé, en juillet 2000, conseiller à l'Élysée. La note ajoute cependant : « Il n'est pas certain qu'en droit on puisse lui reprocher d'avoir fait procéder aux destructions en cause. » Ni M. Romani ni M. Maistre n'ont réagi aux informations du *Canard enchaîné*.

### M. DELANOË ÉCRIT AUX JUGES

M. Delanoë a, par ailleurs, annoncé, mardi 11 décembre, qu'il souhaitait avoir accès aux dossiers judiciaires mettant en cause la gestion de la Ville sous les mandatures de M. Chirac et de M. Tiberi, « afin de faire valoir son point de vue sur les infractions éventuellement commises et sur les préjudices financiers que la Ville aurait eu à subir ». M. Delanoë a écrit, le 5 décembre, aux juges d'instruction concernés. Il s'agit de Patrick Desmure, qui enquête à Nanterre (Hauts-de-Seine) sur la prise en charge de permanents du RPR par la municipalité ; d'Armand Riberoles et Marc Brisset-Foucault, chargés, à Paris, du dossier de la Société d'économie mixte parisienne de prestations (Sempap) ; de Colette Bismuth-Sauron, qui conduit, également à Paris, l'instruction visant d'éventuels emplois fictifs au cabinet du maire de Paris entre 1988 et 1998. Dans ces trois dossiers, la Ville de Paris était jusque-là représentée par le militant écologiste Pierre-Alain Brossault, qui avait été autorisé par le tribunal administratif à se constituer partie civile en lieu et place de la municipalité. M. Brossault travaille désormais auprès de l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme.

Christine Garin et Fabrice Lhomme

## M. Forni a décidé que l'Assemblée suspendra ses travaux le 22 février

Les projets de loi sur l'eau et la bioéthique seront débattus en janvier

Raymond Forni (PS), président de l'Assemblée nationale, a décidé, en accord avec Lionel Jospin, que l'Assemblée nationale suspendra ses travaux le 22 février

2002. Christian Poncelet (RPR), président du Sénat, souhaite les poursuivre jusqu'au 1<sup>er</sup> mars. Les députés auront plus de trois mois pour préparer les législatives.

ET LE LAURÉAT s'appelle Raymond Forni (PS) ! C'est le président de l'Assemblée nationale qui s'est autoproclamé, mardi 11 décembre, vainqueur du duel qui l'oppose depuis plusieurs semaines au président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), sur la date de la suspension de la session parlementaire induite par les élections présidentielle et législatives du printemps 2002.

À l'issue de la conférence des présidents, réunie mardi en fin de matinée, M. Forni a annoncé que les députés seront rendus à leur circonscription au soir du 22 février 2002. Jeudi 13 décembre, M. Ponce-

après une première lecture au Palais-Bourbon. Surtout, les sénateurs n'auraient pas été mécontents d'enfermer le plus longtemps possible Lionel Jospin dans la délicate posture du premier ministre-candidat.

« La ficelle était un peu grosse », souligne un proche de M. Forni. Ce dernier a donc pris ses responsabilités en concertation avec le gouvernement. « Est-ce que cela vous étonne que l'Assemblée nationale l'ait emporté ? », a ironisé le député du Territoire de Belfort. Interrogé sur ses relations avec son collègue du Sénat, M. Forni a ajouté, toujours aussi grinçant, qu'il « l'appelle tous

Sénat, majoritairement à droite, d'organiser, jeudi 28 février, sa séance hebdomadaire de questions au gouvernement. Auquel cas ne se déplacerait que le ministre des relations avec le Parlement, Jean-Jack Queyranne.

### « QU'ILS SE RÉUNISSENT »

Dans ses efforts pour faire durer le plaisir, le Sénat ne peut même pas compter sur l'appui de la droite à l'Assemblée. « Je m'en moque », a déclaré le conseiller de la direction du RPR, Patrick Devedjian (Hauts-de-Seine). Maurice Leroy (UDF, Loir-et-Cher), un fidèle de François Bayrou, n'est pas moins tendre : « C'est crétin de ne pas tenir compte des échéances électorales. On fait fi de la démocratie. Si les sénateurs veulent travailler au-delà du 22 février, qu'ils se réunissent en commissions et qu'ils nous laissent préparer les élections. Si nous avions été à la place de la gauche, nous aurions agi de la même manière. »

Pour ne pas être accusé d'expédier les affaires courantes en attendant l'entrée en campagne, le gouvernement a indiqué que les deux projets de loi sur l'eau et sur la bioéthique seront soumis en première lecture à l'Assemblée, respectivement pendant la semaine du 8 et du 15 janvier 2002. Le texte sur l'eau, présenté le 27 juin en conseil des ministres par Dominique Voynet, juste avant son départ du ministère de l'environnement, devrait être également examiné au Sénat. Il prévoit l'instauration d'une taxe sur les excédents d'azote et la création d'un haut conseil chargé de débroussailler le maquis sur le prix de l'eau. Autant de dispositions qui ne font pas que des heureux, y compris parmi des députés socialistes qui n'ont pas envie de se mettre à dos le monde rural cinq mois avant les législatives. En janvier, toujours, le Sénat devrait revoir la copie du projet de loi sur la démocratie de proximité voté en première lecture à l'Assemblée.

Elie Barth

### Le président de la République sera élu le 5 mai

Le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, devait communiquer au conseil des ministres, mercredi 12 décembre, les dates des prochaines élections présidentielle et législatives. L'élection du président de la République aura lieu le dimanche 21 avril et 5 mai 2002 ; les législatives le dimanche 9 et 16 juin. Ces dates tiennent compte de l'inversion du calendrier électoral découlant de l'adoption par le Parlement, le 24 avril, de la loi organique repoussant le début avril de la mi-juin 2002 l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale. Si le second tour de l'élection présidentielle interviendra en dehors de toute période de congés scolaires, le premier tour, en revanche, coïncidera avec la fin des vacances de printemps de la zone A et se situera au beau milieu de celles de la zone C (Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles). Le CSA commencera à décompter le temps de parole des candidats à partir du 1<sup>er</sup> janvier, le dépôt des candidatures devant se faire, au plus tard, le 2 avril. Le Conseil constitutionnel publiera la liste des candidats le 5 avril, date à laquelle commencera la campagne officielle.

let convoquera, à son tour, une conférence des présidents, au palais du Luxembourg, pour déterminer la fin des travaux du Sénat. « La décision de M. Forni n'engage que son Assemblée », a fait savoir le sénateur des Vosges, qui compte poursuivre, malgré tout, les activités jusqu'au 1<sup>er</sup> mars, après avoir envisagé, dans un premier temps, de les prolonger jusqu'au 15 mars. De fait, aucun projet de loi ne sera examiné après la fin du mois de février.

Derrière cette bataille de calendrier pointent, en fait, des arrière-pensées politiques. Le Sénat n'entend pas être accusé d'avoir laissé en jachère des projets de loi qu'il n'aurait pas le temps d'examiner

les matins pour prendre de ses nouvelles, il va bien ». Pour le président de l'Assemblée, il n'aurait pas été « raisonnable » d'aller au-delà du 22 février 2002. « D'abord, les députés ont une campagne à préparer et nous aurions donc pris le risque de voir un hémicycle vide pendant les séances, a argumenté M. Forni. Ensuite, nous sommes tenus d'accorder une semaine de vacances au personnel, ce sera donc la dernière huitaine de février. »

« A quoi bon siéger si aucun projet de loi n'est inscrit à l'ordre du jour ? », lance Jean-Marc Ayrault (Loire-Atlantique), le président du groupe socialiste de l'Assemblée. Rien n'interdit, toutefois, au

Le Sénat adopte un budget 2002 entièrement remanié

LES SÉNATEURS ont adopté en première lecture, mardi 11 décembre, par 202 voix (RPR-UDF-DL) contre 112 (PS-PCF), le projet de loi de finances pour 2002, profondément modifié. Le déficit budgétaire est passé de 30,6 milliards d'euros à 14,434 milliards, le Sénat ayant rejeté les mesures nouvelles prévues dans dix-neuf ministères. La mise en place de la taxe Tobin, votée par les députés le 19 novembre, a été supprimée. Philippe Marini (RPR, Oise), rapporteur du budget, a jugé ce dispositif « inapplicable ». Les sénateurs ont également renforcé la protection du secret sur l'utilisation des fonds spéciaux, supprimé la vignette et indexé la prime pour l'emploi sur le SMIC.

### DÉPÊCHES

■ **SONDAGES** : la cote de popularité de Jacques Chirac et celle de Lionel Jospin sont en baisse sensible, selon la dernière enquête Ipsos, réalisée les 7 et 8 décembre, auprès de 934 personnes, pour *Le Point* (daté 13 décembre). L'action du chef de l'Etat satisfait 55 % des sondés (en recul de 8 points en un mois) contre 35 % qui la jugent défavorablement. M. Jospin est crédité de 48 % d'opinions positives (-5 points) contre 43 % de jugements négatifs.

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE** : les députés ont adopté, mardi 11 décembre, en nouvelle lecture, le projet de loi de modernisation sociale, par 280 voix contre 248, malgré la forte opposition de la droite au volet anti-licenciements du texte. PS et PCF ont voté pour, UDF-RPR-DL contre. Les Verts se sont abstenus ainsi que trois députés PRG. Le MDC a voté contre.

■ **PRG** : le Parti radical de gauche a rejeté, mardi 11 décembre, l'accord électoral qu'il était sur le point de conclure avec le PS pour les élections législatives de 2002. Le PS propose de lui réserver 32 circonscriptions, mais le PRG tient à présenter sa vice-présidente, Claudette Brunet-Lechenault, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Saône-et-Loire.

écoutons respirer le monde

www.lafuma.com

lafuma



# Le Syndicat des commissaires réclame la suppression du juge d'instruction

Le parquet contrôlerait les policiers a posteriori

**SOUS UN INTITULÉ** aride – « *Vers une procédure pénale innovante de type contradictoire ou comment rétablir l'efficacité du système répressif français* » –, le document du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN) cache une proposition révolutionnaire. Il recommande la suppression du juge d'instruction, au nom de « la mise en place d'une procédure contradictoire ». Ce constat a déjà été fait dans la plupart des pays de l'Union européenne, affirme le SCHFPN, qui ajoute que « le juge d'instruction devient marginal » et que « la seule évolution réaliste consiste à faire du juge un arbitre ». En France, le procureur général de la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, s'est prononcé dans le même sens, dans un entretien au *Nouvel Observateur* du 15 novembre. « Le juge d'instruction (...) a bien rempli son office pendant deux siècles, mais il a fait son temps, déclarait ce haut magistrat réputé proche de la droite. Il va falloir regrouper le parquet et l'instruction pour simplifier l'organisation judiciaire. »

A l'appui de sa démarche, le fascicule établit un diagnostic sombre de l'état actuel de la procédure pénale française. « *L'arsenal répressif vient de subir des réformes successives qui l'affaiblissent et le rendent peu efficace pour répondre aux attentes de la société et des victimes* », écrit le SCHFPN. La critique vise principalement la loi sur la présomption d'innocence du 15 juin 2000, vivement dénoncée par les policiers lors de son élaboration, puis, au moment de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. « *La nouvelle législation, au nom de principes généreux et d'une répression plus douce, met en place un système hybride et inefficace dont les justiciables sont les premières victimes* », affirme le document.

Dans cet univers légal plus complexe dans lequel les droits des personnes mises en cause ont été étendus – au détriment des victimes, selon le SCHFPN –, « les cabinets

des juges d'instruction sont paralysés ». Privé du pouvoir de placer en détention provisoire les personnes mises en examen, soumis aux demandes d'actes des avocats qui les exposent « à la multiplication des procédures dilatoires », le juge d'instruction « perd incontestablement une grande partie de sa marge de manœuvre et de sa capacité à conduire réellement l'enquête », assure le document.

## LES DROITS DE LA DÉFENSE

A la place de ce magistrat instructeur devenu inutile à ses yeux, le syndicat des commissaires recommande l'entrée en application d'une « procédure contradictoire », qui se rapprocherait des systèmes anglo-saxons, mais conserverait « une part écrite et secrète ». En clair, dans cette nouvelle organisation, le parquet et la police judiciaire seraient les uniques acteurs de l'enquête, et seraient indépendants l'un de l'autre. Le procureur aurait pour mission de diligenter les poursuites et de prononcer des « mises en accusation » au vu des éléments rassemblés par les policiers enquêteurs. Il aurait également pour tâche de contrôler « a posteriori l'activité » des policiers, qui continueraient de dépendre administrativement du ministère de l'intérieur. Le SCHFPN prône par ailleurs « la création d'un statut de chef de police » qui aurait notamment en charge le contrôle du « respect des libertés individuelles » dans les enquêtes.

Le SCHFPN ne souhaite pas revenir sur les moyens renforcés offerts à la défense par la loi du 15 juin 2000, même s'il réclame la possibilité de placer pendant vingt-quatre heures les témoins en garde à vue dans les affaires criminelles, ce qui est désormais interdit. « *En France, explique le document, il s'agit aujourd'hui de redonner ses prérogatives à la police et à la justice, sans renoncer aux droits récemment acquis par la défense.* »

Pascal Ceaux

# Les policiers continuent à protester contre la politique de sécurité du gouvernement

**RASSEMBLEMENT** devant le ministère de la justice, forum à la faculté de droit de Paris : la mobilisation des policiers mécontents a pris de nouvelles formes, mardi 11 décembre.

Une cinquantaine d'officiers ont manifesté à l'appel du Syndicat national des officiers de police (SNOP, majoritaire) sous les fenêtres de la garde des sceaux, Marylise Lebranchu, pour protester contre le livre du Syndicat de la magistrature (SM, gauche) intitulé « *Vos papiers ! Que faire face à la police* » (L'esprit frappeur, 10 francs). Le même jour, l'avocat du SNOP, M<sup>r</sup> Philippe Gemez, déposait plainte auprès du procureur de Paris, en demandant le retrait de la couverture du livre, qui représente un policier avec une tête de cochon.

Reçue par un membre du cabinet de M<sup>me</sup> Lebranchu, la délégation du SNOP lui a remis une lettre adressée à la ministre. Ce courrier stigmatise l'image des policiers donnée par l'auteur de l'ouvrage : « *Un porc, clairement fascisant, éruptant la bave aux lèvres la phrase emblématique inadmissible et liberticide : vos papiers !* » « *La lecture du document fait également ressortir une idéologie que nous ne pensions plus réservée qu'à quelques groupuscules libertaires* », ajoute la lettre. Les critiques de la police sur ce livre, qui avaient été reprises par M<sup>me</sup> Lebranchu et par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, avaient été dénoncées par le SM comme « une atteinte à la liberté d'expression » (*Le Monde* du 6 décembre).

Les syndicats Alliance (gardiens de la paix et gradés), Synergie-officiers, le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN) et l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire) ont quant à eux récla-

mé la tenue d'« états généraux de la sécurité », à l'occasion d'un débat organisé à la Sorbonne. « *Il faut désormais traiter les questions de sécurité au niveau interministériel*, a déclaré le secrétaire général d'Alliance, Jean-Luc Garnier. *Ce n'est pas qu'une affaire de police. Nous demandons aux hommes politiques de ne plus nous laisser nous débrouiller tout seuls.* »

## « UN MÉCANISME GRIPPÉ »

Lors de cette rencontre, plusieurs intervenants qualifiés de « témoins », et venus des différents métiers de la sécurité – gendarmes, douaniers, pompiers et surveillants de prison – se sont exprimés pour évoquer des conditions de travail de plus en plus pénibles.

Une représentante des enseignants et une autre d'une association de parents d'enfants victimes ont également pris la parole, ainsi que le président de SOS-Racisme, Malek Boutih. Celui-ci a dénoncé les risques d'« un abandon de l'Etat » sur le terrain de la sécurité. « *Il faut maintenir une police nationale, a affirmé M. Boutih. C'est un moyen de sortir de la logique de ghettos dans laquelle on veut enfermer les quartiers sensibles et qui conduit toujours à des affrontements.* »

« *Nous sommes tous des éléments d'un mécanisme qui est grippé* », a indiqué, pour sa part, le président de l'USM, Valéry Turcey. Chaque année, près de 80 % des affaires sont classées par la justice, a signalé M. Turcey. Dénonçant « une justice de moins en moins bien rendue » en raison de l'engorgement des tribunaux, M. Turcey a conclu par un appel aux responsables politiques : « *Cessez de nous demander des objectifs irréalistes.* »

Pascal Ceaux

# Après l'affaire des disparues de l'Yonne, une nouvelle inspection au tribunal d'Auxerre

Selon la procureure, la quasi-totalité des dossiers clos par un non-lieu de 1958 à 1982 ont disparu

Le procureur général de la cour d'appel de Paris, Jean-Louis Nadal, a indiqué, mercredi 12 décembre, qu'il avait demandé à deux magistrats d'en-

quêter sur le traitement des dossiers de 1958 à 1982. Il avait été saisi, après l'affaire des disparues de l'Yonne, par la procureure d'Auxerre,

Suzanne Le Quéau, qui a, dans un rapport, constaté la disparition de la « quasi-totalité » des dossiers clos par un non-lieu entre 1958 et 1982.

**NEUF MOIS** après la publication des conclusions de la mission de l'inspection générale des services judiciaires (IGSJ) qui avait révélé une « succession de négligences » de la justice dans l'affaire dite des « disparues de l'Yonne », ces sept jeunes handicapées qui avaient disparu entre 1977 et 1979, de nouveaux dysfonctionnements se font jour au tribunal d'Auxerre. Le procureur général de la cour d'appel de Paris, Jean-Louis Nadal, a indiqué, mercredi 12 décembre, dans un communiqué, avoir confié une mission à deux magistrats pour recueillir « pour l'ensemble des procédures de disparitions survenues au cours de ces trente dernières années [au tribunal d'Auxerre], les éléments dont elles ont fait l'objet, les décisions auxquelles elles ont donné lieu et le suivi qui en a été assuré ». Cette mission a été diligentée après que l'actuelle procureure du tribunal, Suzanne Le Quéau, a constaté la « disparition de la quasi-totalité » des dossiers judiciaires terminés par un non-lieu entre 1958 et 1982, soit bien au-delà de l'affaire des disparues de l'Yonne.

La magistrate a alerté sa hiérarchie par un rapport daté du 19 novembre et dont *L'Est Républicain* publie des extraits dans son édition du 12 décembre. M<sup>me</sup> Le Quéau indique que « l'ensemble [de ses] premières constatations est de nature à semer le doute sur la manière dont le parquet d'Auxerre a traité les affaires relatives à la disparition de mineures ou de jeunes majeures dans des conditions suspectes et à fragiliser l'action actuelle de mon parquet en entretenant un climat de suspicion ». Dès la réception de ce document, le procureur général a dépêché deux avocats généraux au tribunal d'Auxerre. Les résultats de cette enquête administrative seront communiqués à la chancellerie à la fin du mois de décembre.

Dans son rapport, la procureure d'Auxerre indiquerait que la quasi-totalité des dossiers traités par le tribunal entre 1958 et 1982 et clos par un non-lieu auraient disparu, de même que les registres d'enregistrement manuel de ces affaires. Parmi les dossiers manquants figureraient notamment ceux concer-

nant Lucette Evain et Elisabeth Fontaine, deux jeunes femmes disparues respectivement en février 1970 et janvier 1979. Interrogés par *L'Est républicain*, les parents d'Isabelle Laville ont indiqué qu'ils ont demandé à leur avocat « de saisir la ministre de la justice pour qu'elle ordonne une enquête pour "enlèvement et séquestration" ainsi que pour "entrave au fonctionnement de la justice" ».

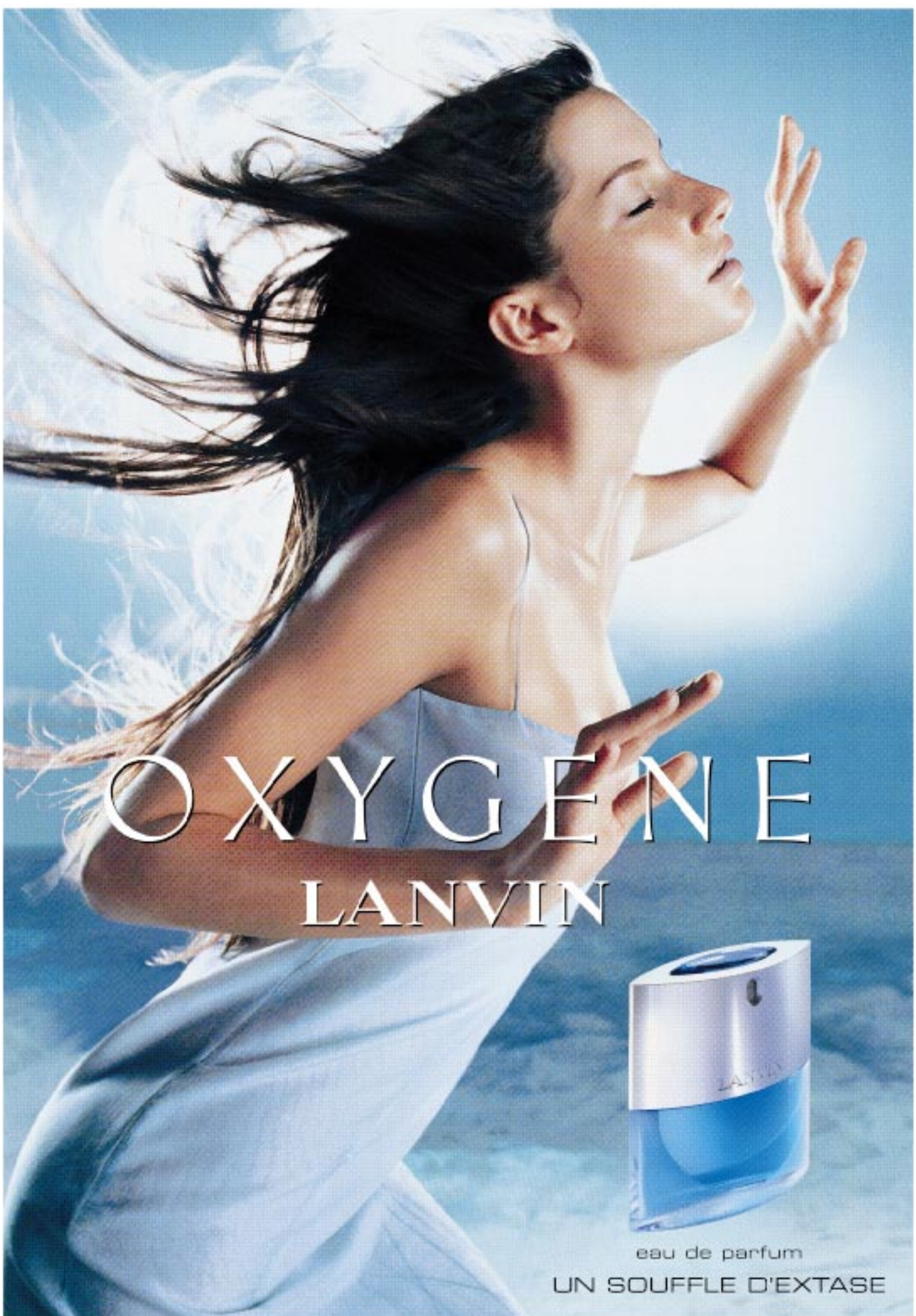
## « SUCCESSION DE NÉGLIGENCES »

M<sup>me</sup> Le Quéau mentionne également le cas d'Isabelle Laville, une collégienne disparue en décembre 1987. Selon la magistrate, cette affaire avait fait l'objet d'une enquête préliminaire confiée aux gendarmes d'Auxerre, qui avaient rendu leurs conclusions au parquet le 18 janvier 1988. Trois jours plus tard, le procureur d'Auxerre aurait classé le dossier sans suite. « *Les nombreuses décisions de classement sans suite mériteraient d'être réexaminées au regard du précédent caractérisé par le dossier Laville* », indique ainsi M<sup>me</sup> Le Quéau.

S'ils étaient avérés, ces éléments

s'ajouteraient aux conclusions de l'inspection générale des services judiciaires, qui avait été diligentée le 19 décembre 2000, soit quelques jours après l'arrestation d'Emile Louis, l'ancien chauffeur de car soupçonné du meurtre de sept jeunes filles entre 1977 et 1979. L'inspection avait indiqué que dans l'affaire des disparues de l'Yonne, le parquet avait été « à plusieurs reprises, en situation d'orienter différemment le cours de cette affaire », mais qu'une « succession de négligences » l'avait conduit à classer le dossier. Ces conclusions avaient conduit la ministre de la justice, Marylise Lebranchu, à reconnaître, le 1<sup>er</sup> mars, qu'il y avait « indéniablement, un fonctionnement défectueux de l'institution judiciaire » dans cette affaire. En juin, la garde des sceaux a ainsi saisi le Conseil supérieur de la magistrature d'éventuelles sanctions disciplinaires contre trois des magistrats du parquet qui se sont succédés à Auxerre entre 1979 et 1999.

Fabrice Lhomme et Cécile Prieur





# Les agences d'urbanisme ont renouvelé la conception de la ville

Mêlant architectes, urbanistes, sociologues, économistes, géographes ou paysagistes, ces structures travaillent en amont des décisions politiques. Celle de Nantes, qui accueille leur rencontre nationale, est devenue un élément indispensable du développement équilibré de l'agglomération

## NANTES

de notre correspondant

Dans les rames du tramway nantais, ce petit matin de décembre, les costumes-cravates de cadres allant à la gare prendre le TGV côtoient les blousons de lycéens mal réveillés. Le tram file le long de la Loire, ce quai de la Fosse bordé d'immeubles du XVIII<sup>e</sup> siècle, témoin de la grande époque portuaire de Nantes. Qui se rappelle que ce site emblématique de la ville a failli devenir, à la fin des années 1970, une autoroute urbaine ?

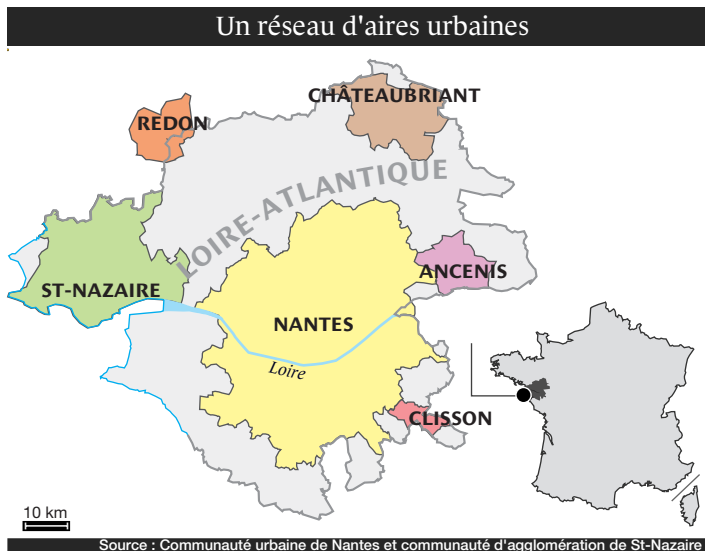
Ce fut une des premières tâches de l'agence d'urbanisme créée en 1978 par les nouveaux maires de l'agglomération : Alain Chenard (PS) à Nantes, Jean-Marc Ayrault (PS) à Saint-Herblain et Jacques Floch (PS) à Rezé. L'agence fut chargée de réfléchir à l'aménagement de la ville à son échelle réelle, donc intercommunale. Une multitude de syndicats intercommunaux à vocation unique géraient alors des territoires disparates.

Vingt-quatre ans plus tard, M. Ayrault préside la puissante communauté urbaine de Nantes et M. Floch l'influente Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (Auran), sans laquelle l'intercommunalité nantaise n'aurait jamais pris corps de cette façon. L'Auran

est dirigée depuis douze ans par Jean-Yves Pailloux, recruté en 1979 avec quelques autres têtes chercheuses pour étudier la nouvelle forme de cette ville.

Au vingt-cinquième étage de la tour Bretagne, au cœur de Nantes, ce psychosociologue de formation anime une équipe volontairement réduite de vingt et une personnes avec un credo : « Une idée doit pouvoir se traduire par un mot, un chiffre et une image. » M. Floch fait de la clarté une condition même de la démocratie locale : « Un document d'urbanisme doit être compris par tous les conseillers municipaux. » Ainsi, pour déterminer, d'ici au début de 2002, le périmètre du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT), question ardue s'il en est, les élus de l'estuaire de la Loire planchent-ils sur un document de travail de vingt pages présentant les données juridiques, géographiques et démographiques en quelques paragraphes et quelques cartes.

Cette simplicité ne coule pas de source. Elle est le fruit de dizaines d'heures de travail, durant lesquelles chaque centimètre de carte, la forme de chaque flèche et chaque mot ont été pesés et soupesés, et d'échanges nombreux avec les parties concernées. « Mieux vaut un débat qui dure longtemps et aboutit



à un accord qu'une réponse plaquée et brillante qui ne sera ni comprise ni partagée », estime M. Pailloux.

Au sein de l'agence, cette méthode se traduit par l'absence, voulue, de réseau informatique entre les postes de travail : « Cela oblige à se parler vraiment pour résoudre un problème ou trouver l'information. Ici, le vrai réseau, c'est la machine à café et la porte toujours ouverte des bureaux. » La spécialisation à

outrance est, elle aussi, bannie. Les architectes, urbanistes, ingénieurs, géographes ou économistes de l'Auran ont, bien sûr, chacun un domaine de prédilection : les études en amont sur le développement spatial ou la relation entre communes et agglomération pour l'un, les transports et les déplacements pour l'autre, la fiscalité locale pour un troisième. Mais tous croisent et recroisent leurs idées et leurs expériences. La suc-

cession d'études différentes, à laquelle chacun est soumis, est aussi un parcours obligé : « Après avoir travaillé sur la réduction des pollutions des bassins versants et la restauration des milieux aquatiques, un chargé de projet peut passer à l'analyse des flux journaliers moyens sur la voirie principale. C'est peut-être le croisement des deux qui lui donnera des idées neuves sur l'habitat », explique M. Pailloux. De même chacun est-il prié de réaliser ses documents et ses cartes lui-même : « Celui qui traite les données les met en forme. Nous n'avons pas de service spécialisé en cartographie. Le fond et la forme sont indissociables. »

## PROSPECTIVE ET RÉALITÉ

Autre source obligée de cette pluridisciplinarité, les milliers de questions auxquelles l'Auran est soumise chaque année. La plupart trouvent réponse dans les « observatoires », ces documents de synthèse sur l'habitat, les déplacements ou l'équipement commercial, entreposés sur un présentoir blanc dans l'entrée. « On vient nous voir pour vérifier des informations, sans nous dire vraiment pourquoi. Cela peut être un pharmacien qui recherche un emplacement, un cabinet d'études représentant un

industriel ou cette jeune femme timide se présentant comme étudiante et qui s'est révélée être la responsable du marketing d'une grande enseigne de distribution. »

Les demandes des municipalités, de la communauté urbaine, du département ou de l'Etat ne sont pas moins variées : la relocalisation d'un établissement de soins psychiatriques, l'exposition au bruit des alentours de l'aéroport Nantes-Atlantique, un chemin piétonnier sur les berges de la Loire, l'accès des handicapés aux équipements publics ou le schéma des transports collectifs des années 2001-2010 : « Sur cette seule carte, il y a quelques milliards de francs de travaux possibles. Nous ne disons pas : "Voilà ce qu'il faut faire", mais : "Voici les données du problème auxquelles vous n'échapperez pas" », commente M. Pailloux. Seuls quelques élus et techniciens concernés y ont accès, dans un secret indispensable à ce stade : « Après nous, il y aura tout le circuit de décisions. Mais, comme nous restons sur place, nous ne pouvons nous désintéresser des conséquences de nos travaux. Notre prospective ne peut donc être qu'ancrée dans la réalité. »

Dominique Luneau

## Des outils et une méthode pour l'aménagement du territoire

NANTES, 12, 13, 14 décembre, Rencontre nationale des agences d'urbanisme, 22<sup>e</sup>, moteur ! S'il ne faut pas s'attendre à un miracle dans un contexte où les « cités » désignent paradoxalement l'envers le moins glorieux des villes, l'évolution du secteur, dont témoigne le remarquable outil mis en place à Nantes, hôte de ces rencontres, doit être soulignée.

Au jour d'aujourd'hui, il existe quarante-deux agences (quinze nouvelles sont annoncées d'ici 2006) dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants, des villes « un peu plus importantes que moyennes », souligne Ariella Masboungi, architecte-urbaniste de l'Etat, qui a coordonné l'ouvrage collectif *Fabriquer de la Ville*, récemment sorti à la Documentation française.

Des villes qui sont confrontées à des problèmes similaires, mais jamais identiques, expliquent les agences, et qui comparent régulièrement leurs solutions, un indispensable travail d'échange pour éviter de renouveler les erreurs des trois décennies d'après-guerre. Les 29 et 30 octobre, Bordeaux accueillait ainsi, pour étudier l'aménagement des berges de la Gironde, Rennes, Strasbourg et Lyon, partenaires d'un des nombreux « clubs » qui se sont créés dans l'hexagone.

Ces agences, constituées en associations 1901 à vocation publique, sont d'abord nées grâce au soutien financier de l'Etat, qui, peu à peu, s'est retiré pour laisser aux villes le rôle déterminant qu'exige d'elles la décentralisation. On y rencontre plus d'urbanistes que d'architectes

(c'est l'inverse en Espagne), des sociologues, des économistes, des géographes et des paysagistes, liste non exhaustive. Mais elles sont ce que savent ou veulent en faire les maires. Les unes, comme l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), fabriquent du projet, les pieds dans la boue. Les autres, comme à Nantes, sont davantage en amont des projets, dans la prospective, l'étude du territoire, le contrôle.

### LE PRODUIT DES LOIS

Les compétences au demeurant sont à peu près les mêmes, qui conduisent nombre d'entre elles à vendre leur talents, soit à d'autres communes, soit à l'étranger où le « sur-mesure » français est de plus en plus apprécié, même s'il n'est pas ensuite porté avec le soin requis.

Certains maires s'investissent directement dans le travail de leurs agences : ce fut le cas de Jean Bousquet à Nîmes, qui reste comme un pionnier de la réinvention des villes.

Mais au-delà des hommes, les agences sont aussi le produit des lois : si la régionalisation permet leur émergence, d'abord confuse, puis de plus en plus nécessaire, trois nouvelles lois renforcent leur rôle. La loi Voynet (25 juin 1999) a créé une nouvelle entité territoriale, le pays, qui doit porter un projet de développement, économique ou urbain. La loi Chevènement (12 juillet 1999) a pour objet principal l'intercommunalité, socle de l'aménagement, et les taxes liées à l'urbanisme. La loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU, 13 décembre 2000) introduit de nouveaux outils sur un principe éloquent : ce ne sont plus les documents d'urbanisme qui conduiront aux projets, mais les projets qui donneront naissance aux documents d'urbanisme. L'homme passe ainsi, sagement, avant la méthode.

Frédéric Edelmann

BERTRAND DELANOË est un homme pressé. A peine élu, le nouveau maire socialiste de Paris a décidé de lancer la révision des principaux documents d'urbanisme de la ville, en particulier du plan d'occupation des sols (POS). Il a voulu disposer dans un temps record des données nécessaires pour engager la procédure de concertation qui devrait aboutir à l'adoption du plan local d'urbanisme (PLU, ex-POS) en 2004.

En quelques semaines, l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a dressé un tableau détaillé, arrondissement par arrondissement. En tout, 72 000 parcelles sur lesquelles figurent le nombre d'immeubles, d'appartements, de commerces, le montant des loyers, les équipements collectifs, privés et publics... Cette colossale base de données est régulièrement tenue à jour par une cinquantaine de « gestionnaires », pratiquement la moitié du personnel de l'APUR.

Ces documents cartographiques et statistiques sont enrichis des observations d'architectes, d'ingénieurs, de géographes et d'écono-

mistes. Tous ces spécialistes de l'APUR sont capables de faire la synthèse entre leurs différentes études pour décrire le niveau d'équipement des quartiers de la capitale, grâce à une bonne connaissance du terrain, des rencontres avec les habitants et les associations : à l'APUR, on appelle cela « faire du diagnostic en marchant ».

### CONTAMINÉS PAR L'APUR

Il existe un « virus » de l'APUR, qui se manifeste par une passion pour Paris, cité unique par ses dimensions, par son patrimoine et par son histoire, mais également pour l'aménagement urbain. Avant Jean-Baptiste Vaquin, un ancien de l'équipe Tiberi, qui le dirige aujourd'hui, l'APUR a vu passer un grand nombre d'urbanistes renommés : Nathan Starkman, Jean-Louis Subileau, récent Grand Prix national de l'urbanisme, Dominique Perrault, l'architecte de la Bibliothèque nationale de France, Christian de Portzamparc, Henri Gaudin...

Christophe de Chenay

## Lionel Jospin envisage, « dans les cas extrêmes », le déménagement des habitants autour des usines à risque

CRÉER des zones vertes autour des usines à risque : c'est l'une des pistes ouvertes par Lionel Jospin, mardi 11 décembre, lors du débat national sur les risques industriels, à Paris, au cours duquel le premier ministre a tiré les leçons de la « tragédie » de Toulouse, après l'explosion de l'usine AZF, le 21 septembre (Le Monde du 12 décembre). Puisqu'il ne peut être question de délocaliser demain tous les sites classés Seve-

Pour l'instant, aucune étude ne permet de savoir combien de foyers seraient intéressés par cette éventualité. Les élus qui participaient au débat sont restés prudents. « Nous avons fait un sondage, a expliqué au Monde Michel Delebarre, maire (PS) de Dunkerque et président de la communauté urbaine, à Mardyck, encastrée dans la zone industrielle. Sur les 372 habitants, une centaine de foyers seraient disposés à partir.

incitera à faire des extensions d'activités », remarque-t-il. « On risque d'avoir des squats », redoute M. Delebarre. Il faudra murer les maisons. » A Toulouse, explique pour sa part Daniel Leroux, citoyen « de base » membre du collectif Plus jamais ça !, « la préfecture commence à s'inqiéter des locaux en déshérence ».

Qui paiera ? PDG d'Atofina, branche chimie de TotalFinaElf, Francis Cornelis s'est déclaré ouvert, mardi, à une participation de son groupe à un fonds de mutualisation qui pourrait être national ou régional. « Nous sommes prêts à financer des zones vertes autour de nos usines », a-t-il confié. Mais, selon lui, « la plupart des industriels ne pourront pas faire face à de tels investissements ». Secrétaire d'Etat au logement, Marie-Noëlle Lienemann a rappelé que « la quasi-totalité des permis de construire près des usines classées Seveso ont été délivrés par l'Etat avant les lois de décentralisation de 1982 ». C'est d'abord à lui, et dans une moindre mesure aux communes, de dédommager les riverains, estime-t-elle.

Il faudrait envisager « une responsabilité partagée » entre les industriels, les collectivités locales et, « le cas échéant, l'Etat », a indiqué M. Jospin. Le gouvernement n'a pas encore tranché sur la répartition de la charge. Le projet de loi, très soutenu par Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, n'est pas assuré d'être examiné à l'Assemblée nationale avant la fin de la session, en février.

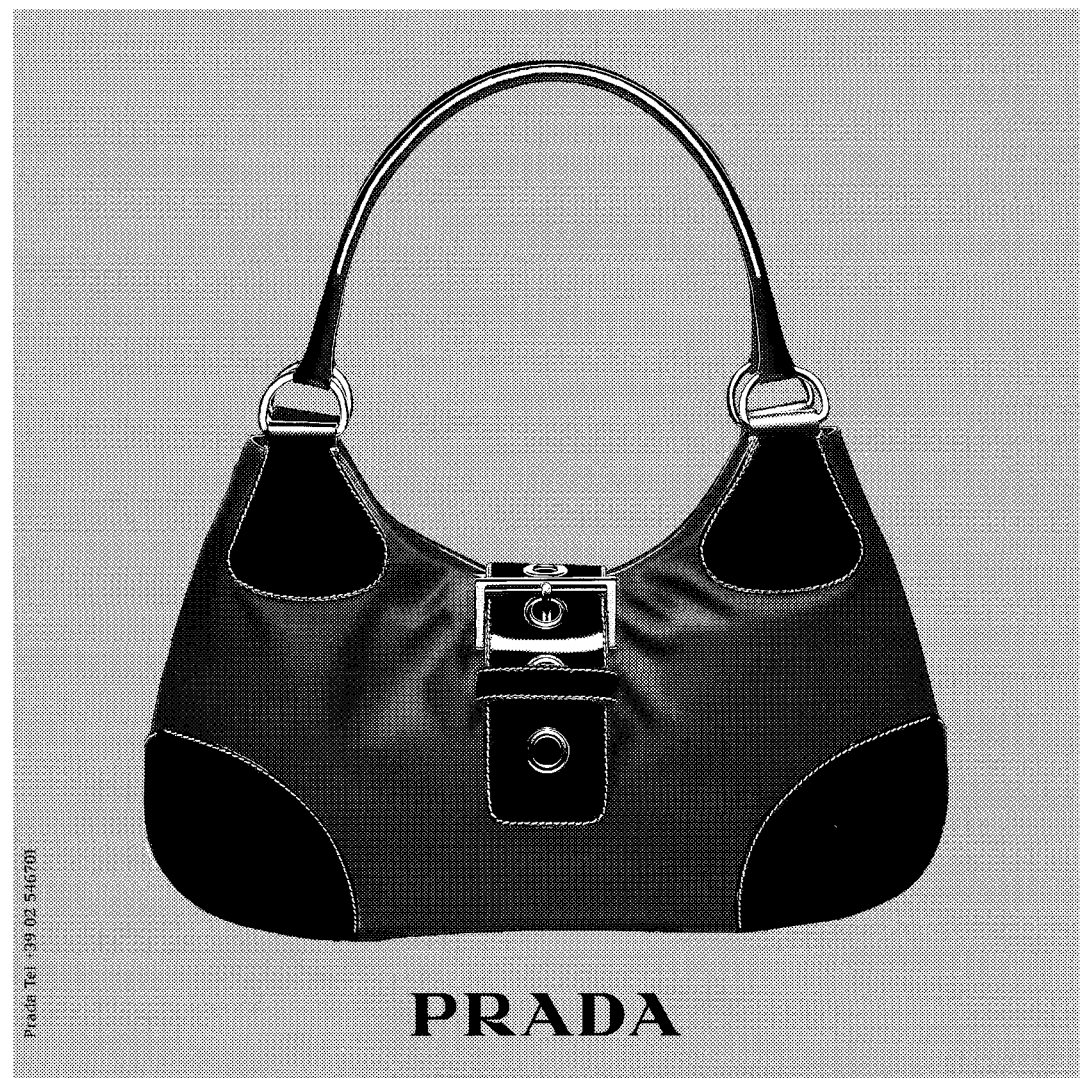
Béatrice Jérôme

### Déception du collectif Plus jamais ça !

La quinzaine de membre du collectif toulousain Plus jamais ça ! venus à Paris pour participer au débat national sur les risques industriels, n'ont finalement pas été reçus par Lionel Jospin, comme ils l'espéraient. Devant les caméras, ils ont pu remettre au premier ministre 20 000 pétitions demandant la fermeture du pôle chimique de Toulouse et l'arrêt du trafic aérien au-dessus du site. M. Jospin a confirmé qu'il rendrait publique sa décision « avant la fin de l'année ». Il a expliqué qu'il ne voulait pas que le débat national soit « occulté par la décision sur Toulouse ». A l'impatience manifestée par les membres du collectif dans la salle, le premier ministre a répliqué : « Vous avez eu le privilège de vous exprimer, un privilège justifié. » Mais le dialogue s'est arrêté là. Pendant son intervention, M. Jospin a été, plusieurs fois, apostrophé par des membres du collectif. Des syndicalistes toulousains et le président de la chambre de commerce de la région ont répliqué pour réclamer, au contraire, le maintien du site.

so - environ 600 sur un total de 1 249 - situés en zone urbaine, le premier ministre a confirmé la mise en chantier d'un projet de loi qui permettra, entre autres, d'« agir sur l'urbanisation ». « Si nécessaire, a expliqué M. Jospin, on peut imaginer (...), dans les cas extrêmes, et en l'absence d'autres solutions, que des dispositifs nouveaux permettent aux propriétaires de demander le rachat de leurs habitations. »

Environ 20 %. » A Feyzin ou à Saint-Fons, dans le couloir de la chimie de la vallée du Rhône, « les demandes de délocalisation sont relativement faibles. Beaucoup de gens qui habitent là travaillent dans les usines et sous-estiment les risques », indiquait de son côté Jean-Louis Touraine, premier adjoint (PS) au maire de Lyon. « Qu'est-ce qu'on fera des terrains ? », demande M. Touraine. « Les revendre aux industriels les



# Bocinja « la moudjahidine »

**Au centre de la Bosnie, Bocinja a longtemps abrité un noyau d'anciens moudjahidins, venus libérer la bourgade de l'emprise serbe aux côtés des Bosniaques, pendant la guerre de 1992. La greffe n'a pas pris. Mais ce passé « islamiste » pèse encore sur la petite ville**



*Ci-contre, dans un reportage tourné en 1998 à Bocinja, les moudjahidins sont montrés au travail. En bas, sur la pancarte : « Aie peur d'Allah » en bosniaque.*

**L**ES masures en ruine alternent avec les maisons à moitié construites le long de la route qui serpente au pied des coteaux. Posés à même le côté caillouteux, des petits panneaux frappés de têtes de mort mettent en garde contre la présence de mines, de l'autre côté du fossé, reliquats de la guerre qui a sévi dans cette vallée du centre de la Bosnie. Vendredi froid et gris dans le hameau de Bocinja. A 13 heures, couvrant le bruissement de la rivière et le ronronnement lointain d'une tronçonneuse, l'appel à la prière s'échappe de deux haut-parleurs plantés sur le toit d'une maisonnette à un étage et protégés par une bâche en plastique. A l'intérieur de cette mosquée improvisée se rassemblent, tous les vendredis, « une quinzaine d'anciens moudjahidins », selon les dires de Mehmed Bradaric, maire de Bocinja. Tous sont des ressortissants arabes, venus jadis combattre les Serbes et les Croates, aux côtés des Bosniaques musulmans.

Une fois la guerre terminée, fin 1995, un certain nombre de ces volontaires étaient restés dans l'ex-république yougoslave. En particulier à Bocinja, localité initialement serbe, qu'ils avaient aidé à conquérir lors d'une offensive du troisième corps de l'armée bosniaque - à laquelle appartenait leur unité. Pour toute la vallée, et même au-delà, Bocinja était alors devenue « la moudjahidine », après que les nouveaux occupants eurent tenté d'établir une communauté sur la base d'une pratique rigoriste de l'islam. Ce fut un échec. Mais, aujourd'hui, ce passé « islamiste » rattrape le village, au moment où les autorités bosniaques craignent que d'anciens moudjahidins ne rejoignent la nébuleuse terroriste internationale.

Sur les 150 familles qui s'étaient alors installées à Bocinja, il n'en reste aujourd'hui officiellement plus que six, toutes bosniaques d'origine. Elles ont réussi à racheter les maisons, qu'elles occupaient depuis plusieurs années, à leurs

propriétaires serbes. Les autres familles, en particulier celles fondées par les soixante-dix à quatre-vingts moudjahidins qui avaient fait souche dans le village, ont dû l'évacuer à partir de la fin 2000, à la demande des autorités locales appuyées par la SFOR, la force dirigée par l'OTAN en Bosnie. Les ressortissants arabes ont souvent suivi leurs épouses bosniaques - des veuves de guerre pour la plupart - vers leur village natal. Toutefois, un certain nombre d'entre eux ne sont pas allés bien loin, trouvant refuge notamment à Zenica, la métropole régionale. Le vendredi, certains de ces anciens se retrouvent dans la mosquée improvisée de Bocinja, entourée désormais de

maisons serbes. Contrairement aux affirmations du maire, un farouche opposant à la présence de ces encombrants citoyens dans sa commune, ce ne sont pas une quinzaine de personnes qui, ce vendredi-là, sortent du lieu de prière, mais une bonne cinquantaine. Des hommes, des blonds, des bruns, des roux, tous barbus ; quelques enfants aussi. Apparemment, seuls deux des membres du groupe sont originaires d'un pays arabe : accompagné de son homme à tout faire, Abou Hamza, l'ancien chef et porte-parole de la communauté de Bocinja est venu saluer ses anciens disciples. Petit et trapu dans sa longue robe foncée, un bonnet afghan bleu-gris sur la tête, ce Syrien d'origine réside désormais quelque part à Sarajevo, à quelque 120 kilomètres au sud. Après quelques paroles et accolades échangées sous le regard de deux policiers bosniaques, en faction à une centaine de mètres, les fidèles quittent les lieux en minibus et en voiture, refusant de répondre aux questions. « C'est Abou Hamza qui peut parler », lâche un quinquagénaire.

**A**BOU HAMZA dira trois fois rien. Après s'être plaint des journalistes qui « déforment tous nos propos », celui dont on raconte qu'il est arrivé en Yougoslavie avant la guerre pour étudier la médecine à Belgrade fait miroiter un hypothétique entretien dans les jours suivants. Il n'aura finalement pas lieu. Le moment, il est vrai, n'est guère propice pour les anciens moudjahidins en Bosnie. Depuis les attentats du 11 septembre, les Occidentaux et les autorités de Sarajevo tentent de combler leurs lacunes dans le domaine : où et combien de ces hommes vivent actuellement dans le pays, quels risques représentent-ils pour les intérêts américains dans les Balkans ? Venus d'Égypte, du Maghreb, de Jordanie, de Syrie, d'Arabie saoudite, du Yémen ou du Soudan pour mener le djihad, comme certains l'avaient déjà fait en Afghanistan contre l'occupant soviétique, ils seraient environ deux



cents à avoir obtenu la citoyenneté bosniaque après 1995. Leur participation au conflit bosniaque n'en fait pas nécessairement des terroristes en puissance, aux ordres d'Oussama Ben Laden.

Certains semblent s'être décidés à mener une vie normale en Bosnie, où ils ont fondé une famille. Ils y bénéficient d'une liberté qu'ils ne trouveraient pas dans leur pays d'origine. « Mais il n'est pas exclu qu'un jour ils puissent être réactivés, par exemple pour héberger quelqu'un chez eux ou fournir une aide matérielle », note un diplomate occidental à Sarajevo. « Il faut rester vigilant », renchérit le haut représentant de la communauté internationale en Bosnie, l'Autrichien Wolfgang Petritsch. Aucune source officielle n'a toutefois confirmé la présence d'anciens moudjahidins parmi la douzaine de ressortissants arabes arrêtés depuis la mi-septembre en Bosnie, dans le cadre de la lutte antiterroriste.

S'il ne donne pas suite à de tels soupçons, M. Bradaric, le maire de Maglaj, la commune de 25 000 habitants sur le territoire de laquelle se trouve Bocinja, ne cache pas son aversion envers ces « étrangers » et les autochtones qui avaient choisi de vivre avec eux, à leur façon. « Ils n'étaient absolument pas civilisés », maugré l'élégant quadragénaire en costume bleu qui reçoit dans son bureau, la seule pièce chauffée de la mairie. « Il était impossible de vivre à Bocinja, les gens y menaient une existence très différente de la nôtre, une vie "transcendantale" où il m'aurait été impossible d'embrasser ma femme dans la rue... La grande différence entre eux et moi, c'est que, moi, je me réjouis de vivre dans ce monde, alors qu'eux, non, ils ne vivaient qu'à travers le Coran », explique cet ex-professeur d'un collège technique, lui-même musulman et cadre du Parti social-démocrate (SDP), la formation au pouvoir à Sarajevo.

Il dresse un portrait sans nuance de la vie à Bocinja et à Maglaj, au temps où « les moudjahidins faisaient la loi : ils exploitaient la forêt sans autorisation, ils conduisaient des véhicules sans permis, ils cherchaient

à empêcher les gens de boire de l'alcool dans les cafés et de jouer de la musique. » A en croire le maire, ces nouveaux habitants jouissaient de la bienveillance du SDA, le parti d'Alija Izetbegovic, le leader musulman pendant et après la guerre. Non seulement « l'ancienne équipe municipale ne faisait pas payer d'impôts aux moudjahidins », assure M. Bradaric, mais elle s'était endettée auprès d'Abou Hamza, afin qu'il aide à la reconstruction d'une route. Ce dernier est d'ailleurs en procès avec la municipalité pour récupérer 40 000 marks convertibles (20 500 euros).

Les anciens volontaires arabes voulaient-ils transformer le secteur en bastion de l'islam pur et dur ? Les témoignages divergent. « Ils venaient à Maglaj en groupe et parlaient aux habitants, notamment

d'autres chats à fouetter après la guerre pour avoir le temps de se réoccuper des moudjahidins ».

Dans un des rares reportages effectués par RTV Maglaj à Bocinja, en 1998, Abou Hamza déclarait : « Nous devons montrer l'exemple aux gens. Si j'ai envie d'écouter de la musique ou de manger de la viande que j'apprécie, je ne peux pas le faire, parce qu'il faut suivre le Coran et ce que dit Allah. Notre islam est simple à accepter, si on a la volonté. » Les images de l'époque montrent une communauté en plein travail : des hommes déblayent une route à la tronçonneuse, d'autres s'activent à la scierie, réparent du matériel agricole et nourrissent des vaches et des chevaux dans une écurie. « Comme Dieu nous demande de gagner notre pain, nous avons planté du maïs, explique Abou Hamza, la main glis-

**« Les moudjahidins ont commencé à s'organiser en milieu fermé en instaurant leur propre mode de vie, tout en affirmant vouloir respecter les lois. Je me doutais bien que cela allait créer des problèmes... »**

**Ismet Mustabasic, ancien maire de Bocinja**

aux jeunes, pour tenter de les convaincre d'adopter leurs idées », assure le maire. A RTV Maglaj, la station de radiotélévision locale, on est nettement moins catégorique. « Il était surtout difficile de communiquer avec eux », répond le journaliste Admira Mulalic, dans la salle de rédaction enfumée, logée au rez-de-chaussée d'un immeuble de l'époque titiste. Elle évoque seulement quelques « rares » tentatives des moudjahidins, peu après leur arrivée, de couper la musique dans des cafés de la ville. Et l'apparition, à l'occasion de fêtes religieuses, de citations du Coran peintes sur des banderoles. Pour Amir, un artisan de Maglaj, « on avait

sant dans sa longue barbe. Nous produisons juste pour nos besoins et pour aider nos frères dans d'autres villages. Nous ne commercialisons que très peu de choses, avec une marge de bénéfice d'à peine 10 % ». Un mouvement rapide de caméra permet d'entrevoir furtivement à l'écran deux femmes marchant sur la route, le visage entièrement dissimulé par un voile.

« Au début, les moudjahidins venaient peu souvent en ville », se rappelle l'ancien maire de la commune, Ismet Mustabasic, élu en 1996 sous l'étiquette SDA. Droit sur sa chaise, dans un recoin obscur du café Monaco, il replonge avec fièvre dans cette époque trouble de

l'après-guerre. Il fallait faire face à « mille problèmes quotidiens » pour ramener un semblant de normalité dans Maglaj, ébranlée par neuf mois de siège.

Parmi ces problèmes, les moudjahidins. « Ils ont commencé à s'organiser en milieu fermé à Bocinja, en instaurant leur propre mode de vie, tout en affirmant vouloir respecter les lois. Je me doutais bien que cela allait créer des problèmes... » Les habitants de Maglaj n'ont guère apprécié les « attentions » de leurs voisins qui, les mercredis, leur distribuaient de la littérature religieuse sur le marché. « La population, ajoute M. Mustabasic, a aussi réagi lorsque l'épouse d'un moudjahidin s'est rendue voilée chez le médecin. » Une tenue peu prisée par la grande majorité des femmes de la ville qui, à la sortie de la guerre, éprouvaient le besoin de s'habiller de manière plus insouciance.

**S**ELON le nouveau maire, les personnes qui osaient remettre publiquement en cause la présence de moudjahidins dans la commune étaient « menacées ». « Mon premier devoir, après mon élection, a été de libérer Bocinja », lâche M. Bradaric. C'était en mai 2000. La Bosnie organisait alors péniblement le retour de centaines de milliers de réfugiés dans leurs régions d'origine, tel que prévu par les accords de paix conclus en décembre 1995 à Dayton (Ohio). Comme ailleurs, les « squatteurs » de Bocinja ont été conviés à quitter les maisons occupées pour les restituer à leurs propriétaires, tous des Serbes. « Les moudjahidins ont compris que le moment était venu de partir », se souvient Admira Mulalic. Non sans tension. « J'ai dû leur faire clairement comprendre, en envoyant la SFOR sur place, qu'il ne fallait pas jouer avec nous », précise M. Petritsch à Sarajevo. Une unité polonaise de la force multinationale s'installa pendant quelques mois dans le hameau. La cohabitation fut orageuse. Mais c'est finalement sans heurt majeur que les moudjahidins ont évacué Bocinja, laissant derrière eux six familles.

« Depuis leur départ, les gens les ont oubliés, assure M. Bradaric. Tout le monde a d'autres préoccupations en tête », comme la recherche d'un emploi. Vieillesse, l'usine à papier, la principale industrie du secteur, tourne au ralenti, employant à peine un quart des 4 000 personnes qui y travaillaient avant la guerre. Seul le travail au noir permet de subsister. Toutefois, la situation n'est pas encore tout à fait redevenue normale à Bocinja. Témoins, la trentaine de familles serbes ayant réintégré leurs maisons depuis mars, lesquelles perdent patience : combien de temps leur faudra-t-il encore vivre au rythme des appels à la prière qui résonnent, cinq fois par jour, dans la vallée ? Le sourire en coin, Bosko Jovanovic, le chef de la communauté serbe de Bocinja, ne cache pas qu'un départ rapide de la SFOR lui permettrait de régler le problème à sa manière... Les cheveux blancs coiffés en arrière, ce gaillard moustachu à la carrure de John Wayne, menuisier de profession, ne porte pas ses voisins dans son cœur. « Ce sont, peste-t-il, des criminels qui ont vandalisé notre cimetière. »

Les deux communautés de Bocinja feignent de s'ignorer au jour le jour. Les Serbes parient sur le temps. Une guerre d'usure émaillée de quelques provocations. Comme ce vendredi 25 mai, où les Serbes ont choisi de faire griller un cochon à l'heure de la sortie de la mosquée, dans un champ situé juste de l'autre côté de la route. Se sentant insultés, les musulmans ont jeté le cochon à la rivière et des pierres dans les fenêtres de M. Jovanovic. La police locale a dû séparer les deux camps. Sur la façade du garage et ailleurs dans le village, les anciens moudjahidins ont peint quelques mots de mise en garde : « Aie peur d'Allah. »

Antoine Jacob



# Arrêt Perruche contre arrêt Quarez ?

par Claude Sureau

**D**ÉPUIS l'affaire Perruche et ses suites, les avis les plus divers ont été exprimés, les arguments, certains fort critiques, présentés parfois violemment, et la situation paraît irrémédiablement bloquée.

N'est-il pas temps que soit amorcée une réflexion plus sereine, analysée l'opposition doctrinale entre le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, discernée, pour paraphraser le philosophe Paul Ricoeur, la voie « juste » qui n'est « ni le légal ni le bon, mais le résultat de leur dialectique incessante » ?

Il convient tout d'abord d'éviter l'anathème et la surenchère et de comprendre les motivations des deux arrêts majeurs, l'arrêt Perruche, de la Cour, et l'arrêt Quarez (14 février 1997), du Conseil d'Etat. Dans les deux cas, une faute médicale est présente : non-diagnostic de risque de rubéole congénitale pour Nicolas Perruche, non-diagnostic de trisomie 21 pour Mathieu Quarez.

Dans les deux cas, une absence évidente de lien de causalité directe entre faute médicale et état de l'enfant. L'acte médical n'est pas à l'origine de la rubéole ni de la trisomie. Dans les deux cas, une relation directe entre la faute et sa conséquence, une information faussement rassurante des parents les privant du droit de recourir à une interruption volontaire de grossesse. Dans les deux cas, une décision judiciaire d'indemnisation parentale pour le préjudice résultant de ce défaut d'information et de ses conséquences. Dans les deux cas, une demande supplémentaire d'indemnisation, cette fois au nom de l'enfant souffrant de l'anomalie, souffrance à laquelle il aurait échappé s'il avait été avorté.

Les motivations des deux instances se rejoignent et sont compréhensibles : en l'état actuel de l'incapacité de notre société à prendre correctement en charge les divers aspects, pratiques, économiques, psychologiques, des handicaps congénitaux, les deux instances se saisissent de l'existence d'une responsabilité médicale pour tenter d'alléger le poids, en l'occurrence financier, de cette charge pour les parents. C'est là un fait majeur, souligné à juste titre par de nombreuses associations : la carence de la solidarité sociale, suppléée par la mise en cause de la responsabilité professionnelle.

On ne saurait donc faire à la Cour de cassation un procès d'intention. Elle a considéré qu'il y avait préjudice de handicap parce que, si Nicolas avait été avorté, il n'aurait pas subi ce handicap, mais non qu'il y avait préjudice de vie.

A l'inverse, et symétriquement, l'arrêt Quarez du Conseil d'Etat, qui refusa de dédommager l'enfant du fait d'exister et inclut la charge de son entretien dans l'indemnisation parentale, fut tout aussi injustement qualifié d'hypocrite et d'illusoire, dans la mesure où la disparition des parents pouvait compromettre la pérennité de l'entretien de l'enfant. Mais personne ne croira qu'il n'existe aucune solution juridique pour pallier les conséquences de cette éventualité.

Les deux attitudes juridictionnelles sont guidées par une motivation généreuse. Elles diffèrent par les modalités d'attribution de l'indemnisation, par les conséquences psychologiques et éthiques de ces décisions et par les moyens juridiques d'établissement de la relation de causalité.

Ces discussions sur la nature de la causalité, intéressantes pour les juristes, nous apparaissent quelque peu byzantines.

D'abord, un constat dérangeant : les actions furent entreprises, à fin de dédommagement, au nom de Nicolas et de Mathieu. Ceux-ci sont probablement dans l'incapacité d'exprimer une opinion sur leur état, et la préférence qu'ils auraient pu éprouver en faveur de la non-existence. Allons plus loin : supposons qu'un jour un accident, médical ou autre, mette en danger les jours de Nicolas. S'il décède, quelle sera la responsabilité de l'auteur de l'accident ? Sera-t-il considéré comme ayant involontairement corrigé l'erreur

médicale originelle ? Ou ajouté à celle-ci une autre responsabilité ?

Les arrêts du 13 juillet insistent sur la particularité, dans l'affaire Perruche, de n'avoir pu obtenir une IVG avant la fin du délai légal de 14 semaines ; il est évident que cette notion, jointe à l'incertitude qui, dans de nombreux cas, pèsera sur l'évolution de l'état fœtal pendant la grossesse, conduira souvent à préférer l'interruption immédiate à l'incertitude de la surveillance.

Enfin, le retentissement sur la pratique médicale, en particulier écho-graphique, est d'ores et déjà majeur, ses conséquences peuvent être lourdes en termes de santé publique et de risques individuels. Il y eut là une occasion manquée d'appliquer le fameux principe de précaution à une décision judiciaire...

N'est-il pas opportun aujourd'hui de reconnaître que :

- L'obligation de moyens et non de résultat demeure, ici comme ailleurs, un élément fondamental de la responsabilité médicale.

**On peut formuler un vœu. Que le Conseil d'Etat et la Cour de cassation prennent l'initiative d'une concertation jurisprudentielle**

- Le non-respect du contrat de soins par le praticien justifie une indemnisation des parents du fait de la souffrance qui en est résultée pour eux.

- L'enfant, tierce victime, a droit à une indemnisation personnelle du fait de sa propre souffrance. C'est ici qu'en cas de faute intervient aussi la responsabilité médicale.

- L'enfant doit bénéficier d'une prise en charge destinée à assurer son entretien jusqu'à sa mort, indépendamment de la survie et de la cohésion du couple parental. Cette prise en charge doit être socialisée, et impliquer, mieux que ce n'est le cas aujourd'hui, la solidarité nationale. Il n'y a pas de raison de privilégier par le recours à la responsabilité médicale certains handicapés par rapport aux autres lorsque leur handicap n'est pas la conséquence directe de l'acte de soins.

- Le seul fait de vivre ne peut être considéré comme un préjudice. Il y a préjudice de handicap. Il n'y a jamais préjudice de vie.

Peut-on faire évoluer la jurisprudence par une intervention directe du pouvoir exécutif ? Impensable. Par une intervention législative ? Reconnaître que « nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du fait d'être né » ne constituera jamais qu'un vœu pieux et inefficace tant que la prise en charge des handicaps congénitaux ne sera pas mieux assurée. Peut-on « annuler par la loi les effets d'une décision passée en force de chose jugée » ? La réaction négative du Conseil constitutionnel serait assez probable.

On peut, en revanche, formuler un vœu. Que le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, en la personne de leurs autorités les plus éminentes, prennent l'initiative d'une concertation jurisprudentielle, à laquelle ils pourraient convoquer en qualité consultative des représentants d'instances telles que l'Académie des sciences morales et politiques, l'Académie nationale de médecine, le Comité consultatif national d'éthique, la Commission consultative nationale des droits de l'homme, la Caisse nationale d'assurance-maladie, ainsi que l'ordre des médecins, des organes d'assurances et des associations concernées.

Peut-être alors sera-t-il mis fin à des divergences jurisprudentielles majeures et la sécurité juridique sera-t-elle assurée, pour le réconfort de tous.

**Le professeur Claude Sureau** est ancien président de l'Académie nationale de médecine.

# Après les gendarmes, les internes en médecine

par Jean-Louis Guilmot

**L**ORSQUE, au mépris des droits républicains, une corporation s'autorise à priver les citoyens français du droit de libre circulation dans notre pays, l'autorité de l'Etat ne s'oppose pas à cette aliénation du droit de la majorité de nos concitoyens. Elle s'empresse d'ouvrir des négociations avec ceux qui enfreignent la loi en prenant leurs concitoyens en otage dans le seul dessein de se faire entendre. Lorsque de jeunes médecins, après de sept à douze ans d'études supérieures, demandent à rencontrer leurs ministres de tutelle, ces derniers commencent par leur opposer - moquerie ou mépris - une fin de non-recevoir.

La grève des internes a commencé le 19 novembre. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, a accepté de recevoir leur délégation le 30 novembre tout en expliquant ne pas avoir eu le temps de... prendre connaissance du dossier. Au terme d'une deuxième rencontre, après quinze jours de grève, le ministre délégué fait savoir que ce dossier n'est pas de son ressort.

Pour se faire entendre, ces milliers d'internes ont-ils commis des fautes stratégiques ? Ils sont bien élevés, ils ne menacent personne, ils n'utilisent pas de moyens répressifs, ils ne prennent pas la population en otage. Il y a pis : ils sont quelque peu naïfs dans leur façon de revendiquer. Pourquoi, dès lors, le gouvernement devrait-il les écouter ? Pour-

quoi des ministres devraient-ils encore les recevoir ? Ils n'ont pas de véhicules de 38 tonnes à mettre en travers des routes pour interdire la circulation des citoyens et bloquer les réserves de carburant. Ils ne sac-

Leurs revendications sont-elles à ce point excessives ? Dix années d'études après le baccalauréat, ils touchent entre 8 000 et 10 000 francs par mois pour quatre-vingts heures de travail hebdomadai-

tre heures de travail consécutives. S'ils veulent se reposer après une journée de labeur et une nuit de garde, devraient-ils prendre cette journée sur leurs congés annuels ? Comment comprendre le refus gouvernemental de négocier avec ceux qui expriment des revendications à ce point justes et raisonnables ?

Les hôpitaux publics et la santé des Français ne peuvent nullement se passer de ces internes, qui font grève pour la deuxième fois en deux ans. Les internes, dans le même temps que les gendarmes, ont revendiqué dignement dans le respect de leurs obligations. Comme eux, ils ont encore le sens de leur devoir avant celui de leurs droits.

**Le professeur Jean-Louis Guilmot** est médecin des hôpitaux, chef de service de médecine interne au CHU de Tours.

**Ils sont quelque peu naïfs dans leur façon de revendiquer. Pourquoi, dès lors, le gouvernement devrait-il les écouter ? Pourquoi des ministres devraient-ils encore les recevoir ?**

cagent pas les locaux ni les outils avec lesquels ils travaillent. Ils ne menacent pas de faire sauter des usines. Ils ne vont pas détruire des récoltes ou démonter des entreprises de restauration rapide. Ils ne peuvent pas même invoquer une menace de catastrophe écologique. Leur manière de protester est obsolète et ne mérite que le silence, le mépris.

Ces internes ne sont-ils que des « étudiants » ? Ils ont donc derrière eux de nombreuses années d'études supérieures après le baccalauréat. Ils ont été recrutés par un concours qui a éliminé 90 % de ceux qui se sont présentés après une ou deux années d'études. Ils représentent la future élite médicale de la nation pour les soins médicaux, chirurgicaux et la recherche.

res en moyenne. Leur fonction dans la marche des hôpitaux est plus que jamais devenue essentielle.

Comme le stipule la loi européenne, ils demandent un repos de sécurité de onze heures après vingt-qua-

**AU COURRIER DU « MONDE » PROVOCATION**

Le discours de Jean Baudrillard (*Le Monde* du 3 novembre) atteint un comble de provocation sophiste. Non seulement il persiste à proclamer son mépris souverain et radical pour la « philosophie occidentale des Lumières », mais, en outre, il se réjouit de voir que cette « quatrième guerre mondiale », celle du terrorisme, lui donne enfin raison dans sa

conviction singulière de l'apocalypse annoncée et « voulue ». Il n'hésite pas, en effet, à évoquer « la jubilation prodigieuse de voir détruire cette super-puissance mondiale » qu'est devenue l'Amérique, destruction « dont tout le monde sans exception a rêvé » ! Gageons que la vacuité médiatique de Jean Baudrillard sera cruellement déçue et que son nihilisme rétrograde de tribune ne lui vaudra que des sourires apitoyés ou consternés.

Jean Sarniguet, Paris

Développement - Croissance - Création d'emplois

Y a-t-il un secret Sarthe ?

« En tout cas, si c'est un secret, c'est le plus partagé du monde puisque même Newport Beach en Californie est au courant ! Non, plus sérieusement, j'ai tout simplement pu développer des arguments forts pour convaincre Conexant d'installer ici, au Mans, un centre de développement dédié aux téléphones mobiles de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations.

Après Sophia Antipolis à Nice, la Sarthe est maintenant leur 2<sup>e</sup> implantation en France et je leur ai tout simplement expliqué que je proposais le meilleur endroit possible.

Celui qui réunit une expertise immédiatement opérationnelle, une proximité avec des grands axes de communication européens, une structure régionale dynamique et qui en plus, offre une excellente qualité de vie.

Pour des Californiens, ce sont des arguments qui font mouche : ils savent très bien que pour travailler efficacement et être performant, il faut être bien dans sa tête, avoir un bon équilibre entre sa vie professionnelle et son cadre de vie personnel.

C'est d'ailleurs avec les mêmes arguments que nous allons recruter de jeunes ingénieurs pour étoffer notre équipe sarthoise... »

Bernard Danneville  
Directeur Conexant Le Mans

Société : **Conexant**  
Origine : **USA**  
Activité : **Semi-conducteurs**  
Effectifs monde : **6900**  
Effectifs France : **80**  
CA monde : **1,2 B €**  
CA France : **55 millions €**  
Localisation Sarthe : **Le Mans**  
Investissements : **1,7 millions €\***  
Création d'emplois : **50 personnes\***  
\* D'ici à fin 2002

www.sarthe.com

En Sarthe, chaque 24 heures compte plus qu'ailleurs.

**SARTHE**







# Vivendi Universal part à la conquête des téléspectateurs américains

Le groupe de Jean-Marie Messier a confirmé être en négociations avancées avec USA Networks. Il souhaite reprendre les chaînes thématiques et les activités de production audiovisuelle de la société de Barry Diller. La Bourse de Paris s'inquiète du prix de cette transaction

UN AN APRÈS sa fusion avec Seagram, Vivendi Universal est sur le point d'ajouter une pièce maîtresse à son dispositif : un réseau national de production et de distribution télévisée aux Etats-Unis. Jean-Marie Messier, le PDG de Vivendi Universal, a confirmé, mardi 11 décembre, qu'il avait engagé des négociations avec Barry Diller, PDG de USA Networks, en vue de reprendre les activités audiovisuelles du groupe américain, dont il détient 44 % du capital. Les pourparlers, qui sont engagés depuis plusieurs mois, devraient aboutir dans les tous prochains jours.

Selon les informations publiées par le *New York Post* du 11 décembre, Vivendi Universal souhaiterait acquérir seulement la partie Entertainment (USA Network, Sci-Fi Channel, Trio, Crime, Studios USA et Usa Films), qui représente environ la moitié du chiffre d'affaire du groupe et la totalité des profits. L'addition de ces activités garantirait aux studios du groupe – tant Universal que Canal+ – l'accès à des moyens de diffusion (câble) et à différentes chaînes thématiques, débouchés qui leur manquent actuellement. De plus, la reprise de Studios USA et USA films leur permettraient d'avoir la maîtrise de la production audiovisuelle pour la télévision que les studios américains de Vivendi Universal n'ont pas aujourd'hui. En revanche, le groupe de Jean-Marie Messier laisserait de côté le pôle interactif

(Home Shopping Network, Ticketmaster, CitySearch, FirstAuction and Expedia), très cher à Barry Diller, mais qui perd beaucoup d'argent.

Jean-Marie Messier a cette opération en tête depuis longtemps. Le jour même de la présentation de son mariage avec Seagram, le 5 décembre 2000, le PDG de Vivendi Universal commençait à parler de cette société, USA Networks et de son PDG Barry Diller, comme un partenaire important du nouveau groupe. Très épris de sa liberté, ce dernier a racheté en 1997 à Edgard Bronfman – ex-PDG de Seagram et héritier de la famille fondatrice – la majorité des activités de Seagram dans la télévision et le câble pour 4,1 milliards de dollars. Depuis, USA Networks, sous sa conduite, a prospéré. Au point de valoir entre 13 et 18 milliards de dollars comme l'annonce le *New York Post* du 11 décembre ?

Cette évaluation a effrayé la Bourse de Paris. Le titre Vivendi Universal a enregistré, mardi, la plus forte baisse de la place, tombant de 4,4 %, à 56,5 euros. Le groupe de médias a tout de suite démenti, dans un communiqué, les chiffres avancés par le journal américain, en les qualifiant « d'absurdes ». Pour rassurer le marché, le groupe français a déclaré que le rachat de USA Networks ne donnera lieu ni à création d'actions nouvelles ni à d'importantes sorties d'argent liquide. Vivendi Universal

a aussi démenti l'information selon laquelle il consentirait une prime de 2 milliards de dollars à Barry Diller, en échange de son accord.

## UNE INCONNUE DEMEURE

Le groupe, en revanche, semble prêt à accorder un rôle d'importance au PDG de USA Networks dans son nouvel organigramme. Personnage haut en couleur, Barry Diller, à 60 ans, est présenté comme un homme qui compte dans le milieu du cinéma. Avant de se mettre à son compte chez USA Networks, il a dirigé les studios Paramount et

créé Fox Broadcasting, filiale du groupe de Rupert Murdoch.

Si les dernières difficultés semblent avoir été aplanies entre Vivendi Universal et Barry Diller, une inconnue demeure : le rôle de John Malone, PDG de Liberty Media et actionnaire à hauteur de 20 % d'USA Networks. Est-il prêt à apporter ses titres sans contrepartie ? Suborne-t-il son soutien à d'autres opérations, notamment en Europe ? Il y a une semaine, Jean-Marie Messier déclarait qu'une alliance avec Liberty Media était « la meilleure avancée stratégique

possible en Europe » pour Vivendi Universal.

L'entente pourrait être toute trouvée. Le patron de Liberty Media, qui figure également parmi les actionnaires historiques du groupe News Corp de Rupert Murdoch, s'active beaucoup, en ce moment, en Europe. L'homme, réputé pour détester les voyages, passe son temps actuellement entre Denver, Berlin et Munich. Il veut notamment acquérir 60 % du réseau câblé de Deutsche Telekom, ce qui suscite de fortes réserves en Allemagne de la part des opérateurs. L'offensive soulève

les plus fortes réserves du magnat audiovisuel Leo Kirch, qui redoute de voir émerger une nouvelle concurrence au moment où il est très affaibli. L'office anti-cartel doit se prononcer sur l'opération de Liberty Media le 28 février 2002. M. Malone ne cache pas non plus son intérêt pour la chaîne à péage allemande Premiere World et souhaiterait y entrer à hauteur de 22 %.

Si Liberty Media réussit à s'implanter outre-Rhin, cela pourrait favoriser Vivendi Universal. Le groupe Canal+, qui a noué une alliance de longue date avec Liberty Media dans l'espoir de prendre pied outre-Atlantique, pourrait notamment bénéficier du passage des réseaux câblés dans des mains amies pour diffuser certaines chaînes thématiques internationales, comme Studio Universal, Treizième Rue ou Planète. Jusqu'à présent, le groupe de Pierre Lescurre n'avait pas réussi à s'implanter durablement en Allemagne. Vivendi Universal ferait ainsi d'une pierre deux coups, en accédant enfin aux téléspectateurs américains tout en consolidant son assise en Europe.

Martine Orange

## Du câble aux services Internet

● **Télévision** : la division télévision (Entertainment) de USA Networks, dont Vivendi Universal négocie le rachat, comprend plusieurs chaînes câblées. La principale, USA Network, est accessible dans 80 % des foyers américains et propose des séries originales, des films et des événements sportifs. Les autres chaînes sont thématiques, telles Sci-Fi Channel (science fiction, horreur) et Trio (culture).

● **Production** : Studios USA, autre filiale de la division Entertainment, produit des programmes pour la télévision (feuilletons, *talk shows*), alors que USA Films produit et/ou distribue des films « indépendants » (réalisés par les frères Cohen, Steven Soderbergh, Wong Kar Wai, etc.).

● **Commerce électronique** : la deuxième division d'USA Networks repose sur Home

Shopping Network (HSN), un réseau de vente jouant sur l'interactivité entre Internet et la télévision. Elle dispose de parts dans des chaînes câblées de vente directe en Allemagne et au Japon. La troisième division du groupe, axée sur les services, vend des billets d'avion (Ticketmaster) et des objets aux enchères (CityAuction), fait des réservations d'hôtel (HRN), propose des guides de villes (Citysearch) et des rencontres entre célibataires (match.com).

## Le groupe Kirch risque d'être confronté à une grave crise de liquidités

### FRANCFORT

de notre correspondant

C'est une tradition bien établie chez Kirch : les difficultés financières constituent le talon d'Achille de l'empire médiatique allemand. Mais la crise de liquidités qui se profile pourrait avoir des conséquences plus graves que les précédentes ; elle alimente d'ores et déjà les rumeurs de prise de contrôle par News Corp., le groupe du magnat australo-américain Rupert Murdoch. Avec un endettement évalué au minimum à 7 milliards de deutschemarks (3,6 milliards d'euros) – mais jamais confirmé officiellement –, Kirch pourrait en effet rencontrer à court terme de gros problèmes avec certaines de ses banques créancières. La Dresdner Bank réclame ainsi le remboursement d'un prêt, arrivé à échéance le 7 décembre, de quelque 900 millions de deutschemarks d'ici à la fin de l'année. D'autres établissements pourraient dans la foulée revoir leur politique de crédit.

Malgré les rumeurs, News Corp. a démenti, lundi 10 décembre, tout projet de prise de contrôle de Kirch, mais les intentions de son président, Rupert Murdoch, demeurent floues. Propriétaire de 22 % du réseau à péage de Kirch Premiere World, via le groupe britannique BSkyB, il dispose d'une clause de sortie d'ici à l'automne 2002, en cas de mauvais résultats persistants de la chaîne. Or Premiere World n'en finit pas d'accumuler les déficits, peinant à attirer les téléspectateurs allemands. Le retrait de Rupert Murdoch obligerait Leo Kirch à lui racheter ses parts pour un montant d'au moins

3 milliards de deutschemarks, ce qui risque de fragiliser davantage le groupe de Munich. M. Murdoch pourrait alors être tenté de profiter de cette faiblesse pour s'emparer du contrôle de son « associé », et prendre vraiment pied sur le marché allemand.

### TREMBLEMENT DE TERRE

Une telle hypothèse constituerait un tremblement de terre en particulier en Bavière, où Kirch entretient des liens étroits avec le gouvernement régional d'Edmund Stoiber (CSU) – possible candidat à la chancellerie l'an prochain contre Gerhard Schröder (SPD) –, dont il a accompagné la carrière politique. A plusieurs reprises par le passé, c'est d'ailleurs une banque publique, la Bayerische Landesbank, qui est venue à la rescousse d'une des locomotives de l'économie bavaroise dans le secteur des médias.

Chez Kirch, on semble prendre ces menaces au sérieux. Afin de disposer d'argent frais, le groupe étudierait la cession de différentes participations non stratégiques, tels que les 25 % détenus dans la chaîne espagnole Telecinco. Il cherche par ailleurs à poursuivre des projets annoncés de longue date, comme la fusion du fleuron KirchMedia, avec les chaînes du pôle de télévision gratuite ProSiebenSat.1. Annoncé début septembre, ce rapprochement doit permettre à KirchMedia d'être coté en Bourse dès juin. Mais la crise de liquidité qui se profile pourrait fragiliser cet ambitieux projet.

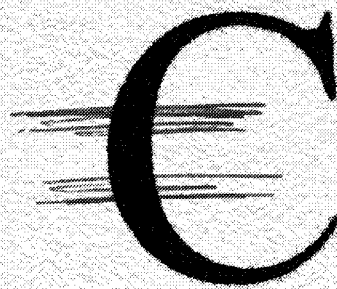
Philippe Ricard

### DÉPÊCHES

■ **PRESSE** : le groupe Amaury a présenté, mardi 11 décembre, à plusieurs éditeurs de la presse parisienne, représentant *La Tribune*, *Les Echos*, *Libération* et *Paris Turf*, son projet de construction de quatre nouveaux centres d'impression en province. Le président du directeur du groupe Amaury, Jean-Pierre Courcol, a confirmé « qu'il était disponible pour envisager toute forme de collaboration ».

■ **Axel Springer, le plus important groupe de presse allemand** qui édite notamment le journal populaire *Bild* et le quotidien *Die Welt*, a publié, mardi, un avertissement sur résultat, en prévoyant pour 2001 le premier résultat négatif de son histoire. Il a déjà annoncé 1 400 suppressions d'emplois sur un effectif de 14 000.

■ **TÉLÉVISION** : RTL Group souhaite une harmonisation des « législations pour renforcer les sociétés européennes vis-à-vis des grands groupes américains » pour pouvoir prendre 100 % de M 6 dont il ne détient que 45 % du capital, a déclaré Didier Bellens, PDG de la filiale audiovisuelle de Bertelsman, dans un entretien à *Libération* de mercredi. Avec une baisse de 35 % de son bénéfice en 2001, à 333 millions d'euros contre 555 millions d'euros l'an passé, RTL Group diminue ses effectifs et prévoit de « réduire [ses] acquisitions de droits sportifs ».



Si votre imprimante ne peut pas imprimer le symbole de l'Euro, lisez vite ce qui suit.

Première chose à faire, visitez notre site internet [www.hp.com/fr](http://www.hp.com/fr)

**Votre imprimante est-elle prête pour l'Euro ?**

où vous pourrez découvrir nos solutions logicielles ou matérielles (module SIMM/DIMM) pour faire évoluer vos imprimantes vers l'Euro.

Sinon, vous pouvez toujours acheter une imprimante HP dernier cri, symbole Euro compris, et vous bénéficierez d'une offre de reprise\* avantageuse (en Euros, bien sûr).



Pour vous aider à trouver la meilleure solution, visitez notre site [www.hp.com/fr](http://www.hp.com/fr)





VALEURS FRANCE

Le groupe Vivendi Universal gagnait 0,88 %, mercredi 12 décembre en début de séance à Paris, à 57 euros. Le marché s'est faiblement rassuré par la perspective d'une faible sortie de cash dans le cas où aboutiraient les négociations avec USA Networks en vue d'une prise de contrôle du groupe audiovisuel américain. Vivendi Universal avait chuté de 4,4 %, mardi, après sa confirmation de l'existence de discussions (lire page 21).

L'action TotalFinaElf cédait 0,54 % en début de matinée, mercredi, à 148,7 euros, pour cause de faiblesse persistante du pétrole sur le marché international.

Le titre Cap Gemini Ernst & Young gagnait 1,05 %, à 82 euros, mercredi matin, dans l'attente, après la clôture, d'une conférence téléphonique à l'occasion de laquelle la société de services informatiques devait faire le point sur sa restructuration en cours et ses perspectives. Selon la Tribune, la firme devrait supprimer 1 500 à 2 000 postes en sus des 4 250 départs déjà annoncés, et faire part de la création d'une filiale d'assistance technique dédiée au marché local.

Après l'avertissement sur résultat publié mardi par le groupe pharmaceutique américain Merck, l'action de son rival Sanofi Synthelabo reculait de 0,38 % dans les premiers échanges mercredi, à 77,70 euros.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 12 DÉCEMBRE Cours à 9 h 57
Demier jour de négociation des OSRD : 20 décembre

Table of market data for France, including columns for Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, and Paiement dernier coupon(1).

Main table of market data for France, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes and coupon payments.

Main table of market data for international markets, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes and coupon payments.

Table of market data for international markets, including columns for Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, and Paiement dernier coupon(1).

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 11 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 18 h 16

Table of market data for the Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes.

Main table of market data for the Nouveau Marché, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes.

Advertisement for Divento, featuring a woman's face and the text 'Divento, Sortez l'esprit libre.' and 'Club Divento Spectacles 0 820 900 950'.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 12 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of market data for the Second Marché, listing various companies and their stock prices in euros and francs, along with percentage changes.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 11 décembre

Table of market data for SICAV and FCP, listing various funds and their values in euros and francs.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various funds and their values in euros and francs.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various funds and their values in euros and francs.

Table of market data for SICAV and FCP, listing various funds and their values in euros and francs.

LÉGENDE : \* Stars frais. \*\* A titre indicatif.



**SCIENCES** L'exposition actuellement consacrée aux objets du Pacifique sud, récoltés dans les années 1930 par les explorateurs du voilier *La Korrigane*, sera-t-elle la dernière

du Musée de l'homme ? L'institution le redoute. ● EN GRÈVE depuis une vingtaine de jours pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur leur avenir, les personnels du Musée de

l'homme s'interrogent et s'inquiètent du transfert des collections d'ethnologie au Musée des arts premiers. ● MINÉS par les querelles, les conflits de pouvoir et le départ

d'une partie des chercheurs, tous les projets de réforme du musée ont échoué. ● EN NOVEMBRE 2000, de nouvelles pistes ont été évoquées dans un rapport consacré au

Muséum d'histoire naturelle. Certains y seraient favorables. Quoi qu'il en soit, avec ou sans collections, le Musée de l'homme est voué à changer rapidement de peau.

## Le Musée de l'homme est en crise, sur fond de « guerre civile »

L'institution de la colline de Chaillot est en grève depuis une vingtaine de jours. Le transfert des collections d'ethnologie et de la bibliothèque, destinées au futur Musée des arts premiers, met en péril l'avenir de l'établissement, où de graves dissensions empêchent l'élaboration d'un projet véritable

DEPUIS longtemps on n'avait pas vu, au Musée de l'homme, une exposition aussi bien présentée, à la mise en scène efficace et agréable. Elle est consacrée au voyage de *La Korrigane*, voilier qui sillonna l'océan Pacifique au début des années 1930.

Cette expédition permit à Paul Rivet, fondateur du Musée de l'homme, d'organiser une première manifestation temporaire, en 1938, pour l'ouverture de son établissement sur la colline de Chaillot. Sera-t-elle la dernière, celle qui marquera la fin d'un beau rêve ?

L'institution le redoute : elle est en grève depuis une vingtaine de jours. Le hall est encombré d'affiches et de banderoles appelant au soutien du mouvement. Certains textes sont signés par d'éminents scientifiques qui travaillent, ou ont travaillé, dans l'un des laboratoires qui constituent le Musée de l'homme. Yves Coppens, Henry de Lumley, Jean Rouch, André Langaney et Bernard Dupaigne protestent contre « le démantèlement du musée ».

La cause de cette émotion ? Branly bien sûr. Même si le comité de grève proclame dans un communiqué, que « le musée du quai Branly n'est pas notre affaire », la création de cet établissement voué aux « arts premiers », concrétisé par le déménagement – programmé depuis un an – des collections ethnologiques, est au cœur de cette grève. La réforme en cours du Muséum d'histoire naturelle (*Le Monde* du 7 décembre 2000), dont fait partie l'établissement de la colline de Chaillot a accentué les craintes du personnel : 120 personnes, dont une trentaine de chercheurs.

Pour eux, le départ des collections qui doit commencer à la fin du mois de décembre, en direction d'un local situé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, pour y être inven-

torisées, dépoussiérées, restaurées et photographiées est le début de la fin.

Le 30 novembre, une délégation mandatée par le personnel du Musée de l'homme était reçue par des représentants du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, les deux tutelles de l'établissement. Sans remettre en question l'existence du projet Branly, la délégation réclamait « un débat réel sur l'avenir du Musée de l'homme, avant l'irréparable, c'est-à-dire le déménagement des collections d'ethnologie ».

### IALOGUE DE SOURDS

La réponse fut claire : « Les nouvelles instances du Muséum bientôt établies permettront de définir un projet scientifique pour l'ensemble de l'établissement. A vous de travailler dans ce cadre et de proposer un nouveau projet scientifique. Mais les collections d'ethnologie et la bibliothèque doivent partir. C'est sûr. » Dialogue de sourds : les grévistes rétorquent qu'il est impossible de faire un projet scientifique tant que l'on ne sait pas ce qui restera au Trocadéro. Après un rendez-vous raté à Matignon, le 4 décembre, une deuxième rencontre a eu lieu avec les tutelles, le 7 décembre. Pour un résultat identique.

Ce ne sont pourtant pas les projets qui ont manqué. En 1987, Henry de Lumley, responsable du laboratoire de préhistoire, en prépare un pour le cinquantenaire de l'institution. Il est jugé insuffisant. Seul le hall d'accueil sera rafraîchi. En 1992, le secrétaire d'Etat chargé des grands travaux, Emile Biasini, inscrit le musée de l'Homme sur sa liste des institutions à rénover. Il prévoit à cet effet une enveloppe de 200 millions de francs (30,5 millions d'euros). Le projet, présenté notamment par le préhistorien Denis Vialou et l'ethnologue Bernard Dupaigne, jugé « faible », est



COLLECTION MUSÉE DE L'HOMME

« L'Homme bleu » (Musée du Louvre), statue de Malo (Vanuatu).

refusé à son tour. Il faut préciser qu'il avait été largement descendu en flammes, à l'intérieur de la maison. D'autres tentatives suivront, sans plus de succès.

Incompréhension ou indifférence de la part du ministère ? Peut-être. Mais l'atmosphère de guerre civile qui règne, au sein de l'établissement depuis les années 1970, n'arrange rien. En l'absence d'unité administrative, les conflits de pouvoirs se multiplient. Les responsables des départements se déchirent et vont jusqu'au procès.

La crise, endémique, paralyse toute velléité de changement. Et les rares tentatives se révèlent contre-productives. La refonte de la présentation des collections américaines est plus que médiocre ; celle des îles Marquises, indigne. On préfère encore la muséographie à l'ancienne qui n'a pas bougé depuis 1938, avec ses vitrines poussiéreuses et ses cartels où l'on peut encore déchiffrer des mentions précoloniales : Soudan français ou Côte française des Somalis.

Du coup, la tutelle réduit un budget déjà étique ; le public se raréfie. En 1992, le Musée de l'homme annonçait 260 000 visiteurs, ils ne sont plus, officiellement, que 120 000 aujourd'hui.

Au fil des ans, les chercheurs désertent l'institution. Et parmi ceux qui restent au laboratoire d'ethnologie, une bonne moitié a déjà accepté de travailler avec le futur musée du quai Branly. Les autres membres du personnel, peu ou pas consultés, vivent dans l'inquiétude, comptant sur la solidarité retrouvée du milieu scientifique pour s'en sortir. Cette unanimité durera-t-elle ? En l'absence de projet, rien n'est moins sûr. Car les 14 000 m<sup>2</sup> du Musée de l'homme attendent des convoitises, y compris dans les milieux scientifiques.

### QUELQUES PISTES

Dès novembre 2000, un comité où se retrouvaient notamment André Adoutte, du Centre de génétique moléculaire, René Blanchet, recteur de l'Académie de Paris, Françoise Héritier, membre honoraire du Collège de France, Paul Henderson, du Natural History Museum de Londres, et Guy Ourisson, président de l'Académie des sciences, remettait un rapport sur le Muséum d'histoire naturelle et consacrait trois pages à l'avenir du Musée de l'homme.

Les auteurs du rapport prenaient acte du déménagement des collections d'ethnologie et ouvraient quelques pistes pour la refonte de l'établissement. Ils privilégiaient un

thème, l'histoire naturelle de l'homme, avec trois axes : origines de l'homme et peuplement de notre planète, jusqu'aux débuts de l'histoire ; biologie de l'homme, dans son unité et sa diversité, à travers les acquis de la génétique et de la génomique, de la physiologie et de la biologie, de l'écologie et de la biologie ; relations de l'homme avec la nature, notamment à travers les différentes formes d'exploitation et de la domestication des espèces animales et végétales. Une piste qui a trouvé un écho favorable chez certains des chercheurs du Musée de l'homme.

Le rapport allait cependant plus loin. « L'avenir des équipes de recherches [du Musée de l'homme] et leur localisation doit faire l'objet d'une réflexion spécifique, indiquaient les signataires. L'activité de recherche de l'une des trois équipes présentes [anthropologie/biologie] s'exerce largement à Genève. Une des autres équipes [préhistoire] a un lieu de repli naturel dans l'Institut de paléontologie humaine, proche du Muséum. Le peu de coopération entre les équipes actuelles de Chaillot, l'absence de tout programme collectif et de toute ambition commune (...) pose un grave problème. »

En dépit de l'émotion qu'il suscite au Trocadéro, le projet du quai Branly n'est finalement que le révélateur – brutal – d'une dérive ancienne. Avec ou sans collections d'ethnologie, le Musée de l'homme est condamné à changer de peau.

Emmanuel de Roux

### Héritier de l'Exposition universelle

L'actuel Musée de l'homme a été ouvert en 1938, dans l'aile Passy du Trocadéro, construite en 1937 pour les besoins de l'Exposition universelle. Il est l'héritier de l'ancien Musée d'ethnographie, installé en 1880, dans les galeries du premier palais du Trocadéro (1878). Le Musée de l'homme ne constitue pas une entité administrative à proprement parler. Il est en effet formé de l'adjonction de trois laboratoires (anthropologie/biologie, préhistoire, ethnologie) dépendant du Muséum d'histoire naturelle. L'établissement ne possède donc pas de véritable « tête », et les responsables des trois départements ont souvent été comparés à de grands féodaux « fédérés par quelques intérêts communs et d'immenses rivalités ». Les collections liées à ces trois laboratoires sont diverses : 150 000 pièces, dont 35 000 crânes, pour celui de paléontologie-biologie ; 500 000 objets appartenant à toutes les époques de la préhistoire pour le laboratoire du même nom ; environ 250 000 pièces pour celui d'ethnologie. Et une bibliothèque commune de quelque 300 000 volumes.

### Les explorateurs amateurs de « La Korrigane »

LA FORME ronde d'une coque de navire a pris la place, au Musée de l'homme, de l'indigne espace naguère consacré aux îles Marquises. Pour réaliser son exposition dédiée au voyage de *La Korrigane*, Christian Coiffier, responsable du département Océanie, a chargé une architecte, Karen Guibert, de mettre en scène l'histoire de cette expédition et les objets ramenés à cette occasion. Le résultat est plus que convaincant. Il permet même de faire plusieurs lectures – historique, esthétique, ethnographique – de ce parcours.

Le récit du voyage et ses conditions éclairaient une époque (l'entre-deux-guerres) sur le plan social et sur le plan scientifique. L'exposition donne aussi la vision – partielle, partielle – d'un monde (l'Océanie), à un moment singulier. Elle permet de découvrir des pièces significatives, élaborées par des civilisations qui ont, depuis, subi le traumatisme de la seconde guerre mondiale.

Mais d'abord qu'est-ce que *La Korrigane* ? C'est un voilier, un ancien morutier d'Islande, qui quitte le port de Marseille en 1934 pour un voyage de deux ans. A son bord, neuf hommes d'équipage et cinq membres de

l'expédition, cinq jeunes gens fortunés (aucun n'a plus de vingt-cinq ans), liés à l'aristocratie industrielle : Etienne et Monique de Ganay, Charles et Régine Van den Broek d'Obrenan, Jean Ratisbonne. Ils partent sur les traces d'un navigateur mythique, Alain Gerbault.

### MONDAIN PUIS DOCUMENTÉ

L'expédition à travers le Pacifique a aussi reçu l'aval de Paul Rivet, qui prépare l'ouverture de son Musée de l'homme. Elle s'inscrit, en fait, dans le droit-fil des croisières Noire (1924-1925) et Jaune (1931-1932), lancées par André Citroën, et n'est pas complètement étrangère à celle de Dakar-Djibouti (1931-1933), menée par Marcel Griaule. Les « Korrigans » ont d'ailleurs emporté avec eux le précis mis au point par Griaule pour collecter « scientifiquement » des objets ; et ils ont lu quelques grands noms de l'ethnologie : Malinowski ou Margaret Mead ; quant à Monique de Ganay, elle a suivi les cours de Marcel Mauss.

Le voyage commence néanmoins par un tour du monde très mondain. Puis les passagers se piquent. Leurs journaux s'enrichissent de notations nouvelles. S'ils achètent

et échantillent toujours beaucoup auprès des habitants et des antiquaires, leurs collectes sont plus pertinentes et plus documentées. Leur champ de vision s'élargit, même s'il reste borné par les préjugés de leur classe et surtout de leur époque : l'Exposition coloniale de 1931 n'est pas loin. Ils ramènent en France une belle moisson d'objets dont les plus intéressants iront enrichir les collections du Musée de l'homme, qui organisera une exposition autour de ce voyage, en 1938. Celle de Christian Coiffier est autant un hommage à ces « amateurs » qu'aux origines de l'établissement auquel il appartient.

E. de R.

★ Le voyage de *La Korrigane* dans les mers du Sud, Musée de l'homme, 17, place du Trocadéro, 75116 Paris. Du mercredi au lundi, de 9 h 45 à 17 h 15, jusqu'au 3 juin 2002. Tél. : 01-44-05-72-72. De 3,05 € à 4,57 € (de 20 F à 30 F). Catalogue sous la direction de Christian Coiffier, éd. Hazan/Musée de l'homme - Muséum d'histoire naturelle, 240 p., 48,95 € (321,09 F).



MAGAZINE MENSUEL  
20F



WOJTEK BUSS / HOAQUI

## La Cantabrie, aristocrate et sauvage

### SANTANDER

de notre envoyée spéciale

Ça commence par une sensation troublante. Un goût soudain de sel sur les lèvres, comme un discret baiser d'écume apporté par le vent, premier salut de l'océan. Et si l'on s'enfonce plus avant, le long des méandres compliqués de cette côte cantabrique semée d'immenses plages de sable fin, de rochers acérés et de marais nonchalants, où, las de combattre, le ciel et la mer ont fait la paix, se fondant dans la douceur d'un même horizon gris bleuté, on comprend très vite à quel point on est privilégié. Découvrir presque seul, hors saison, ce petit coin d'Espagne si prisé où, l'été, les touristes se bousculent est un luxe qu'il faut savoir apprécier.

Santander, la capitale, intellectuelle, racée, reliée par ferry à Plymouth et toujours en symbiose avec ces lointaines « colonies d'Amérique » qui jadis l'enrichirent, cultive son vernis cosmopolite, avec une « pointe » d'accent anglais. Au début du siècle, elle était la perle brillante, nichée au creux de sa baie comme une coquette au balcon de l'Atlantique : régates, yacht-club, banquiers, mécènes, thé à la bergamote, frous-frous, smokings et têtes couronnées venues y prendre des « bains de vagues » entre deux

Des plages, des dunes, des marais et des estuaires prisés des oiseaux migrateurs pour une escapade espagnole hors saison où le « bon chic » a un goût de sel, et de sardines grillées

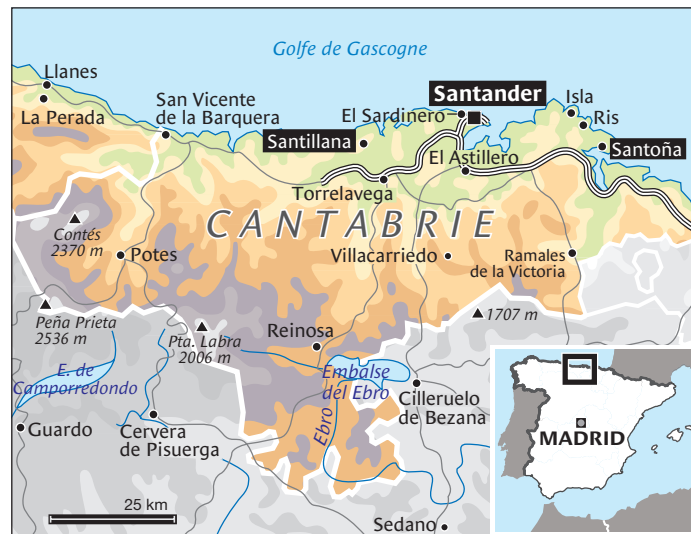


WHITESTAR / HAMBURG

soirées au casino. Rien ne manquait. On allait même jusqu'à s'encanailler dans les tavernes du port pour un verre d'orujo (une puissante eau-de-vie de marc de raisin) agrémenté d'inégalables sardines grillées.

En 1912, une souscription populaire réunira 700 000 pesetas de l'époque pour construire, dans la presqu'île de la Madeleine, un palais d'inspiration vaguement anglo-écossaise, dont la ville fit cadeau au roi Alphonse XIII et à la reine Victoria-Eugenia, afin qu'ils y viennent en villégiature. Opération couronnée de succès : dans le sillage du couple royal débarque une bonne partie de l'aristocratie espagnole qui investit l'hôtel Real, construit peu de temps après et qui s'enorgueillit de ses vues imprenables.

Santander s'était elle-même offert ses lettres de noblesse. Ses lettres de créance littéraires, ce sont les érudits amoureux de la ville, à l'image d'Ortega, de Marañon, de Lorca et surtout de Menéndez Pelayo, qui les lui octroieront. Et en dépit de l'incendie



du vapeur *Machichaco* qui, ancré dans le port, allait, en 1941, détruire le cœur historique de la ville, les splendeurs d'une époque révolue survivent ça et là dans le charme nostalgique de quelques lieux privilégiés : le paseo Perez-Galdos et ses villas cossues, le paseo de Pereda avec son architecture à balcons vitrés si particulière ou la palmeraie des jardins del Piquio.

Cafés et cercles savants d'autrefois ont laissé la place à un festival de musique réputé et à un concours international de piano. Dans la bibliothèque qui porte son nom, flotte toujours l'esprit insatiable de Menéndez Pelayo, qui rendit l'âme en murmurant : « *Quelle peine de devoir mourir quand il me*

*reste tant à lire !* » Reste le plus symbolique de Santander : la crypte de la cathédrale, le palais de la Madeleine (cadre d'une université d'été réputée), le casino et... les feuilletés de la pâtisserie Gomez, vieille dame centenaire et gourmande. Subsiste aussi l'art du « bon chic » et le goût des sardines grillées. Et puis surtout, cet océan si bleu qui envire la ville de grand large, de la plage du Sardinero à celle de la Madeleine, avec pour seule compagnie les mouettes et les goélands.

La côte voisine ne manque pas non plus de séductions. Qu'il s'agisse d'un vol d'aigrettes ou de grues cendrées sur les marais protégés de Santoña et Noja rougis par

le couchant, de la folle architecture des dunes de Liencres, des curieux rochers noirs décorant les plages d'Isla et de Ris, des immensités sauvages du parc naturel d'Oyambre où se perd San Vicente de la Barquera blottie à l'ombre des vingt-huit arches de son pont pluriséculaire. Sans oublier les *rias*, ces curieux estuaires, véritables sanctuaires pour les colonies d'oiseaux migrateurs qui viennent y reprendre leur souffle, les eucalyptus et les roseaux à plumetis qui s'égayent sur les collines et les bois environnants où se cachent d'ancestrales maisons de pierre et de secrets ermitages.

### FAÇADES BLASONNÉES

Santoña, l'ancienne ville baléaïque, veillée par ses deux phares, est le port d'où partit Juan de la Cosa, compagnon de Christophe Colomb, patron de la *Santa-Maria*. Un havre qui témoigne de l'époque où ses marins affrontaient les *aguas bravas* (les fortes houles) des mers trop lointaines. Sans doute avec l'aide des *ventolines*, ces bienfaisants génies locaux, qui forçaient la brise dans les voilures et dont plus d'un pêcheur vous garantira, gravement, la survivance.

A Comillas, on admire l'université pontificale et son « caprice », une bâtisse moderniste vernissée de tourmesols en céramique, œuvre de l'architecte catalan Antonio Gaudí (elle est aujourd'hui transformée en restaurant), édifiée au XIX<sup>e</sup> siècle à l'intention

**ÉVA  
SION**

Publicités

**CUBA**

**Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile**

Programmes à thèmes, circuits à la carte, séjours balnéaires

Pour plus d'informations, brochure sur demande

"CUBA TROPICAL"

Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12  
info@cubatropical.com

**Ressourcez-vous, marchez !**

Madère, Mauritanie, Mali, Vietnam, Brésil, Ardèche remise en forme...

**NOMADE** Aventure

... plus de 200 randonnées à prix malins dans les îles, les montagnes et les déserts

visionnez nos diaporamas [www.nomade-aventure.com](http://www.nomade-aventure.com) / Brochure gratuite 01 46 33 71 71

**PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : ☎ 01.42.17.39.63**

**directours**

Voyager mieux. Dépenser moins.

**Seychelles : 7 jours - 7 îles.**

**"Croisière Meridien Pearl of Seychelles"**

10J/7N **2580 € TTC/pers.** (16 923,69 F TTC)

Croisière de 7 jours à la découverte de 7 perles de l'archipel des Seychelles, à bord d'un luxueux paquebot 5\* de 34 cabines.

**Inclus : pension complète, sports nautiques, vol Air France ou Air Seychelles.**

Valable du 06/01 au 31/01/02.  
Supplément départ Mars et Avril : +48 €/pers. (hors vacances scolaires)  
Supplément départ province : +79 €/pers.

**www.directours.com**

3615 Directours (2.21 F/m) et 01.45.62.62.62 - AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

<http://www.ebookers.com/fr>

Reunion.....	4150F
Mexico.....	4135F
La Havane.....	3935F
New York.....	1875F
Montréal.....	2325F
Miami.....	2325F
Londres.....	720F
Rome.....	1500F

**ebokers.fr**

**Vous êtes déjà là-bas**

0,99 PPF TTC / min

N° Indigo 0 820 00 00 11

Tarifs TTC au départ de Paris sous réserve de disponibilités

© 2001 ebookers.com pic Licence LIC 07500047



# Thalasso-therapie en hiver : cap au sud

## Ciel bleu, algues et soleil. Un cocktail tonique pour une cure de jouvence

**FUIR** les frimas, se retrouver juste avec soi, en toute intimité. S'abandonner aux douces pensées égoïstes, se faire « cocooner » et faire, enfin, peau neuve. Ces petits moments rares, les séjours thalasso nous les offrent sur un plateau. Y compris en hiver où il suffit de mettre cap au sud. Chacun choisira en fonction de ses affinités et des bienfaits recherchés. Simple remise en forme ou programme minceur, soins des jambes, cures antistress ou antitabac, spécial « jeune maman ». Conseillée, dans tous les cas, une consultation médicale d'entrée. Et une cure de 6 jours minimum.

### ESSAOUIRA :

#### LA VOLUPTÉ DU HAMMAM

Cafés maures, barques de pêcheurs croulant sous les d'aures et les congères... A l'abri de ses murailles rosées et cernées par l'Atlantique, Essaouira est l'une des plus séduisantes cités du Maroc. Aux portes de la vieille ville, le tout nouveau Sofitel Mogador offre des chambres spacieuses agrémentées d'agréables terrasses et de meubles en thuya. L'espace thalasso jouxte la piscine. Pas de consultation médicale (c'est un peu dommage) ni de cures personnalisées.

Un programme minceur, tout de même, ainsi qu'un programme « jambes toniques » et un « masculin tonic », encore en rodage. Le plus demandé restant le classique « remise en forme ». Au menu, le traditionnel parcours aquatique, les bains bouillonnants et hydro-massants, les douches à jet et sous-marines ainsi que les enveloppements d'algues.

Les massages à l'huile essentielle d'orange ou aux essences de bois de rose (exclusivement masculins) complètent les soins, tout comme les bains de pieds aux sels marins à la lavande et les séances de hammam. Ah ! le hammam et ses « frotteuses » qui vous enduisent de savon noir et vous étrillent

le corps avec un gant de toilette rugueux, avant de l'enduire d'huile d'argane ou de rassoulène. Senteurs de clous de girofle, de pétales de roses, de fleurs d'orange...

### CHYPRE :

#### UN CHIC MONACAL

Difficile d'imaginer plus raffiné que l'Anassa. Érigé sur la côte nord-ouest de l'île, l'hôtel le plus luxueux de la Méditerranée ne manque pas d'atouts. Le cadre d'abord, avec, tout autour, des collines qui moutonnent et des olive-raies. En contrebas, la mer, telle que l'aimait Camus : « Cuirassée d'argent [sous] un ciel bleu écru » (Noces à Tipasa).

L'hôtel lui-même est un havre de douceur : villas blanches aux toits en tuile, ordonnées autour d'une chapelle byzantine. Terrasses pavées de mosaïques. Dans les chambres, tout est blanc ou ivoire : les tentures, les canapés moelleux, les abat-jour et les draps en linapprêt. Exquises, également, les pauses gourmandes aux restaurants Helios et Basiliko avec, au choix, tartare de filet de loup de mer à l'huile d'olive et pistou ou bien thon rouge tiède en croûte de sésame.

Côté soins, l'Anassa décline les grands classiques : bains, douches, applications d'algues et de boue, saunas, hammams, ionisations et aérosols. On peut aussi céder aux tentations du shiatsu (massage japonais visant à rééquilibrer l'énergie vitale), de l'aromathérapie (à base d'huiles essentielles), de la réflexologie plantaire (ancienne méthode chinoise, visant les zones « réflexes » du pied), ou encore à celles des minéraux. Le traitement au cristal permet, par exemple, de réconcilier le corporel et le mental.

Un regret, ici aussi : l'absence de suivi médical. Mais les produits, griffés E'Spa, sont à base de plantes organiques ou sauvages. Quant aux masseurs, ils ont été formés en Angleterre.

### LES ISSAMBRES :

#### LE PARFUM DES MIMOSAS

Retour dans l'Hexagone où, en janvier, fleurissent les mimosas. Ici, à deux pas de Saint-Tropez, la température flirte à Noël avec les 12 degrés. De quoi s'adonner aux jeux d'eau en toute douceur, et en toute convivialité. Chez Pierre & Vacances, qui ouvre son premier centre de thalasso, les formules d'hébergement et de soins sont des plus variées. Trois résidences au choix : Les Calanques des Issambres (la plus « standing » et la plus commode, directement les pieds dans l'eau), Les Rivages des Issambres (également à 100 m de la plage) ou Le Hameau des Issambres situé, lui, dans l'arrière-pays, entre collines et garrigue.

Les programmes de soins, assurés en partenariat avec Thalgo, sont sérieux et classiques. Cures spécifiques « dos » ou « jambes », cures « détente » et « minceur », « détente marine » ou « Thalgo marine ». Les programmes longs (6 jours) alternent tous soins secs et soins humides. La visite médicale d'entrée, obligatoire, permet de mieux orienter le curiste. On peut naturellement, comme dans tous les centres, opter pour une formule plus courte. Dans ce cas, la visite médicale est optionnelle.

### MONTE-CARLO :

#### LE GRAND JEU

Beaucoup plus exclusifs, les Thermes marins de Monte-Carlo permettent de sortir le grand jeu. Le soir, on jouera les élégants en robe de mousseline au Louis XV (le restaurant d'Alain Ducasse), avant de flamber au casino.

Le jour, on jouera les ondines et les naïades, en goûtant aux thérapies marines : hydromassage, douches, bains et enveloppements d'algues, aérosols marins. Le « must » restant le massage sous affusion, à quatre mains. Une partition virtuose, jouée par deux thérapeutes, combinant pluie d'eau de mer chaude et huiles



L'hôtel Anassa, sur la côte nord-ouest de Chypre.

essentielles. Excellent pour le tonus veineux, le parcours phlébologique, pratiqué en eau de mer fraîche, associe quant à lui jets tonifiants et déambulation sur un sol de galets. Tout cela, évidemment, ne concerne que le corps.

Côté âme, on pourra s'abandonner, parallèlement, aux thérapies de relaxation et à la physiothérapie. Par exemple, massage taïste à l'huile ou « massage étoile », sollicitant le cuir chevelu, les mains et les pieds.

Ici, on cultive le « zéro défaut », preuve que le phénomène « mode » n'exclut pas le professionnalisme. Inutile de souligner que l'encadrement médical est de rigueur. Quant aux masseurs, ce sont de vrais professionnels ayant

presque tous une spécialité. Les Thermes marins sont d'ailleurs l'un des seuls centres de thalasso-therapie français à bénéficier du label Qualicert, décerné aux établissements satisfaisant à 158 critères de qualité.

Durant la cure, le peignoir (éponge en pur coton d'Egypte) s'impose. L'étiquette n'en souffre pas : le centre communique, en effet, avec le prestigieux Hôtel de Paris et l'Hôtel Hermitage. Deux autres établissements, sans être communicants, travaillent également avec les Thermes marins : le Mirabeau et le Monte-Carlo Beach Hôtel, dont la plage privée est très prisée en été.

Thérèse Rocher

## Carnet de cure

■ **Essaouira.** Renseignements et réservations auprès d'Accor Tour : tél. : 01-44-11-11-50, Internet : www.accordtravel.com. Depuis 7 996 F (955 €) le forfait 8 jours/7 nuits (jusqu'au 21 décembre). Inclus le transport aérien (Paris/Marrakech le dimanche, ou Paris/Essaouira le samedi à partir du 22 décembre), l'hébergement en chambre double et en demi-pension et le forfait « Remise en forme » 6 jours (4 soins thalasso quotidiens). Parmi les voyageurs programmant le Sofitel Mogador Thalassa Essaouira, citons Accueil International, Croisitours, Fram, Republic Tours, Rev'Vacances et Symphonie Voyages ainsi que le réseau Havas Voyages.

■ **Chypre.** Réservations auprès de l'hôtel : tél. : 00-357-6-322-800, Internet : www.thanoshotels.com. On peut aussi s'adresser à Iles du Monde (tél. : 01-43-26-68-68, e-mail : info@ilesdumonde.com) qui propose des forfaits week-end 3 nuits ou 7 nuits (vol et demi-pension inclus, soins en sus) à partir de 8 750 F (1 334 €) et 16 580 F (2 528 €).

■ **Les Issambres.** Depuis 3 274 F (499 €) le forfait cure 6 jours (4 soins par jour) + hébergement en deux-pièces (base double). Possibilité de pension ou demi-pension. Information et réservation au 0825-07-06-05 et, sur Internet (www.pierreetvacances.com).

■ **Monte-Carlo.** Depuis 5 064 F (772 €), la cure « Azur Tonic » (3 jours/3 nuits avec 4 soins par jour et en demi-pension) à l'Hôtel Mirabeau (« 4 étoiles »). Le même forfait est vendu 5 162 F (787 €) au Monte-Carlo Beach (« 4 étoiles ») ; 5 851 F (892 €) à l'Hermitage et 6 687 F (1 019 €) à l'Hôtel de Paris. Réservations au 00-377-92-16-40-40 et, sur le Web (www.montecarloresort.com). Il existe de nombreuses autres formules, très séduisantes. Seules quelques-unes d'entre elles sont proposées en agences. Consulter les brochures « Havas Voyages Vacances » et « Visit France Week-ends et séjours ».

■ **Autres choix.** La Fédération internationale de thalasso-therapie (8, rue de l'Isly, 75008 Paris ;

tél. : 01-44-70-07-57, et Internet, (www.mer-et-sante.asso.fr) fournit tous les renseignements utiles sur les équipements, les soins et l'hôtellerie. Elle recense elle-même 38 centres. Consulter également les brochures « Thalasso » proposées par divers voyagistes dont Accor, Havas Voyages, Jet Tours, Republic Tours et Visit France. On y trouve un large éventail de destinations, aussi bien en France qu'à l'étranger. A consulter aussi la brochure de Visit France « Week-ends et séjours » ainsi que celle de Pierre & Vacances.

## A tous prix

■ **255,50 F (39 €) :** les grands espaces de la Patagonie, les plateaux roux à perte de vue, la pampa courbée par un vent fou, les glaciers bleus tombant dans la mer, les pics acérés déchirant les nuages. Autant de Rencontres avec le silence, photographiées par Marcela Garcia, subjugée par ces confins désolés, cette solitude hantée par les flamants australis, les cygnes à cou noir, les condors, les guanacos et les gauchos menant leurs immenses troupeaux de moutons vers les comparsas, ces spécialistes qui les tondront en un tour de main. (Edition Glénat.)

■ **A partir de 742 F (113 €) :** l'Europe en autocar avec Eurolines, première compagnie européenne de lignes régulières internationales. Au menu : 1 500 villes et 28 pays. Départ de Paris, Lyon, Strasbourg, Tours ou de villes plus petites avec, au total, près de 80 points d'embarquement. Ainsi un Paris-Prague (départ 18 heures, arrivée 9 heures) à partir de 742 F (113 €) l'aller-retour. Un Paris-Lisbonne (départ 13 heures, arrivée le lendemain à 10 h 45) à partir de 900 F (137 €) l'aller-retour. Et un Paris-Porto (départ 13 heures, arrivée 10 heures) à partir de 1 014 F (154 €) l'aller-retour. Renseignements disponibles au 08-36-69-52-52 et sur Internet (www.eurolines.fr).

■ **5 500 F (840 €) :** un week-end de balnéothérapie islandaise, à Reykjavik, avec ses piscines à ciel ouvert alimentées en eau chaude naturelle. C'est dans cette ville animée le vendredi et le samedi soirs, capitale avant-gardiste aux maisons traditionnelles colorées, que l'hôtel Radisson SAS propose un séjour de remise en forme, avec massage islandais (on utilise des pierres de lave chaude), piscine, jacuzzi et sauna. Ce prix comprend les vols Icelandair de Paris, 3 nuits en chambre double avec petits déjeuners, un dîner, les transferts et assurances. Renseignements : Comptoir d'Islande, tél. : 01-53-10-21-50.

■ **21 128 F (3 221 €) :** 15 jours au Laos, un circuit individuel en voiture particulière avec chauffeur et guide francophone. Intitulé « Le chant du Mékong », il aborde le Laos en bateau, depuis la Thaïlande, rejoint Luang-Prabang, ancienne capitale royale, s'envole vers Vientiane avant de descendre le fleuve à bord d'une barge traditionnelle de 10 cabines, à la rencontre des sites archéologiques du Sud. Le prix inclut les vols, la croisière de 4 jours en pension complète, les excursions, la voiture avec chauffeur et l'assistance du guide. Une initiative des Routes de l'Asie (tél. : 01-42-60-46-46).

**Étonnante tout simplement.**

Des ruelles pittoresques, des maisons magnifiques. Ici, le temps semble pétrifié dans le passé médiéval. Goûtez la pureté du passé.

LA ROUMANIE, étonnante tout simplement.

Le bureau de tourisme en France : 12, Rue des Pyrénées, 75001 Paris, Tél. : +33-1-40.20.99.13, Fax : +33-1-40.20.99.43, e-mail : roumanie@office-tourisme-roumanie.com

ARTS ET VIE  
Le monde appartient aux amateurs d'art

**Voyage événement de la saison**  
VACANCES HIVER 2002  
Forum art archéologie à Angkor

Ou le rêve de pierre des rois khmers  
Avec découverte du Cambodge profond.  
Et exceptionnelle participation d'une équipe du musée Guimet et d'archéologues du site.

NOUVELLE BROCHURE GRATUITE SUR SIMPLE DEMANDE

PAR TÉLÉPHONE : ARTS ET VIE, 39, rue des Favorites, 75738 Paris cedex 13  
PAR TÉLÉCOPIER : 01 40 43 20 27  
PAR MAIL : informations@artsvie.asso.fr  
SUR INTERNET : www.artsvie.com

OU APRÈS DES DÉLÉGATIONS  
Grenoble : 04 76 86 62 70  
Lyon : 04 72 69 97 77  
Marseille : 04 91 80 89 53  
Nîmes : 04 93 88 78 18

ASSOCIATION CULTURELLE DE VOYAGES ET DE LOISIRS  
AGRÉE PAR LE MINISTRE DU TOURISME N° AG 875950028

















FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

LE CARNET D'ENTRETIEN D'UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ

La loi " Solidarité et renouvellement urbains " du 13 décembre 2000 a créé un " carnet d'entretien " des immeubles en copropriété que le syndic doit établir et mettre à jour.

Un décret du 30 mai 2001 en a précisé le contenu et indique que lorsque la copropriété comprend plusieurs bâtiments, le carnet doit comporter un chapitre pour chacun d'eux.

Le carnet mentionne obligatoirement : l'adresse de l'immeuble pour lequel il est établi, l'identité du syndic en exercice, les références des contrats d'assurances de l'immeuble souscrits par le syndic des copropriétaires ainsi que la date d'échéance de ces contrats, l'année de

réalisation des travaux importants (tels que le ravalement des façades, la réfection des toitures, le remplacement de l'ascenseur, de la chaudière ou des canalisations, ainsi que l'identité des entreprises ayant réalisé ces travaux), et la référence des contrats d'assurance dommages ouvrage souscrits pour le compte du syndicat des copropriétaires dont la garantie est en cours.

Si ces documents existent, le carnet doit également mentionner les références des contrats d'entretien et de maintenance des équipements communs, avec leur date d'échéance, ainsi que l'échéancier du programme pluriannuel de travaux décidé par l'assemblée générale des copropriétaires.

Enfin, le carnet d'entretien peut, sur décision de l'assemblée générale des copropriétaires, contenir toutes informations complémentaires portant sur l'immeuble, telles que celles relatives à sa construction ou celles relatives aux études techniques réalisées.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00

Pour plus d'information : www.paris.notaires.fr ou www.encheres-paris.com

NEUF ET RÉSIDENTIEL

Real estate listings grid with columns for project name, location, description, and contact info. Includes projects like Emerald Parc, Le Parc Rodin, Les Jardins de Mollitor, Villa des Acacias, Résidence Les Opalines, Le Jardin Royal, La Cour Malmaison, and Le Domaine du Bois de Vincennes.

Retrouvez nos annonces classées sur : explorimmobilier.com L'Immobilier sur Internet

Vertical sidebar containing various real estate services: VENTES ENTREPRISES, ACHATS APPARTEMENTS, OFFRES VIDES, AGENCE, RÉSIDENCES SERVICES, LOCATIONS, PROVINCE, HÔTELS PARTICULIERS, OFFRES MEUBLÉES, and DOSSIERS & DOCUMENTS LITTÉRAIRES featuring André Gide.



